RÉPUBLIQUE D'HAITI

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

(MARNDR)

COORDINATION NATIONALE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE (CNSA)

RAPPORT

ENQUETE NATIONALE DE SUIVI DE LA SECURITE ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE

(ENSSAN, EDITION 2024)

Partenaires techniques et financiers

PMSAN / UE

© CNSA, Mars 2025

Liste des sigles et abréviations ***1-6***

REMERCIEMENTS ***1-7***

Résumé1-9

Introduction ***1-19***

i) Contexte 1-19

ii) Objectifs de l'enquête 1-21

iii) Structure du rapport 1-22

2 Méthodologie 1-24

2.1 Base de Sondage 1-24

2.2 Taille de l'Échantillon 1-24

2.3 Sélection des ménages 1-26

2.3.1 Étape 1 : Sélection des Unités Primaires de Sondage (UPS) 1-26

2.3.2 Étape 2 : Sélection des Ménages dans les SDE ou les camps 1-26

2.3.3 Étape 3 : Méthode de Calage pour l'Ajustement des Poids 1-27

2.4 Les grandes lignes du questionnaire 1-28

3 Caractéristiques sociodémographiques du ménage 2-31

3.1 Caractéristiques du chef de ménage 2-31

3.1.1 Le sexe du chef de ménage 2-31

3.1.2 La pyramide des âges 2-32

3.1.3 Le niveau d'instruction 2-33

3.1.4 Statut matrimonial 2-34

3.1.5 Le type de ménages 2-35

3.2 Structure du ménage 2-36

3.2.1 La taille du ménage 2-36

3.2.2 Scolarisation des enfants 2-37

3.2.3 Personnes handicapées dans le ménage 2-39

3.2.4 Personnes déplacées et personnes accueillies dans le ménage 2-40

3.3 Caractéristiques de services de base accessibles aux ménages 2-42

3.3.1 Principales sources d'approvisionnement du ménage en eau 2-42

3.3.2 Distance parcourue (en minute) pour aller chercher de l'eau par strate 2-43

3.3.3 Personne chargée de l'approvisionnement en eau dans le ménage 2-44

3.3.4 Mode de traitement de l'eau dans le ménage 2-45

3.3.5 Principal lieu d'aisance du ménage 2-46

4 Caractéristiques économiques du ménage 3-48

4.1 Sources de revenus des ménages 3-48

4.1.1 Principales sources de revenus des ménages 3-48

4.1.2 Couverture des besoins par les sources de revenus des ménages 3-49

4.2 Dépenses et Dettes du ménage 3-50

4.2.1 Dépenses alimentaires du ménage 3-50

4.2.2 Dépenses non alimentaires du ménage 3-51

4.3 Crédit et Epargne du ménage 3-51

4.3.1 Principales sources de crédit du ménage 3-51

4.3.2 Montant des dettes accumulées par le ménage 3-52

4.4 Agriculture et Elevage 3-53

4.4.1 Accès du ménage à la terre 3-53

4.4.2 Superficie emblavée 3-54

4.4.3 Performance de la campagne 3-55

4.4.4 Matériels agricoles possédés 3-56

5 Etat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage 4-59

5.1 Consommation alimentaire du ménage 4-59

5.1.1 Score de consommation alimentaire 4-59

5.1.2 Score de diversité alimentaire des Ménages 4-64

5.1.3 Echelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) 4-66

5.1.4 Score de diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer 4-68

5.2 Stratégies utilisées par le ménage pour avoir accès aux aliments 4-69

5.2.1 Stratégies d'adaptation réduite à l'alimentation (rCSI) 4-70

5.2.2 Stratégies d'adaptation aux moyens d'existence (LCS) 4-72

5.3 Index de prise de décision dans le ménage 4-77

5.4 L'analyse IPC 4-78

5.4.1 L'analyse de la période courante 4-79

5.4.2 L'analyse de la situation projetée 4-81

5.4.3 L'analyse sexospécifique 4-83

5.5 Profil de l'insécurité alimentaire par cluster basé sur le Score de Consommation Alimentaire (SCA) : une approche spatio-statistique 4-85

5.5.1 Cartographie de l'insécurité alimentaire selon le score de consommation alimentaire 4-85

5.5.2 Analyse de l'autocorrélation spatiale du Score de Consommation Alimentaire (SCA) 4-88

5.5.3 Caractérisation des clusters de vulnérabilité 4-91

5.6 Situation nutritionnelle des enfants de moins cinq ans 4-93

Source : OMS et UNICEF, 2009 4-94

5.7 Chocs et Perspectives pour les six prochains mois 4-95

5.7.1 Chocs subis au cours des six derniers mois précédant l'enquête 4-95

5.7.2 Besoins prioritaires identifiés par les ménages 4-98

5.7.3 Perception de l'évolution de la situation des ménages dans les 6 prochains mois 4-99

Source : CNSA, ENSSAN, Juillet 2024 4-99

5.7.4 Préférences des ménages haïtiens en matière d'aide humanitaire 4-99

Conclusion* *4-101

Bibliographie* *4-102

6 ANNEXES* *5-103

Listes des graphiques

Figure 1 : Tendance des taux de croissance du PIB et d'inflation au cours des trois derrières décennies 1-20
Figure 2 : Répartition des chefs de ménage par sexe et par département 2-31
Figure 3 : Répartition des chefs de ménage par zone de moyens d'existence et par sexe 2-32
Figure 4 : Pyramide des âges 2-33
Figure 5 : Taille moyenne des ménages par département 2-37
Figure 6 : Pourcentage d'enfants en âge de scolarisation fréquentant l'école durant l'année académique 2023-2024 2-38
Figure 7 : Appréciation du pourcentage d'enfant fréquentant l'école ou non, par zone de moyens d'existence 2-38
Figure 8 : Raisons pour lesquelles les enfants ne fréquentent pas l'école 2-39
Figure 9 : Pourcentage de ménages avec un membre vivant avec un handicap 2-40
Figure 10 : Pourcentage de ménages avec des personnes déplacées par département 2-41
Figure 11 : Répartition des ménages selon qu'ils déclarent avoir accueilli des personnes déplacées 2-42
Figure 12 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson et le département 2-43
Figure 13 : Distance parcourue (en minute) pour aller chercher de l'eau par département 2-44
Figure 14 : Pourcentage de ménages par département selon le sexe de la personne qui se charge de l'approvisionnement de l'eau dans le ménage 2-45
Figure 15 : Répartition (%) des ménages par département et selon le mode de traitement de l'eau dans le ménage 2-46
Figure 16 : Répartition des ménages par département et selon les principaux lieux d'aisance 2-47
Figure 17 : Répartition des ménages par département et selon le nombre moyen de sources de revenus 3-48
Figure 18 : Répartition des ménages par département selon le pourcentage de besoins couverts par les principales sources de revenus déclarées 3-49
Figure 19 : Pourcentage de ménages qui ont pu épargner durant les 12 derniers mois selon l'échelle administrative 3-53
Figure 20 : Pourcentage de ménages ayant accès à la terre pour cultiver selon l'échelle administrative 3-54
Figure 21 : Répartition des ménages ruraux par département et selon leur appréciation de la performance de la campagne de printemps par rapport à une année normale 3-56
Figure 22 : Répartition (%) des ménages par département et selon le score de consommation alimentaire 4-60
Figure 23 : Répartition des ménages selon le score de consommation alimentaire et le genre du chef de ménage 4-61
Figure 24 : Répartition des ménages par zone de moyen d'existence et selon le score de consommation alimentaire 4-63
Figure 25 : Répartition des ménages par département et selon le score de diversité alimentaire 4-64
Figure 26 : Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef de ménage et le score de diversité alimentaire 4-66
Figure 27 : Répartition des ménages par département et selon l'échelle du FIES 4-67
Figure 28 : Répartition des ménages par sexe et selon l'échelle du FIES 4-68
Figure 29 : Répartition (%) des ménages par département et selon le score de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer 4-68
Figure 30 : Répartition de l'Indice de stratégies de survie (rCSI) selon le département 4-70
Figure 31 : Indice de stratégies de survie selon le genre du ménage 4-72
Figure 32 : Stratégies d'adaptation liés aux moyens d'existence par département 4-73
Figure 33 : Stratégies de moyens d'existence par zone de moyen d'existence 4-74
Figure 34: Localisation de l'insécurité alimentaire : Situation actuelle (Août 2024- Février 2025) 4-83

Figure 35 : Cartographie de l'insécurité alimentaire _____ *4-87*
Figure 36 : Consommation alimentaire _____ *4-89*
Figure 37 : Chocs subis par les ménages par département _____ *4-97*

Liste des tableaux

Table 1: Répartition de la taille de l'échantillon de la zone rurale selon la strate IPC _____ *1-25*
Table 2 : Répartition de la taille de l'échantillon de la zone urbaine selon la strate IPC _____ *1-26*
Table 3 : Répartition des chefs de ménage par département selon le niveau d'étude _____ *2-34*
Table 4 : Répartition des chefs de ménage selon leur statut matrimonial _____ *2-35*
Table 5 : Répartition des chefs de ménage selon le type de ménage dans lequel il vit _____ *2-36*
Table 6 : Montant moyen des dépenses alimentaires des ménages _____ *3-50*
Table 7 : Montant moyen des dépenses non alimentaires des ménages _____ *3-51*
Table 8 : Répartition des ménages par echelle administrative et selon qu'ils déclarent avoir recu ou non du crédit _*3-52*
Table 9 : Répartition des ménages ruraux par zone de moyens d'existence selon leur appréciation de la superficie emblavée par rapport à une année normale _____ *3-55*
Table 10 : Principales contraintes à l'Agriculture _____ *3-58*
Table 11 : Score de consommation alimentaire selon les seuils _____ *4-59*
Table 12 : Score de diversité alimentaire des femmes en age de procréer _____ *4-78*
Table 13 : Caractéristique des cluster de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire _____ *4-92*
Table 14 :Classification de la malnutrition aigue selon le périmètre brachial(MUAC) _____ *4-94*
Table 15 : Réparttion des ménages ayant été affecté par un évènement négatif par département _____ *4-96*
Table 16: Répartition des ménages selon leur perception de l'évo;ution de leur situation dans les six prochains mois _____ *4-99*
Table 17 : Répartition (%) des ménages selon leur perception en matière d'aide humanitaire _____ *4-100*

Liste des sigles et abréviations

BRH : Banque de la République d'Haïti

EMMUS : Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services

ENSSAN : Enquête Nationale de Suivi de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

FAO : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

FIES : Food Insceurity Experience Scale

HI : Humanité et Inclusion

ICAE : Indicateur Conjoncturel d'Activité Économique

IHSI : Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique

IPC : Cadre Intégré de Classification de la Sécurité alimentaire

LCS : Livelihoods Coping Strategies

MUAC : Mid-Upper Arm Circumference

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

PAM : Programme Alimentaire Mondial

RCSI : Reduced Coping Strategies Index

SCA : Score de Consommation Alimentaire

SDAM : Score de Diversité Alimentaire des Ménages

SDE : Section d'Enumération

REMERCIEMENTS

La demande des produits d'informations sur la sécurité alimentaire s'est accrue au cours des dix dernières années, depuis l'adoption par la CNSA de deux nouveaux outils de suivi de la sécurité alimentaire : le panier alimentaire et l'analyse IPC, qui, elle-même, devient une référence mondiale et un pilier dans le dispositif de surveillance de la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations. Naguère limité à un cercle de spécialistes au sein des institutions publiques et des agences internationales, le public de la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle (SAN) s'est élargi à de nouvelles catégories : des entreprises agroalimentaires, des institutions financières, des ONGs, des associations socioprofessionnelles, des organisations de défense des droits humains, des organisations de développement communautaire, des professeurs et des étudiants. La presse, sous ses diverses formes, a consacré plus de place à la diffusion des produits d'informations et aux débats sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Du coup, l'audience de la CNSA a augmenté, l'importance de son travail est reconnue et ses responsabilités ont pris de nouvelles dimensions. Pour répondre à cette demande croissante, la CNSA a perfectionné ses méthodes, scruté de nouvelles avenues de recherche (développement des modèles prédictifs) et revu ses stratégies de communication. La CNSA se réjouit du rôle prépondérant de l'analyse IPC dans l'orientation des programmes de sécurité alimentaire, des programmes humanitaires et dans la planification des politiques sectorielles liées à la SAN en Haïti.

L'ENSSAN est le socle sur lequel repose l'Analyse IPC. Elle a pris une envergure toute particulière en 2024, avec la prise en compte de certains paramètres : i) l'actualisation de la population analysable en fonction des récentes estimations de la population haïtienne ; ii) la problématique des camps des déplacés dans le suivi de la sécurité alimentaire, iii) l'introduction de l'analyse sexospécifique dans l'analyse IPC. La réalisation de cette enquête, de ce projet ambitieux, n'aurait pas été possible sans l'appui technique et financier de nos partenaires : le PAM, la FAO, le FAES, L'UE à travers le PMSAN 2, L'ONU-FEMMES, l'Unité du Support Global, la CARE, l'IICA, la SaveThe Children, le CRS, le Concern World Wide, l'AVSI, le GOAL à qui nous exprimons notre gratitude. Notre reconnaissance s'étend également aux experts en analyse IPC(notamment agronome Jean Ulysse HILAIRE, Directeur technique à la CNSA, Agronome Jean Carrel NORCEIDE, Agroéconomiste Pierre Nelby MATHIEU, Analyste de la sécurité alimentaire et gestionnaire de l'information du Secteur sécurité alimentaire (PAM/CNSA) dont le rôle a été déterminant dans l'exercice d'actualisation de 2024 qui a réuni, entre autres, des cadres de l'Administration publique haïtienne et ceux des ONGs à qui la CNSA est redevable. On ne saurait passer sous silence le travail formidable de Pierre Anthony GARRAUD, Statisticien qui a développé un modèle spatio-statistique qui apporte une contribution significative à la compréhension de la problématique de la vulnérabilité des ménages haïtiens à l'insécurité alimentaire. Non plus la contribution de ces cadres ne pourrait être ignorée : Agronome Jude DIMANCHE, Analyste de la sécurité alimentaire; Sophie Bernard, Spécialiste de la question

genre ; Abnel Pierre DESAMOURS, Consultant principal, Expert en analyse de la sécurité alimentaire, pour son appui technique de qualité ; Képline PLACIUS Directrice Administrative de la CNSA qui s'est donnée à fond pour la réussite de l'ENSSAN 2024; toute l'Equipe technique de la CNSA(Laude Carmène PHILOTEQUE, Yourie Shelsie JEAN BATARD, Ulrick MOLIERE Fils, André LOUIDOR, Hervé DELICE et Marie Daphka PAUL) qui s'est consacrée à la révision du présent rapport.

Harmel CAZEAU, Coordonnateur de la CNSA

Résumé

L'ENSSAN a été réalisée en Juillet 2024 auprès d'un échantillon de 8 190 ménages incluant les camps des déplacés dans la zone Métropolitaine de Port-au-Prince. Elle permet de mettre en avant ces faits saillants et ces conclusions :

I. Caractéristiques sociodémographiques

Des chefs de ménage

a. Les chefs de ménage sont plus fréquemment des femmes. Ces dernières représentent 52% des ménages enquêtés, contre 48% des hommes. Le pourcentage de femmes cheffes de ménage est plus élevé que la moyenne nationale, notamment dans le Nord (67%), le Nord-Est (55.7%) et l'Artibonite (55.9%).
b. La majorité (63.5%) des chefs de ménages se concentrent dans la tranche d'âge 30 - 59 ans et se retrouvent au centre de la pyramide des âges.
c. 23% des chefs de ménage n'ont aucun niveau d'études et 25% ne complètent pas leurs études primaires, contre 11% qui déclarent terminer leurs études primaires.
d. L'analyse par département montre que le problème d'accès à l'éducation se pose davantage dans la Grand' Anse où 73.9 % (ceux qui n'ont aucun niveau d'étude et ceux qui n'achèvent pas leurs études primaires) de chefs de ménage ne disposent pas d'un certificat d'études primaires. Viennent ensuite les Nippes (64.9%) et le Nord-Est (64.9%). Toutefois, il y a lieu de noter un certain progrès dans la scolarisation à l'échelle nationale entre 2011 et 2024 ; car, en 2011, 30 % des chefs de ménage déclarent n'avoir atteint aucun niveau d'étude.
e. Le concubinage (31%) est le statut matrimonial le plus répandu, suivi des statuts : marié.e (27%), veuf(ve) (15%) et célibataire (15%).
f. Dans la Grand' Anse (36.6%), les Nippes (37.8%), le Sud' Est (38.3%), le Centre (34.6%) et dans les camps des déplacés (35.8%), les chefs de ménages vivent plus fréquemment en concubinage. Par contre, dans le Nord-Ouest (38.7%), le Nord'Est (38.3%), on compte davantage de chefs de ménage mariés, alors que les chefs de ménage veufs se rencontrent plus fréquemment dans le Sud (18.4%) et les Nippes (17.3%).
g. Les chefs de ménage enquêtés dirigent plus fréquemment des ménages biparentaux, soit à hauteur de 60% contre 6% de ménages singletons. Les hommes qui se retrouvent à la tête des ménages monoparentaux sans le support de l'autre conjoint représentent 4%, contre 18% de leurs homologues féminins.

De la structure du ménage

a. En moyenne, les ménages comptent 4.9 personnes. Les ménages à taille plus élevée dépassant la moyenne nationale se trouvent dans cinq départements : le Nord (5.4), la Grand' Anse (5.3), les Nippes (5.1), le Nord-Ouest (5.2) et le Nord'Est (5.3).

b. Au niveau national, 16% des enfants en âge de scolarisation ne fréquentent pas l'école durant l'année académique 2023-2024**.** 67.8% des enfants déplacé.es ne fréquentent pas un établissement scolaire durant l'année académique 2023-2024. Dans le reste Ouest non plus, 28.3% des enfants en âge de scolarisation figurent parmi les enfants qui ne sont pas allés à l'école au cours de cette année académique. Vient ensuite le Nord-Ouest, où 19% des enfants n'accèdent pas à une salle de classe.
c. Trois raisons principales sont évoquées pour expliquer la non-fréquentation scolaire : le coût trop élevé des frais éducatifs, l'insécurité liée à la violence des gangs et la perte de revenus dans le ménage.
d. Dans cette enquête, il a été considéré différents types de handicaps : handicap physique, handicap sensoriel, déficience intellectuelle, handicap psychique, invalidité viscérale et handicap multiple. A l'échelle nationale, 4% des ménages présentent un ou plusieurs de ces handicaps.
e. Trois départements se retrouvent avec un pourcentage de personnes handicapées plus élevé que la moyenne nationale : Grand' Anse (7.5%), Artibonite (5.8%) et Sud' Est (4.8%).
f. 14% des ménages déclarent avoir des membres déplacés. La Grand' Anse (10.2%) et le Nord (8.7%) sont les départements avec un plus grand nombre de membres de ménages qui se sont déplacés définitivement. Vient ensuite le camp des déplacés (7.4%) à Port-au-Prince.
g. 6% des ménages à l'échelle nationale déclarent avoir accueilli des personnes déplacées. Dans la zone métropolitaine, les déplacés accueillis viennent d'autres quartiers qui sont soit sous le contrôle total des gangs, soit des quartiers qui risquent d'être comptés parmi les territoires qualifiés de territoires perdus.

Caractéristiques des services de base accessibles au ménage

a. 12.6 % des ménages s'approvisionnent en eau à partir de sources non protégées ; les exposant ainsi à des risques sanitaires accrus.
b. Au niveau national, les ménages parcourent en moyenne 45 minutes pour s'approvisionner en eau. Au niveau des départements de la Grand' Anse (106 min) et du Sud' Est (50 min), les ménage parcourent de plus longues distances. Dans de nombreux ménages, l'approvisionnement en eau repose principalement sur les femmes et les filles. Elles en sont responsables à hauteur de 58% contre 42% des hommes.
c. Environ 33% des ménages n'utilisent aucune méthode de traitement de l'eau de boisson. L'accès aux services d'assainissement de base demeure problématique, 27.1% des ménages utilisent des toilettes non améliorées. Cette situation est particulièrement préoccupante dans certains départements, notamment la Grand' Anse (71.2 %), les Nippes (50.1 %), le Nord-Ouest (42.4 %) et le Sud (40.6 %).

2. Caractéristiques économiques du ménage

Des sources de revenus du ménage

a. En moyenne, 47% des ménages enquêtés possèdent une seule source de revenus, 38% en disposent de deux et 14% en ont trois. Les milieux de résidence dans lesquels où il y a moins de ménages disposant de trois sources de revenus sont Cité Soleil (1.7%), Nord-Ouest HT02 (2%), Ouest HT05 (2.7%), Croix-des-Bouquets (3.6%), Tabarre (4.3%) et Carrefour (4.7%).
b. La couverture des besoins par les sources de revenus des ménages est largement insuffisante : à l'échelle nationale, moins de 10% des ménages déclarent disposer d'une source de revenus qui en soit capable.
c. Quant à la capacité de « Couvrir la majeure partie des besoins », à l'échelle nationale, seulement 1/3 des ménages déclare avoir disposé de sources de revenus garantissant la couverture de la majeure partie de leurs besoins.

Des dépenses et des dettes du ménage

a. A l'échelle nationale, les dépenses alimentaires mensuelles des ménages s'élèvent à 19 737.2 gourdes et 15.12% de ces achats sont réglés à crédit.
b. La proportion des dépenses alimentaires mensuelles est plus importante dans le Nord-Ouest, les camps des déplacés, la Grand' Anse et le Centre. Elle correspond respectivement à 31.13%, 22.87%, 17.60% et 17.09%.
c. A l'échelle nationale, les dépenses non alimentaires des ménages correspondent à 17 791.3 gourdes par mois.
d. En moyenne, près de ¾ des ménages enquêtés (soit 73%) rapporte avoir reçu un crédit.
e. La réception de crédit par genre montre que le pourcentage d'hommes qui reçoivent du crédit est plus élevé que celui des femmes. Les données révèlent que 76.35% d'hommes reçoivent du crédit contre 71.1% de femmes.

Du crédit et de l'épargne du ménage

a. À l'échelle nationale près de ¾ des ménages enquêtés (soit 73%) rapporte avoir reçu un crédit. Davantage d'hommes reçoivent du crédit, soit 76.35% contre 71.1% de femmes.
b. La capacité des ménages à épargner est faible : seulement 3% à l'échelle nationale en ont la possibilité.
c. 60% des ménages enquêtés, qui ne peuvent pas épargner, s'endettent pour répondre à leurs besoins essentiels. Les ménages qui accumulent plus de dettes se trouvent dans des départements tels : les Nippes (71.5%), le Nord-Ouest (72.9%) et l'Ouest, notamment le Reste Ouest (80%).

De l'agriculture et de l'élevage

a. L'accès à la terre pour cultiver concerne 63% des ménages enquêtés. La dimension genre indique que 73.5% des hommes ont accès à la terre contre 53.5% des femmes.
b. Seulement 18% des répondant.es déclarent une augmentation des superficies emblavées par rapport à une année normale, contre 45% des ménages qui affirment le contraire.
c. La baisse de la superficie emblavée est plus prononcée dans des zones de moyens d'existence, telles l'Artibonite HT03 (62.7%), le Bas Plateau (58.4%), le Haut Plateau (54.1%), les Nippes HT01 (81.2%), le Nord-Ouest HT01(68.2%), le Nord-Ouest HT02(67.8%), le Sud HT08 (56.2%) et le Sud' Est HT07 (56.1%). Ce qui conduit, entre autres, à une mauvaise ou pire performance de la campagne de printemps 2024.
d. Un ensemble de facteurs, expliquent cette contre-performance : les aléas climatiques (la sécheresse), le manque d'accès au crédit, le coût élevé des intrants et de la main d'œuvre, la rareté de la main-d'œuvre, la faible fertilité des sols, la mauvaise qualité des semences et les maladies des plantes.

3. Etat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage :

De sérieux problèmes d'accès aux aliments se posent, comme l'indiquent les constats suivants :

a. Des disparités énormes mises en évidence entre zones de moyens d'existence en ce qui concerne le score de consommation alimentaire et les stratégies d'adaptation aux moyens d'existence.

La prévalence de la consommation alimentaire inadéquate (pauvre et inacceptable) à l'échelle nationale est de 56%. La situation est particulièrement préoccupante au niveau de ces strates : le camp des déplacés (78.5%), la Grand 'Anse (74%), le Nord-Ouest (73.6%) et le Sud (68.7%). Les ménages vivant dans les camps de déplacés affichent la proportion la plus élevée de ménages à score de consommation alimentaire Pauvre, soit 56.5%. Cependant, l'analyse des zones de résidence permet d'observer de fortes disparités intra-zones et inter-zones. A l'intérieur des zones urbaines, on retrouve d'un côté des villes avec un pourcentage élevé de ménages à score de consommation alimentaire Acceptable comme Pétion- ville (54.6%), la ville du Cap-Haitien (50.8%) et la ville des Cayes (50.5%). De l'autre côté, on identifie des communes comme Cité Soleil (26.9%), Delmas (36.7%), Croix-des-Bouquets (29.4%), avec un pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire Acceptable nettement plus faible. Ces disparités subsistent également à l'intérieur des zones rurales. Les zones : Artibonite HT01 (55%), Artibonite HT04 (59%) et Bas-Plateau (53.7%) comptent une forte proportion de ménages à score de consommation alimentaire Acceptable ; alors que les zones : Nord-Ouest HT01 (14.4%) et Grand' Anse HT07 (17.5%), affichent les plus faibles proportions de ménages. Il est donc évident que la situation alimentaire des ménages ruraux, au regard de la consommation alimentaire, est pire.

D'autre part, une certaine convergence semble être observée entre le score de consommation alimentaire et les stratégies d'adaptation aux moyens d'existence pour certaines zones. En effet, les ménages à score de consommation alimentaire Acceptable dans les villes comme Pétion Ville (3.1% de ménages, les deux stratégies combinées), Cap Haïtien (22.3%) recourent moins fréquemment aux stratégies de Crise et d'Urgence. Par contre, à Cité Soleil (42.8 %) et à Croix-des- Bouquets (58%), on y recoure plus fréquemment. C'est également le cas au niveau des zones rurales. Alors que les ménages dans les zones Artibonite HT01 (48.1%) et Artibonite HT04 (40.9%) font usage moins fréquemment aux stratégies de Crise et d'Urgence, ceux dans les zones : Nord-Ouest HT01 (78%) et Grand 'Anse HT07 (60.3%), s'y livrent à une forte fréquence. Là encore, des disparités entre zones urbaines et rurales s'accentuent.

b. Des zones en proie à des taux de malnutrition aigüe très élevés

Le taux de MAG chez les enfants âgés de 6 à 59 mois atteint 11.7 %. Ce chiffre dépasse le seuil critique de 10 % fixé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), indiquant une situation préoccupante nécessitant une réponse urgente. Certaines zones du pays sont particulièrement touchées, avec des taux alarmants de malnutrition aiguë telle que les sites de déplacés (24.6 %), le Nord-Ouest (14.7 %), la Zone métropolitaine de Port-au-Prince (14.2 %) et la Grand' Anse (13.8 %).

c. Une femme autonome a plus de chance de jouer un rôle plus équitable dans le processus de prise de décision du ménage

L'indice de prise de décision mesure le niveau d'implication des femmes dans la prise de décision au sein du ménage en ce qui concerne la consommation alimentaire, les dépenses, les choix reproductifs et d'autres décisions mais ne mesure pas l'égalité du pouvoir de décision entre les sexes. « Une valeur proche de 1 indique une forte implication des femmes dans la prise de décision, tandis qu'une valeur proche de 0 indique une faible implication ». L'indice est calculé auprès des femmes qui vivent avec leur conjoint. L'enquête montre qu'à l'échelle nationale, l'indice de prise de décision moyen des femmes sur l'utilisation des revenus, l'utilisation des terres travaillées, l'utilisation et la vente de la quantité des denrées cultivées est de 0.77. Donc, une femme autonome a plus de chance de jouer un rôle plus équitable dans le processus de prise de décision du ménage.

d. Une aggravation de la situation de sécurité alimentaire par rapport à 2023

Une nette augmentation de la prévalence de l'insécurité alimentaire par rapport à la dernière analyse d'août 2023 (48% de la population en Phase 3 et plus de l'IPC pour l'analyse d'août 2024 contre 44% pour celle d'août 2023). Près de 6 000 personnes, se trouvant dans les sites des déplacés, sont classifiées en situation Catastrophe (Phase 5 de l'IPC) et 39 000 en insécurité alimentaire Urgence (Phase 4 de l'IPC). Par ailleurs, 18% de la population totale analysée (environ

2 millions de personnes) se retrouvent en situation Urgence (Phase 4 de l'IPC) et 30% (environ 3,4 millions de personnes) en Crise (Phase 3 de l'IPC).

Les zones fortement touchées par l'insécurité se retrouvent parmi les zones où la situation se révèle plus critique. Elles figurent parmi les zones prioritaires :

- **Priorité 1 : Zones ayant plus de 20% de personnes en Phase 4 :** Camps de déplacés de la zone métropolitaine de Port au Prince, Nord-Ouest (HT01 et HT02), Cité Soleil, les quartiers pauvres et très pauvres de Port-au-Prince, les quartiers pauvres et très pauvres de la Croix-des-Bouquets, de la Grand' Anse (HT07 et HT08) et de la Gonâve.
- **Priorité 2 : Zones ayant 20% de personnes en Phase 4 :** Bas Plateau, Artibonite HT03, Nippes HT01, Sud HT01, Sud' Est HT07 et les quartiers pauvres et très pauvres de Delmas.
- **Priorité 3 : Zones classées en situation de crise ayant 15% de personnes en Phase 4 :** Nord (Hormis Cap-Haitien), Sud (Hormis la commune d'Aquin), Haut Plateau Central, la zone rizicole de l'Artibonite (Artibonite HT04), la zone sèche de l'Artibonite (Artibonite HT01), Nord-Est (hormis Ouanaminthe), la partie transversale du département de l'Ouest (Ouest HT07), Ville des Gonaïves, les quartiers pauvres et très pauvres de Tabarre, la zone de montagne des Nippes (Nippes HT07et HT08) et Sud' Est HT01.
- **Priorité 4 : Zones classées en situation de crise ayant moins de 15% de personnes en Phase 4 :** les quartiers pauvres et très pauvres de Carrefour et de Pétion-Ville, la zone bananière de l'Ouest (Ouest HT05), les zones de montagne de l'Ouest (Ouest HT06), Ouanaminthe et la Ville de Cap-Haitien.

e. ***Pour la période projetée de mars à juin 2025, une détérioration de la situation est anticipée dans certaines zones***

Dans la Zone métropolitaine de Port-au-Prince, on anticipe une détérioration d'un point de pourcentage. Et, à Delmas, où des déplacés fuyant leurs zones trouvent refuge, la situation dans les quartiers pauvres et très pauvres de cette dite commune pourrait se détériorer au cours de la période de projection.

En raison des dernières escalades de violence dans les communes de Carrefour et de Gressier entrainant de manière systématique l'arrêt de la traversée dans certains quartiers du Sud de Port-au-Prince et de sérieux manque à gagner pour les familles agricoles ainsi que les « madan sara », les analystes anticipent une augmentation du nombre de personnes en Phase 3 et plus pour une grande partie de la région du grand Sud. De surcroit, le Nord'Est, une zone sujette à des épisodes de sécheresse, connaitrait une détérioration des conditions de sécurité alimentaire.

f. La situation des femmes est particulièrement préoccupante

Les résultats de l'analyse sexospécifique démontrent que 49% de la population ayant une femme comme cheffe de ménage sont en situation d'insécurité alimentaire aigue. La situation de la sécurité alimentaire résultant de ladite analyse révèle que sept zones sur douze, soit 58% sont classées en phase d'urgence. Les ménages dirigés par les femmes ont beaucoup plus recours à des stratégies d'adaptation néfastes, particulièrement l'endettement. Les femmes et filles handicapées, en particulier, rencontrent d'énormes barrières pour accéder aux services sociaux de base. 60% d'entre elles n'ont aucun accès aux services sociaux de base et environ 40% y ont un accès limité. Le coût des services (50%), l'insécurité (30%) et l'inaccessibilité des services (20%) constituent les principales barrières d'accès qu'elles rapportent.

Malgré les efforts fournis pour répondre aux besoins de la population lors des situations de crise comme le partage des outils et des semences maraichères/climato résilientes, les femmes continuent à faire face à des obstacles culturels et structurels tels que le manque d'information sur les prêts / le conditionnement des prêts dans les coopératives et autres institutions qui sont conditionnés par la garantie des hommes sans oublier leur incapacité à posséder des titres fonciers et à en hériter.

g. La vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire : des facteurs majeurs de différentiation

Une étude de profil de l'insécurité alimentaire, basée sur le Score de Consommation Alimentaire (SCA), selon une approche spatio-statistique, a permis de caractériser, à partir des données de l'ENSSAN, trois clusters de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en Haïti, identifiés par une analyse d'autocorrélation spatiale du Score de Consommation Alimentaire (SCA).

Le cluster **Elevé-Pauvre** se distingue par une relative résilience, avec des ménages ayant un meilleur accès aux ressources et une plus grande autonomie économique. Cependant, le recours fréquent aux stratégies de stress et de crise souligne la fragilité de leur situation.

Le cluster **Moyen-Pauvre** représente une situation intermédiaire, avec une vulnérabilité modérée. Les ménages de cette catégorisation sont confrontés à des difficultés économiques et ont un accès limité aux ressources. Ils dépendent davantage des stratégies de crise pour faire face à l'insécurité alimentaire.

Le cluster **Pauvre-Moyen** est le plus vulnérable, avec une forte concentration dans les camps de déplacés. Les ménages de ce cluster ont un accès très limité aux ressources, une dépendance élevée aux transferts et une insécurité alimentaire sévère. Ils recourent fréquemment aux stratégies de crise et d'urgence, indiquant une situation de détresse extrême.

L'analyse des dépenses alimentaires confirme ces observations, avec des dépenses moyennes décroissantes du cluster Élevé-Pauvre au cluster Pauvre-Moyen. La localisation géographique et le genre du chef de ménage sont également des facteurs importants de différenciation entre les clusters.

L'analyse spatiale révèle une concentration significative de clusters "Pauvre-Moyen" dans le département du Nord-Ouest, indiquant une vulnérabilité aiguë. Les départements de la Grand' Anse et du Sud présentent une prévalence élevée de clusters "Moyen-Pauvre" et "Pauvre-Moyen", signalant une vulnérabilité accrue. Le département de l'Ouest se caractérise par une hétérogénéité des clusters ("Elevé-Pauvre", "Moyen-Pauvre", "Pauvre-Moyen"), reflétant une distribution spatiale complexe de la vulnérabilité.

h. La Nourriture et le besoin de retourner chez soi (notamment pour les personnes déplacées internes) : deux priorités absolues pour les ménages

- **Nourriture : Une priorité absolue**

La nourriture est le besoin le plus cité par les ménages, avec un taux national de 72.9 %. Ce besoin est particulièrement prégnant dans la Grand' Anse (88.5 %), le Nord-Ouest (84.8 %) et la Zone métropolitaine (82.9 %), soulignant les problèmes d'insécurité alimentaire aigue dans ces départements.

- **Intrants agricoles : Un besoin crucial pour les zones rurales**

Les intrants agricoles (semences, engrais) sont un besoin important pour les ménages, en particulier dans les départements ruraux comme la Grand' Anse (67.1 %), le Sud-Est (50.2 %) et le Reste Ouest (42.3 %). Le Centre affiche également un taux élevé de 37.5 %.

- **Appui pour les AGR (Activités Génératrices de Revenus) : Une diversité de besoins**

L'appui pour les AGR varie considérablement selon les départements, reflétant la diversité des activités économiques et des besoins spécifiques. La Zone métropolitaine (42.6 %) et les Camps de déplacés (44.4%) affichent des taux élevés, soulignant l'importance de soutenir les activités économiques dans ces zones vulnérables.

- **Besoin de retourner chez soi : Un impératif pour les déplacés**

Le besoin de retourner chez soi est particulièrement élevé dans les Camps de déplacés (75.6 %) et la Zone métropolitaine (18%), ce qui est directement lié à la crise sécuritaire et aux déplacements de population.

- **Appui psychosocial : Une nécessité pour la santé mentale**

L'appui psychosocial est un besoin important, en particulier dans les Camps de déplacés (29.5 %) et la Zone métropolitaine (18%), ce qui souligne l'impact psychologique des crises.

- **Élevage : Un besoin important pour certaines régions**

L'élevage est un besoin important pour certaines régions, en particulier la Grand' Anse (45.1%) et le Sud' Est (30%).

i. De la détérioration à l'incertitude quant à l'évolution de la situation alimentaire des ménages au cours des six prochains mois qui suivent l'enquête

Au niveau national, une majorité significative (28%) anticipe une détérioration, tandis qu'une part considérable (43%) exprime une incertitude ou ne répond pas, soulignant un manque de visibilité sur l'avenir. Seulement 14% s'attendent à une stabilité et 15% à une amélioration, reflétant un climat général de préoccupation.

Les disparités régionales sont frappantes, avec le Nord-Ouest affichant le taux le plus élevé de ménages prévoyant une détérioration (56.7%), probablement en raison des difficultés économiques et sécuritaires persistantes. À l'opposé, le Centre se distingue par un taux relativement élevé de ménages espérant une amélioration (38%), tandis que le Nord'Est présente le plus haut niveau d'incertitude (66.9%). La Zone métropolitaine, confrontée à la crise actuelle, enregistre également un taux élevé de pessimisme (29.4%).

j. Dans le contexte de crise alimentaire aigue actuelle, la distribution alimentaire semble être l'option d'aide préférée par les ménages

Les préférences varient considérablement selon les départements. La distribution alimentaire est majoritairement préférée dans tous les départements, mais particulièrement forte dans les zones rurales et les camps de déplacés, atteignant 96.5% dans les camps. La distribution d'argent est plus populaire dans le Reste Ouest (31.6%) et l'Artibonite (18.6%), tandis que les bons d'achat restent marginaux dans tous les départements.

4. Conclusion et recommandations

Le fait que l'alimentation fasse partie des besoins prioritaires des ménages et que la distribution de nourriture soit considérée comme option préférée des ménages en matière d'aide humanitaire, cela traduit une crise de sécurité alimentaire exceptionnelle, nécessitant une réponse intégrée et coordonnée, tenant compte des préférences des bénéficiaires et des défis spécifiques à l'agriculture et aux moyens d'existence des ménages ainsi que des défis d'ordre genre. Les interventions doivent être adaptées aux spécificités de chaque région et de chaque

groupe de population, en tenant compte des chocs subis, des besoins exprimés, des préférences en matière d'aide et des contraintes agricoles. Il est donc impératif :

- d'adresser le problème d'insécurité (plus spécifiquement de mettre fin à la violence des gangs) qui est un déterminant majeur de la sécurité alimentaire à court terme ;
- de renforcer la sécurité alimentaire par des distributions directes ;
- de soutenir les activités économiques agricoles et non agricoles ;
- d'aider les déplacés internes à retourner chez eux ;
- de tenir compte de la situation spécifique des femmes et des enfants ;
- de fournir un soutien psychosocial aux personnes victimes de la violence des gangs et de violence basée sur le genre ;
- de lever les obstacles liés à la production agricole et à la diversification des revenus.

Seule une approche globale et durable, respectueuse des choix des bénéficiaires et des réalités agricoles et non agricoles, permettra de renforcer la résilience des ménages et de jeter les bases d'un avenir meilleur tant pour les populations rurales qu'urbaines.

Introduction

i) Contexte

a. *Contexte économique*

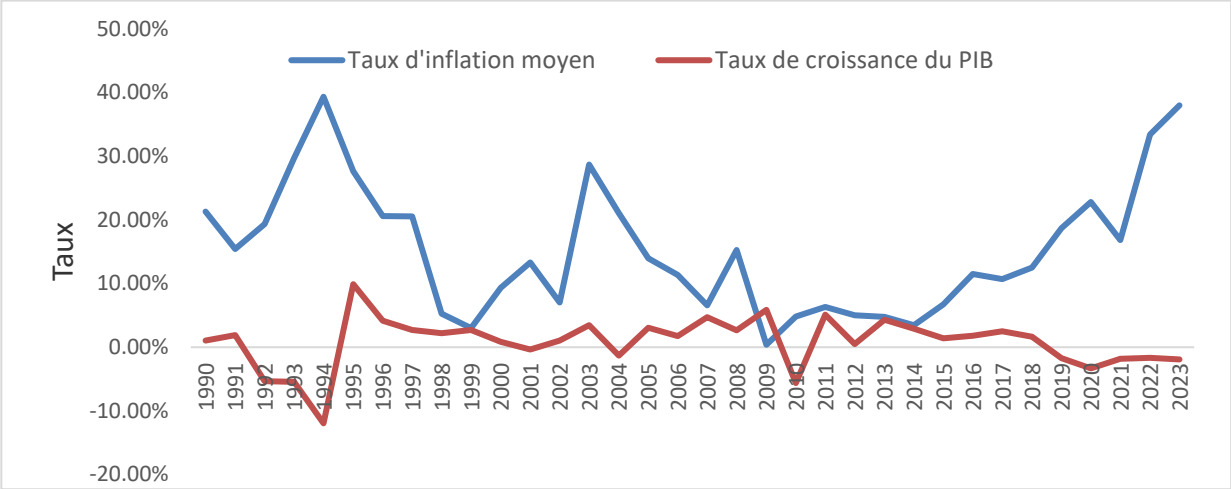
Le contexte économique est marqué par une dégradation de l'environnement macroéconomique. Depuis 2019, le pays sombre dans une récession qui se traduit par une contraction du PIB de 2% en moyenne annuelle. Cette situation est presque similaire à celle qu'on a connue au cours de la période d'embargo commercial 1992-1994 et au cours des troubles politiques de 2003-2004 (voir le graphique ci-après). Cette année encore, le pays semble se diriger vers une sixième année consécutive de récession, selon les prévisions de la Banque de la République d'Haïti et du ministère de l'Économie et des Finances (MEF). L'Indice Global de l'Indicateur Conjoncturel d'Activité Économique (ICAE) a enregistré au quatrième trimestre de l'exercice fiscal 2022-2023 une chute significative de 4.2 % par rapport à la même période de l'année précédente. Cette baisse est observée dans tous les secteurs de l'économie[1]. Le premier trimestre de l'exerce fiscal 2023-2024 a connu des perturbations avec des troubles politiques enregistrées dans plusieurs départements du pays. Les troubles politiques qui s'intensifient depuis le 7 février 2024 conduisent à l'asphyxie de l'économie avec la fermeture de l'aéroport International de Toussaint Louverture et la paralysie de l'activité économique dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince ; principal pôle d'activité économique du pays, déjà isolé des autres régions du pays depuis 2021. Les événements du 29 février qui ont entrainé la chute du Gouvernement d'Ariel Henri mettent à mal le fonctionnement des institutions et plombent tout l'exercice fiscal, puisque le nouveau gouvernement de transition n'a pris ses fonctions qu'au mois de juin 2024.

Coté secteur agricole, les impacts de la variabilité climatique pèsent sur la relance de la production agricole. De surcroit, la hausse du coût des intrants et les difficultés économiques auxquels font face les agriculteurs doivent se traduire par une baisse de la superficie emblavée et, par ricochet à une baisse de la production agricole.

D'autre part, le niveau des prix reprend sa tendance à la hausse. La décélération observée depuis mars 2023 s'est arrêtée au mois de février 2024, avec une hausse de 3.1% et une accentuation au mois de mars avec un taux de 4.7% (BRH, mars 2024). En glissement annuel, l'Indice des Prix à la Consommation a crû de 26.7 % en mars 2024 (+3.7 points de pourcentage). Le taux d'inflation moyen mensuel entre octobre 2023 et mars 2024 s'est établi à 2,7 % contre 2,1 % pour la même période de 2022-2023.

[1] https://ihsi.gouv.ht/public/images/documents/1709788905.pdf

Figure 1 : Tendance des taux de croissance du PIB et d'inflation au cours des trois derrières décennies



Sources des données : World data info

A cela s'ajoutent les pertes d'emplois consécutives au déclin du climat des affaires et à la baisse de la production dans les différentes branches d'activités pourvoyeuses d'emplois. Le nombre du personnel de l'industrie textile s'est replié de plus de 45 % de septembre 2023 à mars 2024, soit 29 000 employés.

Les opportunités de revenus diminuent tant en milieu rural qu'en milieu urbain, principalement en raison de l'insécurité. La cherté des intrants agricoles et la hausse des prix de la main-d'œuvre limitent la capacité des agriculteurs à financer leurs activités. En milieu urbain, de nombreuses entreprises ont réduit leurs activités ou fermé leurs portes, réduisant ainsi les opportunités d'emploi.

b. *Le contexte de sécurité alimentaire*

La dernière mise à jour de l'analyse IPC, réalisée en mars 2024, montre une détérioration importante de la situation de sécurité alimentaire par rapport à la projection précédente faite au mois d'août 2023. Le nombre de personnes en insécurité alimentaire est passé de 4.35 millions en août 2023 à 4.97 millions de personnes en mars 2024 (50% de la population analysée). Ce nombre inclut environ 1.64 millions de personnes (17% de la population analysée) classées dans la phase 4 de l'IPC (Urgence), et 3.32 millions de personnes (33% de la population analysée), classées en phase 3 de l'IPC (Crise). La situation de sécurité alimentaire risque de connaitre une

nouvelle escalade avec la dégradation du climat sécuritaire depuis les événements du 28 février 2024.

Ces événements ont entraîné la fermeture d'institutions stratégiques comme les ports et l'aéroport international de Toussaint Louverture, ainsi que des pillages et incendies d'entreprises et de succursales bancaires. Ils ont exacerbé la perturbation des chaines d'approvisionnement alimentaire, si l'on tient compte de l'occupation par les gangs des axes routiers nationaux reliant l'aire métropolitaine aux régions. Haïti, étant un importateur net de produits alimentaires, cette situation affecte négativement la disponibilité des produits alimentaires et, par voie de conséquence, l'accès aux aliments, puisque la rareté des produits dans les grands centres urbains entraine la hausse des prix des produits alimentaires de base. Un autre facteur d'insécurité alimentaire est le déplacement massif de population provoqué par les conflits entre les gangs pour le contrôle territorial. Depuis le 08 mars 2024, selon les données de la DTM/OIM, 94 821 personnes additionnelles quittent la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince. Toutes choses restant égales par ailleurs, ces déplacements de la population tendent à aggraver le problème de l'insécurité alimentaire, car, en général les personnes déplacées se voient privées de leurs moyens d'existence et se retrouvent parmi les personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire.

ii) Objectifs de l'enquête

L'objectif principal de l'Enquête est d'évaluer la situation actuelle de l'insécurité alimentaire dans le pays, en mettant à jour les indicateurs clés et en identifiant les principaux défis pour dégager des pistes de solutions durables susceptibles d'orienter les politiques et les interventions visant à améliorer la sécurité alimentaire.

De manière plus spécifique, les objectifs de l'enquête sont les suivants :

a. Mettre à jour les indicateurs de résultats de la sécurité alimentaire notamment la consommation alimentaire, les stratégies d'adaptation et les indicateurs de nutrition, afin de fournir une évaluation actuelle de la situation globale de l'insécurité alimentaire dans le pays.
b. Actualiser les données sur les dépenses des ménages pour estimer la valeur des transferts monétaires, permettant ainsi une analyse plus précise des besoins économiques des ménages vulnérables.
c. Évaluer l'impact de la situation sur les sources de revenu des ménages, afin de comprendre les changements économiques induits par l'insécurité alimentaire et de formuler des interventions ciblées.
d. Analyser les stratégies d'adaptation des ménages face à l'insécurité alimentaire : Identifier les mécanismes de coping adoptés par les ménages pour faire face à la pénurie

alimentaire, tels que le recours à des aliments de substitution, le travail informel ou la réduction des dépenses non essentielles.

e. Réaliser un profilage des ménages en insécurité alimentaire pour orienter de manière efficace le ciblage des bénéficiaires des programmes d'aide alimentaire et d'intervention d'urgence.
f. Effectuer une évaluation prospective de la performance de la campagne agricole de printemps 2024 afin de prévoir les éventuelles fluctuations de la production alimentaire.
g. Évaluer l'impact de la situation sur la fonctionnalité des marchés, en analysant les disruptions éventuelles dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire et en identifiant les zones à risque de pénurie alimentaire.
h. Assurer une prise en compte spécifique du genre afin de comprendre les disparités de genre en matière de sécurité alimentaire et de concevoir des stratégies inclusives pour répondre aux besoins des femmes et des hommes.

iii) Structure du rapport

Le présent rapport d'analyse des données de l'ENSSAN comporte quatre chapitres. Le premier chapitre présente la méthodologie de l'Enquête et comprend quatre sections. La première section décrit la base de sondage utilisée pour le tirage de l'échantillon. La deuxième fait état du calcul de la taille de l'échantillon. La troisième et la quatrième sections concernent respectivement la sélection des ménages et les grandes lignes du questionnaire de collecte des données. Le deuxième chapitre porte sur les caractéristiques sociodémographiques des ménages et se décline en trois sections : une section sur les caractéristiques des chefs de ménage, une sur la structure des ménages et une autre sur les caractéristiques des services de base accessibles aux ménages. Le troisième chapitre traite des caractéristiques économiques du ménage. Il se divise en quatre sections, quant à lui. La première section aborde les sources de revenus du ménage, alors que la deuxième analyse les dépenses et les dettes du ménage. La troisième section met en avant le crédit reçu par le ménage et son épargne. Et, la quatrième section présente un état des lieux sur la situation agricole et de l'élevage durant la saison de printemps de l'année 2024. Enfin, le quatrième chapitre se focalise sur l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage. Il se structure en sept points. Dans un premier temps, il s'agit d'analyser la sécurité alimentaire du ménage du point de vue de consommation alimentaire, en mettant l'accent sur des indicateurs comme le score de consommation alimentaire, le score de diversité alimentaire et en particulier le score de diversité chez les femmes et l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue par le ménage. Dans un deuxième temps, sont abordées les stratégies utilisées par le ménage pour répondre à ses besoins alimentaires. Dans un troisième temps, il s'avère nécessaire d'analyser l'indice de prise de décision dans le ménage pour mettre en lumière la problématique de genre. Dans un quatrième temps, on s'attache à analyser la situation de sécurité alimentaire du ménage, à travers l'analyse IPC qui constitue le socle de ce chapitre et plus globalement de ce rapport. Dans un cinquième temps, on réalise une analyse

sexospécifique de la situation des ménages. Cette section est suivie de l'analyse du profil des ménages en insécurité et de celle des enfants en situation de malnutrition. Pour finir, une section est consacrée aux chocs et aux perspectives pour les six prochains mois, notamment la perception du ménage de l'évolution future de sa situation alimentaire.

1 Méthodologie

Cette étude a été menée en appliquant une méthodologie d'échantillonnage rigoureuse afin de garantir la représentativité et la fiabilité des résultats obtenus. La méthodologie détaillée ci-après a été conçue pour surmonter les défis d'accès liés à l'insécurité et pour intégrer l'ampleur des déplacements dans la zone métropolitaine, notamment en incluant une strate supplémentaire composée de cinq camps de déplacés.

Pour pallier les problèmes d'accès dus à l'insécurité, sept grappes de remplacement ont été ajoutées et sélectionnées parmi les 25 grappes de l'échantillon théorique. Ces grappes ont servi de substituts lorsque l'accès à certaines zones initialement sélectionnées était impossible ou trop dangereux. De plus, chaque équipe est tenue de planifier son déploiement de manière à enquêter sur au moins 25 des 32 grappes qui lui ont été attribuées, et doit également communiquer les difficultés rencontrées si elle n'est pas en mesure de visiter une ou plusieurs grappes. Cette approche a assuré la continuité et la validité de l'étude, malgré les contraintes opérationnelles.

Cette méthodologie garantit que les données collectées reflètent fidèlement la réalité du terrain, en dépit des contraintes d'accès et des mouvements de population. En intégrant les camps de déplacés dans l'échantillonnage, l'enquête fournit des informations essentielles pour orienter efficacement les politiques et les interventions en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

1.1 Base de Sondage

La base de sondage employée provient de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), reconnu pour la fiabilité et l'exhaustivité de ses données, essentielles à la sélection des unités primaires de sondage appelées Sections d'Énumération (SDE). Par ailleurs, la liste des camps de déplacés a été utilisée pour le tirage des ménages résidant dans les camps de la zone métropolitaine. En combinant les SDE et les camps de déplacés dans le processus d'échantillonnage, l'enquête assure une couverture complète des différentes populations affectées et permet une analyse comparative de la situation d'insécurité alimentaire entre les ménages déplacés et les autres ménages tout en facilitant ainsi la mise en place de stratégies adaptées pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition au sein de toutes les communautés concernées.

1.2 Taille de l'Échantillon

L'enquête a porté sur un échantillon minimal de 8190 ménages, garantissant à la fois une représentativité nécessaire pour un alignement à la robustesse du protocole d'analyse et de classification IPC de l'insécurité alimentaire aiguë et pour obtenir des résultats fiables et précis sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle nationale. Par ailleurs, pour garantir la robustesse de la méthode, une surestimation de l'échantillon requis par strate a été effectuée. L'échantillonnage stratifié, réalisé en deux degrés, comprend pour chaque strate 25 SDE de l'échantillon théorique et 7 SDE de l'échantillon de remplacement. Cela permet d'assurer

la disponibilité des SDE de substitution afin de maintenir la validité de l'enquête et de garantir le minimum requis de 25 grappes par strate, même si certaines zones se sont révélées inaccessibles lors de la collecte des données.

Table 1: Répartition de la taille de l'échantillon de la zone rurale selon la strate IPC

	Strate	Nombre de cluster (SDE)	Nombre de ménage
1	Artibonite_HT01	25	210
2	Artibonite_HT03	25	210
3	Artibonite_HT04	25	210
4	Haut Plateau_HT03	25	210
5	Bas Plateau_HT03	25	210
6	Grand-Anse HT07	25	210
7	Grand-Anse HT08	25	210
8	Nipes_HT07+HT08	25	210
9	Nippes _HT01	25	210
10	Nord-Est_HT02_HT03	25	210
11	Nord_HT02	25	210
12	Nord_HT03	25	210
13	Nord-Ouest_HT01	25	210
14	Nord-Ouest_HT02	25	210
15	Ouest_HT01	25	210
16	Ouest_HT05	25	210
17	Ouest_HT06	25	210
18	Ouest_HT07 et HT03	25	210
19	Sud_HT07	25	210
20	Sud_HT08	25	210
21	Sud_Ht01	25	210
22	Sud-Est_HT01	25	210
23	Sud-Est_HT07	25	210
	Grand Total	**575**	**4,830**

Table 2 : Répartition de la taille de l'échantillon de la zone urbaine selon la strate IPC

Strate urbain	Nombre de cluster	Nombre de ménage
Carrefour (TP+P)	25	210
Cite Soleil (TP+P)	25	210
Croix des Bouquets (TP+P)	25	210
Delmas (TP+P)	25	210
Ville des Cayes	25	210
Villes de jérémie	25	210
Ville des Gonaïves	25	210
Ville du Cap haïtien	25	210
Pétion-Ville (TP+P)	25	210
Port-au-Prince (TP+P)	25	210
Tabarre (TP+P)	25	210
Camps de déplacés	5	1050
Total	**225**	**3,360**

1.3 Sélection des ménages

1.3.1 Étape 1 : Sélection des Unités Primaires de Sondage (UPS)

Cette étape décrit le processus d'échantillonnage utilisé pour sélectionner les ménages à partir de deux bases de sondage non chevauchantes : l'échantillon maître de l'IHSI et la liste des camps de l'OIM. Le premier degré d'échantillonnage consiste à sélectionner les Sections d'énumérations (SDE) et les camps en tant qu'unités primaires de sondage (UPS). Les SDE et les camps ont été choisis selon une probabilité proportionnelle à leur taille (PPT), ce qui signifie que les unités plus grandes ont une plus grande probabilité d'être sélectionnées. Cette méthode garantit que toutes les zones, ou les camps, ont une chance équitable d'être inclus dans l'enquête, en proportion de leur population. La probabilité d'inclusion de chaque SDE ou camp est calculée comme suit :

Probabilité d'inclusion (SDE ou des camps) = (Taille du ménage de la SDE ou des camps / Taille totale de ménage) * Nombre total de SDE ou des camps sélectionnés

1.3.2 Étape 2 : Sélection des Ménages dans les SDE ou les camps

Après le tirage au premier degré des SDE ou des camps, la deuxième étape consiste à sélectionner les ménages au sein de chaque SDE ou camp tiré(e).

- Pour chaque SDE, 8 ménages ont été sélectionnés de manière aléatoire. La probabilité d'inclusion de chaque ménage au sein de la SDE est alors :

Probabilité d'inclusion (Ménage) = (1 / Nombre total de ménages dans la SDE) * 8

- Pour chacun des cinq camps de déplacés sélectionnés, l'application d'un taux de sondage correspondant à un pourcentage spécifique du nombre de ménages résidents a permis d'assurer une représentativité optimale. En adaptant le taux de sondage à la taille de chaque camp, une stratégie efficace a permis d'obtenir des résultats de l'enquête qui reflètent la réalité sur le terrain :

  a) **Ancien local du Lycée des Jeunes Filles (Lycée Cent Cinquantenaire)** : Ce camp accueille jusqu'à **1 016 déplacés** ou **224 ménages**. Nous avons enquêté un échantillon de 177 ménages représentant **79%** de la population des ménages.

  b) **Camp de déplacés du Nouveau Lycée Marie Jeanne / Bois Vernat** : Cette zone héberge environ **6 000 déplacés** ou **1 282 ménages**. Pour garantir une représentation adéquate, nous avons interrogé **291 ménages**, soit environ **23%** de la population des ménages.

  c) **Camp de déplacés du Lycée des Jeunes Filles / Bas Peu de Chose** : Ce camp abrite environ **5 000 déplacés** ou **1 078 ménages**. Notre enquête s'est concentrée sur **310 ménages**, représentant **25%** de la communauté des ménages déplacés.

  d) **Camp de déplacés du Lycée Anténor Firmin à Bois Vernat** : Avec une population de **4 817 déplacés** ou **1 200 ménages**, nous avons enquêté **242 ménages**, soit **20%** de la population totale des ménages.

  e) **Camp Saint Charles** : Ce camp compte environ **1 077 déplacés** ou **359 ménages**. Pour une compréhension approfondie de leurs besoins, nous avons interrogé **204 ménages**, ce qui correspond à **57%** des ménages, assurant ainsi une représentativité significative. La probabilité d'inclusion de chaque ménage au sein d'un camp est alors :

Probabilité d'inclusion (Ménage) = (1 / Nombre total de ménages dans la SDE) * nombre de ménages enquêtés

1.3.3 Étape 3 : Méthode de Calage pour l'Ajustement des Poids

Pour ajuster les poids de l'enquête afin de compenser le taux de non-réponse et l'absence de dénombrement exhaustif des ménages dans les SDE tirées au premier degré, une méthode d'ajustement par calage (calibration) a été mise en œuvre. Cette approche utilise les estimations connues de la population par département et par zones de moyens d'existence pour ajuster les poids de manière que les résultats de l'enquête soient représentatifs de la population cible.

1. Calcul des Poids de Sondage Initiaux

Pour chacun des ménages sélectionnés, le poids initial a été calculé en prenant l'inverse de la probabilité de sélection du ménage dans l'échantillon. Ce poids reflète fidèlement le plan de sondage initial, en incluant les probabilités de sélection au premier et au deuxième degré.

Poids de sondage = 1 / (probabilité d'inclusion au premier degré X probabilité d'inclusion au deuxième degré)

2. Ajustement pour la Non-Réponse

Dans chaque strate ou groupe homogène pertinent (par exemple, par département ou par zone de moyens d'existence), le taux de réponse a été calculé. Ce taux a ensuite été utilisé pour ajuster les poids initiaux des ménages répondants en divisant ces poids par le taux de réponse de leur strate. Cette méthode compense la non-réponse des ménages en augmentant le poids attribué aux répondants.

3. Calage des Poids (Calibration)

Les estimations de la population totale par département et par zones de moyens d'existence sont utilisées comme informations auxiliaires pour appliquer le calage sur marge (**Raking Ratio**). Cette méthode permet d'ajuster les poids afin que les marges pondérées correspondent aux totaux connus pour les départements et les zones de moyens d'existence. Grâce à cette technique, après vérification et validation des poids ajustés, les estimations issues de l'Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (ENSSAN, édition 2024) présentent trois avantages majeurs :

a) **Correction du biais de non-réponse** : en ajustant les poids pour tenir compte de la non-réponse, on réduit le biais potentiel engendré par le fait que les non-répondants peuvent différer des répondants ;
b) **Amélioration de la précision** : le calage utilise des informations auxiliaires pour accroître la précision des estimations et réduire la variance ;
c) **Représentativité accrue** : en ajustant les poids pour que les totaux pondérés correspondent aux totaux connus de la population, les estimations reflètent plus fidèlement la réalité démographique.

1.4 Les grandes lignes du questionnaire

Le questionnaire de l'enquête présente la structure suivante :

a. **Module sur la composition du ménage, notamment pour déterminer les caractéristiques du chef de ménage et les membres du ménage, à travers des variables tels que** : l'âge, le sexe du chef de ménage, son niveau d'études, son statut matrimonial, le type de ménage dans lequel il vit, la taille du ménage, la fréquentation scolaire des enfants, les membres du ménage souffrant d'un handicap, les personnes déplacées et accueillies dans le ménage.
b. **Module sur les principales sources de revenus des agriculteurs** : Couverture des besoins, variation des revenus générés par les sources de revenus principales, sources de revenus des personnes en situation de handicap, sources de revenus des personnes déplacées et des personnes accueillies.
c. **Module sur la consommation alimentaire et les dépenses du ménage (alimentaires et non alimentaires)** : le score de consommation alimentaire, l'apport calorique des aliments, l'accès économique aux aliments, l'échelle de la faim mesurée par le FIES.
d. **Module sur le score de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer** :
e. **Module sur les dépenses et dettes** : les dépenses effectuées par le ménage pour l'acquisition des aliments et des biens non alimentaires, le mode de règlement de ces dépenses.
f. **Module sur le crédit et l'épargne** : accès au crédit, sources de crédit, type de crédit souhaité par le ménage, montant du crédit reçu, l'Epargne et les formes d'épargne du ménage
g. **Module sur l'agriculture** : superficies emblavées, raisons pour lesquelles le ménage ne pratique pas l'agriculture, équipements agricoles possédés par le ménage, contraintes aux pratiques d'élevage.
h. **Stratégies de survie** : l'indice des stratégies de survie simplifié, les stratégies de survie basées sur les moyens d'existence en milieu rural et urbain.
i. **Echelle de l'accès déterminant l'insécurité alimentaire des ménages** : Ce module recueille des informations sur la privation ou non des aliments au cours des 30 derniers jours, la fréquence d'accès aux aliments.
j. **Echelle de Mesure de l'insécurité alimentaire vécue** : Ce module permet de recueillir des informations sur des individus dans le ménage qui éprouvent un sentiment d'inquiétude, d'anxiété, d'appréhension ou de crainte, sur la qualité et la diversité des aliments consommés et sur la situation de privation ou non des aliments pendant un ou plusieurs jours
k. **Score moyen sur l'indice de prise de décision des ménages** : Ce module renseigne sur la personne qui prend des décisions en matière de production alimentaire, de consommation alimentaire, d'utilisation de revenus dans le ménage, de procréation, en matière d'éducation des enfants et de la sante des membres du ménage en général.

l. **Chocs et Perspectives pour les six prochains mois** : les chocs subis par le ménage, le recours à des emprunts ou non pour faire face à ces événements, les ressources du ménage pour planifier la prochaine campagne agricole, les perceptions du ménage de l'évolution de sa situation, ses besoins prioritaires et ses préférences en matière de réception de l'aide humanitaire.

m. **Module sur l'eau et l'assainissement** : Principal mode d'approvisionnement du ménage en eau de boisson, le mode de traitement de l'eau adopté par le ménage, principal lieu d'aisance du ménage.

n. **Module sur la nutrition** : Ce module permet de se renseigner sur la date de naissance des enfants de 6 à 59 mois membres du ménage, le sexe et l'âge des enfants, la présence d'œdème sur l'enfant et de procéder à la mesure du périmètre brachial.

2 Caractéristiques sociodémographiques du ménage

Dans ce chapitre, on aborde les caractéristiques sociodémographiques du ménage. Cette analyse tient compte des caractéristiques du chef de ménage, de la structure du ménage et des caractéristiques des services de base dans le ménage.

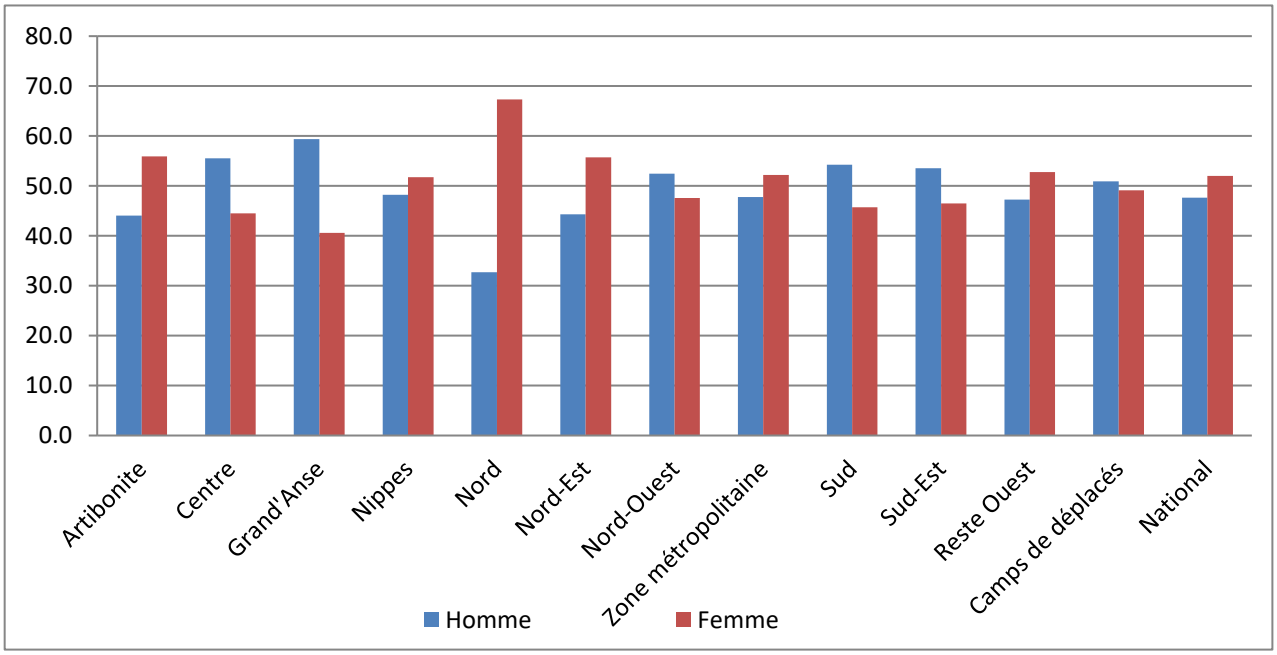
2.1 Caractéristiques du chef de ménage

Cette analyse s'accentue, d'une part, sur le sexe du chef de ménage, son âge, son statut matrimonial, et d'autre part, sur son niveau d'éducation et le type de ménage dans lequel il vit.

2.1.1 Le sexe du chef de ménage

Les chefs de ménage sont plus fréquemment des femmes. Ces dernières représentent 52% des ménages enquêtés, contre 48% des hommes. Ce pourcentage se rapproche un peu de l'estimation du taux de ménages dirigés par des femmes, soit 50%, calculé par EMMUS 6, en 2016 - 2017. Mais l'analyse par département montre que dans certains départements, le pourcentage de femmes chefs de ménage est davantage plus élevé que la moyenne nationale, notamment dans le Nord (67%), le Nord'Est (55.7%) et l'Artibonite (55.9%)

Figure 2 : Répartition des chefs de ménage par sexe et par département

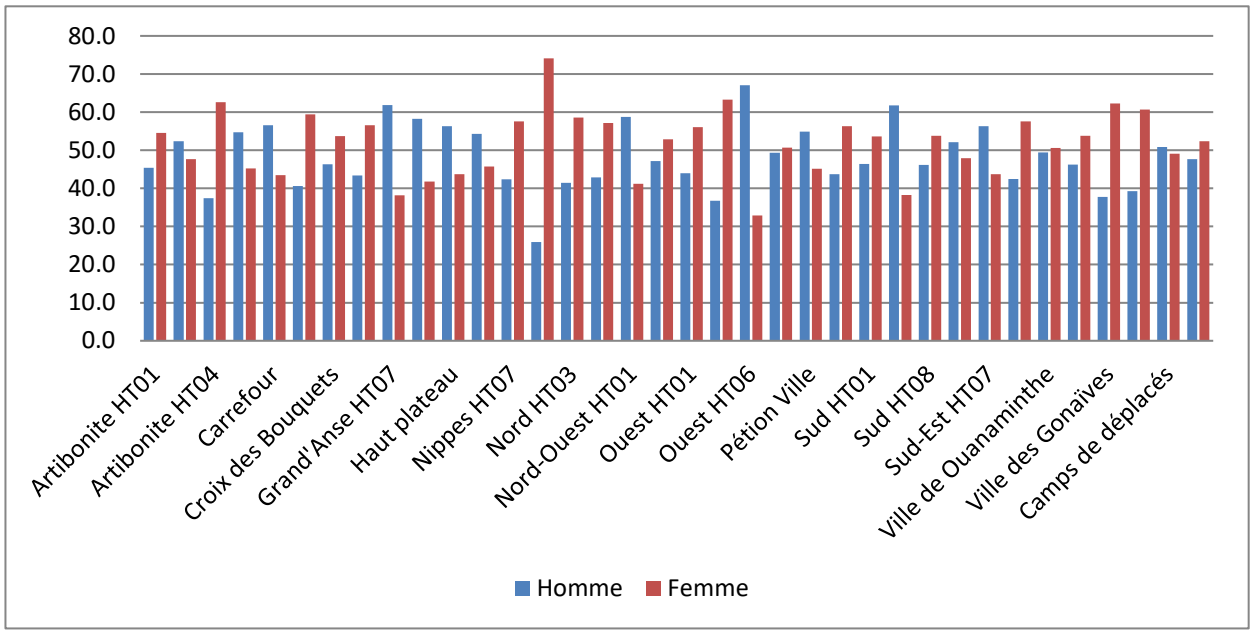


Source : ENSSAN, Juillet 2024

Quant à l'analyse par zone de moyens d'existence, elle montre une forte concentration des femmes cheffes de ménage dans le Nord HT02 (74.5%), l'Ouest HT05 (63.3%), l'Artibonite HT04 (62.6%), la ville des Gonaïves (62.3%) et la ville du Cap-Haitien (60.4%). Cependant, la situation s'inverse dans certaines zones de moyens d'existence, notamment dans la Grand'Anse HT07

(61.8%), l'Ouest HT06 (67.1%) et le Sud HT07 (61.7%) où les ménages sont dirigés en plus forte proportion par des hommes, comme l'indique le graphique ci-après.

Figure 3 : Répartition des chefs de ménage par zone de moyens d'existence et par sexe

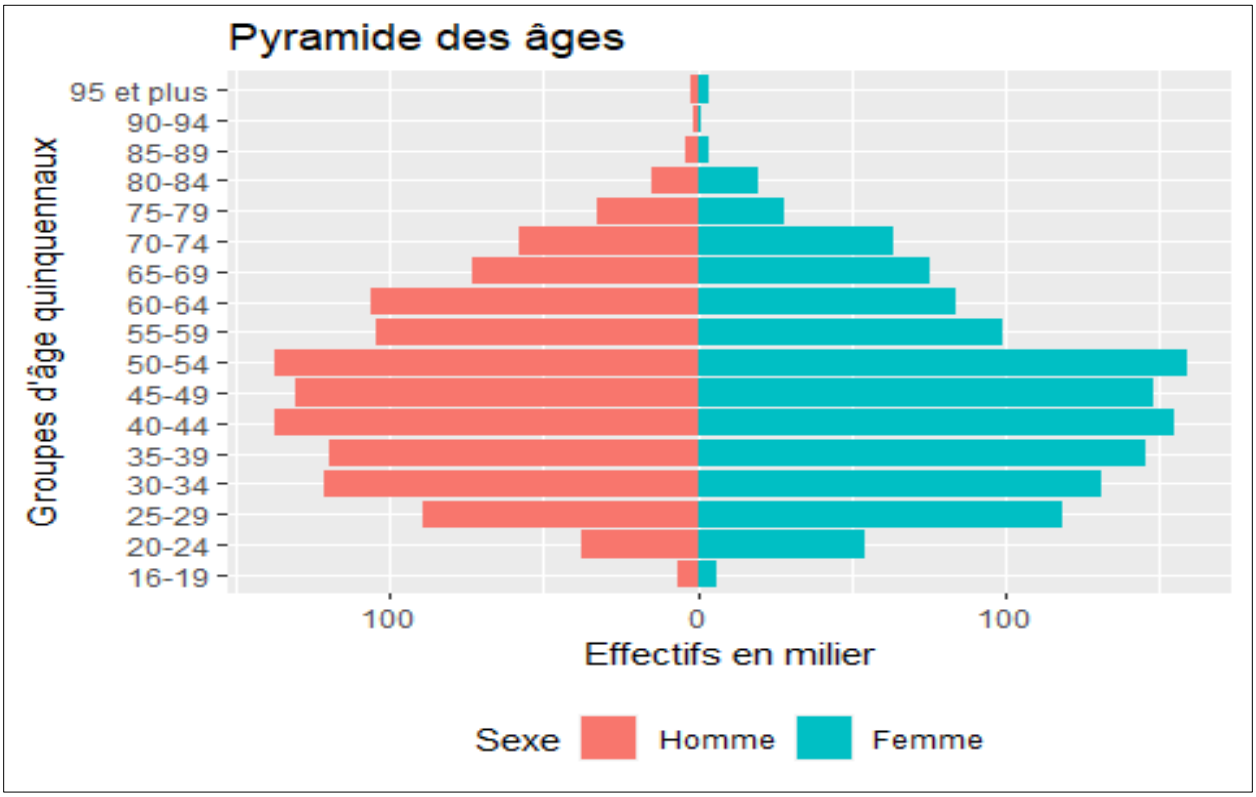


Source: ENSSAN, Juillet 2024

2.1.2 La pyramide des âges

La pyramide des âges qui représente la répartition par âge et sexe de la population à un instant donné présente une base élargie et un sommet étroit, caractéristique des populations jeunes, à fécondité et mortalité élevées. A la base de la pyramide, on retrouve des chefs de ménages âgés de 16 à 29 ans, soit un pourcentage de 13.4%. Par ailleurs, la majorité des chefs de ménages se concentrent dans la tranche d'âge 30 - 59 ans et comptent pour un pourcentage de 63.5%. Les personnes âgées de 60 à 69 ans représentent 13% des chefs de ménage. In fine, au sommet de la pyramide, on compte un pourcentage de 5.03% de chefs de ménage âgés de 70 ans et plus.

Figure 4 : Pyramide des âges



Source: ENSSAN, Juillet 2024

2.1.3 Le niveau d'instruction

Le niveau d'instruction est l'un des déterminants du stock de capital humain disponible dans un pays. Ce capital fait partie de l'ensemble des capitaux qu'un ménage puisse détenir comme moyens d'existence durables. Les données de l'Enquête révèlent que 23% des ménages n'ont aucun niveau d'études et 25% ne complètent pas leurs études primaires, contre 11% de chefs de ménages qui déclarent terminer leurs études primaires. Autrement dit, 59% des chefs de ménages n'atteignent pas le niveau secondaire, un niveau qui concerne seulement 35% de chefs de ménage. Quant au niveau universitaire, il n'est accessible qu'à 6% de chefs de ménages, dont 4% déclarent l'avoir complété. L'analyse par département montre que le problème d'accès à l'éducation se pose davantage dans la Grand'Anse où 73.9 % (ceux qui n'ont aucun niveau d'étude et ceux qui ne complètent pas leurs études primaires) de chefs de ménages ne disposent pas d'un certificat d'études primaires. Viennent ensuite les Nippes (64.9%) et le Nord'Est (64.9%). Toutefois, il y a lieu de noter un certain progrès dans la scolarisation à l'échelle nationale entre 2011 et 2024 ; car, en 2011, 30 % de chefs de ménages déclarent n'avoir atteint aucun niveau d'étude (CNSA, 2011). Les départements de l'Ouest et du Nord restent les deux départements les mieux lotis du point de vue d'accès à l'éducation où respectivement 55.4% et 49.9% des chefs de ménages accèdent au moins au niveau secondaire.

Table 3 : Répartition des chefs de ménage par département selon le niveau d'étude

Département	Aucun	Primaire incomplet	Primaire complet	Secondaire incomplete	Secondaire complet	Université incomplete	Université complete	Ensemble
Artibonite	24.1	23.5	17.4	21.1	9.4	0.7	3.7	100.0
Centre	34.3	30.9	8.3	19.0	2.8	2.2	2.5	100.0
Grand'Anse	39.4	34.5	7.0	15.1	2.4	1.3	0.3	100.0
Nippes	30.4	34.5	6.0	20.9	5.7	0.5	2.0	100.0
Nord	22.5	15.8	12.2	27.8	8.3	5.4	8.0	100.0
Nord-Est	34.0	30.9	3.0	21.5	4.5	2.2	3.9	100.0
Nord-Ouest	23.4	28.7	12.9	24.5	7.4	1.8	1.3	100.0
Zone métropolitaine	12.2	23.3	9.2	34.7	12.8	3.7	4.2	100.0
Sud	34.4	20.0	13.9	24.8	3.2	1.1	2.6	100.0
Sud-Est	34.6	24.4	9.4	24.7	4.3	1.2	1.4	100.0
Reste Ouest	24.6	30.4	10.1	25.5	6.8	0.7	2.0	100.0
Camps de déplacés	6.7	15.3	7.7	47.4	16.0	3.8	3.1	100.0
National	23	25	11	27	8	2	4	100

Source: ENSSAN, Juillet 2024

2.1.4 Statut matrimonial

Le statut matrimonial dans l'analyse démographique renseigne sur le degré de vulnérabilité socioéconomique d'un statut donné par rapport à un autre statut, car selon que l'individu vit en couple ou célibataire, séparé/divorcé ou veuf, le niveau d'accès aux ressources peut être différent. Les données indiquent que chez les chefs de ménage, le concubinage (31%) est le statut matrimonial le plus répandu, suivi des statuts : mariés (27%), veufs (15%) et célibataires (15%). L'analyse par département révèle que dans la Grand'Anse (36.6%), les Nippes (37.8%), le Sud'Est (38.3%), le Centre (34.6%) et dans les camps des déplacés (35.8%), les chefs de ménages vivent plus fréquemment en concubinage. Par contre, dans le Nord-Ouest (38.7%), le Nord-Est (38.3%), on compte davantage de chefs de ménage mariés, alors que les chefs de ménage veufs se rencontrent plus fréquemment dans le Sud (18.4%) et les Nippes (17.3%).

Table 4 : Répartition des chefs de ménage selon leur statut matrimonial

	Célibataire	Veuve/ veuf	Séparé/ Divorcé	En concubinage	Marié	En union libre	Ensemble
Artibonite	15.8	15.6	9.9	29.5	25.3	3.8	100.0
Centre	9.3	17.3	3.7	34.6	34.1	1.1	100.0
Grand'Anse	17.1	15.6	4.7	36.6	25.5	0.5	100.0
Nippes	10.0	17.3	13.2	37.8	21.3	0.4	100.0
Nord	19.0	16.3	9.3	23.9	30.8	0.7	100.0
Nord-Est	12.8	9.3	7.0	28.7	38.3	3.9	100.0
Nord-Ouest	13.8	15.7	4.5	18.7	38.7	8.6	100.0
Zone métropolitaine	16.8	14.9	10.2	32.1	22.2	3.8	100.0
Sud	16.9	18.4	5.3	28.8	25.5	5.1	100.0
Sud-Est	11.0	14.8	8.7	38.3	24.6	2.5	100.0
Reste Ouest	14.0	16.4	9.0	31.0	27.3	2.3	100.0
Camps de déplacés	28.2	10.6	16.0	35.8	6.2	3.2	100.0
National	15	15	9	31	27	3	100

Source: ENSSAN, Juillet 2024

2.1.5 Le type de ménages

Le type de ménage dans lequel vit un individu peut aussi influencer son niveau de vulnérabilité socioéconomique, et, dans une large mesure, sa situation de sécurité alimentaire. Les chefs de ménage enquêtés dirigent plus fréquemment des ménages biparentaux, qui représentent 60%, contre 6% de ménages singletons. Les hommes qui se retrouvent à la tête des ménages monoparentaux sans le support de l'autre conjoint comptent pour 4%, contre 18% de leurs homologues féminins. Des disparités s'observent au niveau des départements, notamment dans l'Artibonite, la Grand'Anse et le reste Ouest où les femmes qui dirigent des ménages sans le support de l'autre conjoint représentent respectivement 22.2%, 21.8% et 20.7%. Cependant, cette situation est plus fréquente dans les camps de déplacés dans la région métropolitaine, où les femmes cheffes de ménage sans le support de l'autre conjoint sont d'environ 29%.

Table 5 : Répartition des chefs de ménage selon le type de ménage dans lequel il vit

	Ménage biparental	Monoparental homme avec support de l'autre conjoint	Monoparental femme avec support de l'autre conjoint	Mono parental homme sans support de l'autre conjoint	Monoparental femme sans support de l'autre conjoint	Ménage singleton	Ensemble
Artibonite	58.6	1.3	5.5	4.5	22.2	7.8	100.0
Centre	69.8	0.2	11.4	4.1	11.0	3.6	100.0
Grand'Anse	62.6	4.1	2.3	5.3	21.8	3.9	100.0
Nippes	59.6	2.4	7.2	5.6	21.5	3.7	100.0
Nord	55.4	1.2	15.9	4.4	17.5	5.7	100.0
Nord-Est	71.0	1.1	9.1	1.4	10.3	7.1	100.0
Nord-Ouest	65.9	0.8	9.9	4.3	13.3	5.7	100.0
Zone métropolitaine	58.1	4.2	9.6	4.5	18.4	5.2	100.0
Sud	59.4	5.2	12.0	5.5	10.7	7.2	100.0
Sud-Est	65.4	1.9	7.0	4.6	16.6	4.4	100.0
Reste Ouest	60.6	2.4	4.4	2.8	20.7	9.1	100.0
Camps de déplacés	45.2	2.2	6.1	7.8	29.0	9.8	100.0
National	60	3	9	4	18	6	100.0

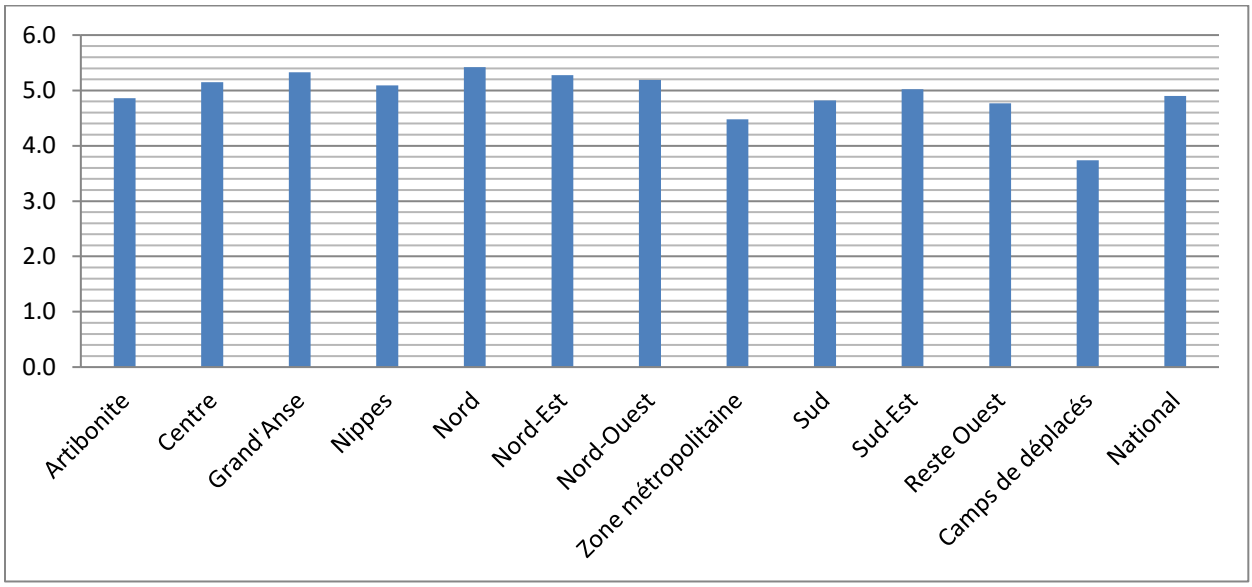
Source: ENSSAN, Juillet 2024

2.2 Structure du ménage

2.2.1 La taille du ménage

La taille du ménage est un indicateur important, car elle indique le nombre de personnes potentiellement à charge dans le ménage. Dans la mesure où seul le chef de ménage est apporteur de ressource, une taille élevée augmente le nombre de personnes à charge dans le ménage, et pèse, par conséquent, sur l'accès aux aliments. Toutes choses restant égales par ailleurs, il existe une relation négative entre l'accès per capita aux aliments et la taille du ménage. Plus les ménages vivent dans une situation précaire, plus la consommation alimentaire individuelle en pâtit. Le graphique ci-après présente la taille moyenne des ménages à l'échelle nationale et au niveau des départements. En moyenne, les ménages comptent environ 4.9 personnes. Cette taille est presque similaire à celle révélée par une étude sur l'impact socioéconomique du Covid 19, réalisée conjointement par la CNSA et l'IHSI, en 2020 pour le compte du PNUD. Cependant, elle varie d'un département à un autre. Les ménages à taille plus élevée se trouvent dans cinq départements qui dépassent la moyenne nationale : le Nord (5.4%), la Grand'Anse (5.3%), les Nippes (5.1%), le Nord-Ouest (5.2%) et le Nord'Est (5.3%).

Figure 5 : Taille moyenne des ménages par département



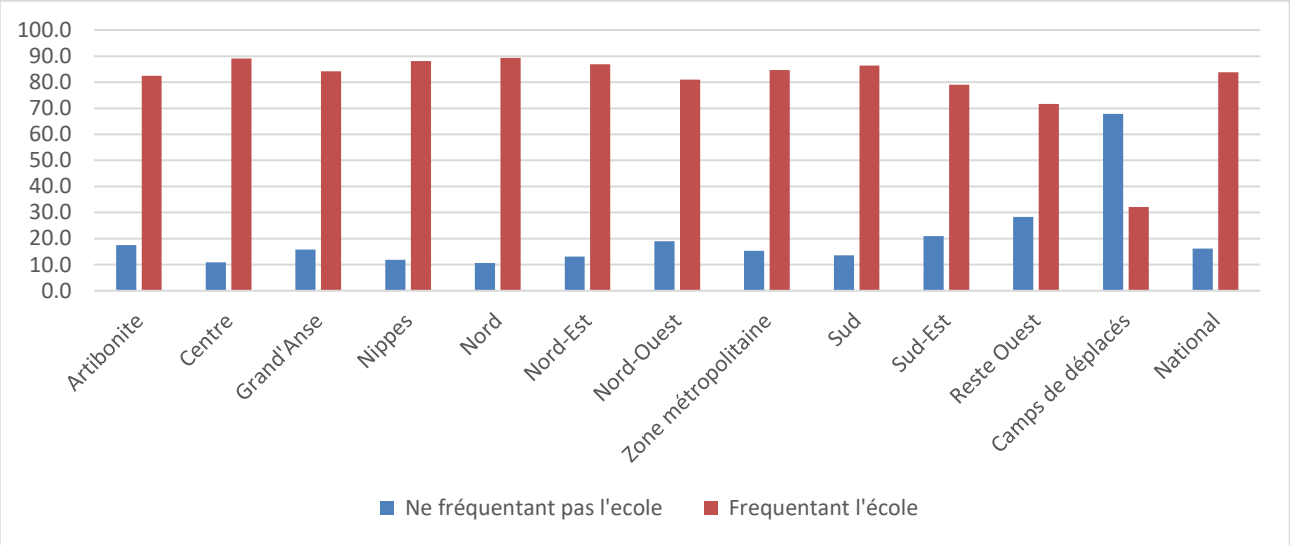
Source: ENSSAN, Juillet 2024

2.2.2 Scolarisation des enfants

Au niveau national, 16% des enfants en âge de scolarisation ne fréquentent pas l'école durant l'année académique 2023-2024**.** La problématique de fréquentation scolaire se pose davantage dans l'Aire métropolitaine de Port-au-Prince et l'Artibonite, où des populations se déplacent massivement pour des raisons d'insécurité. 67.8% des enfants déplacés n'ont pas fréquenté un établissement scolaire durant l'année académique 2023-2024. Dans le reste Ouest, 28.3% des enfants en âge de scolarisation ne sont pas allés, non plus, à l'école, en 2024. Vient ensuite le Nord'Ouest, où 19% des enfants n'ont pas accédé à une salle de classe. L'analyse par zone de moyens d'existence montre que dans les zones Ouest HT06

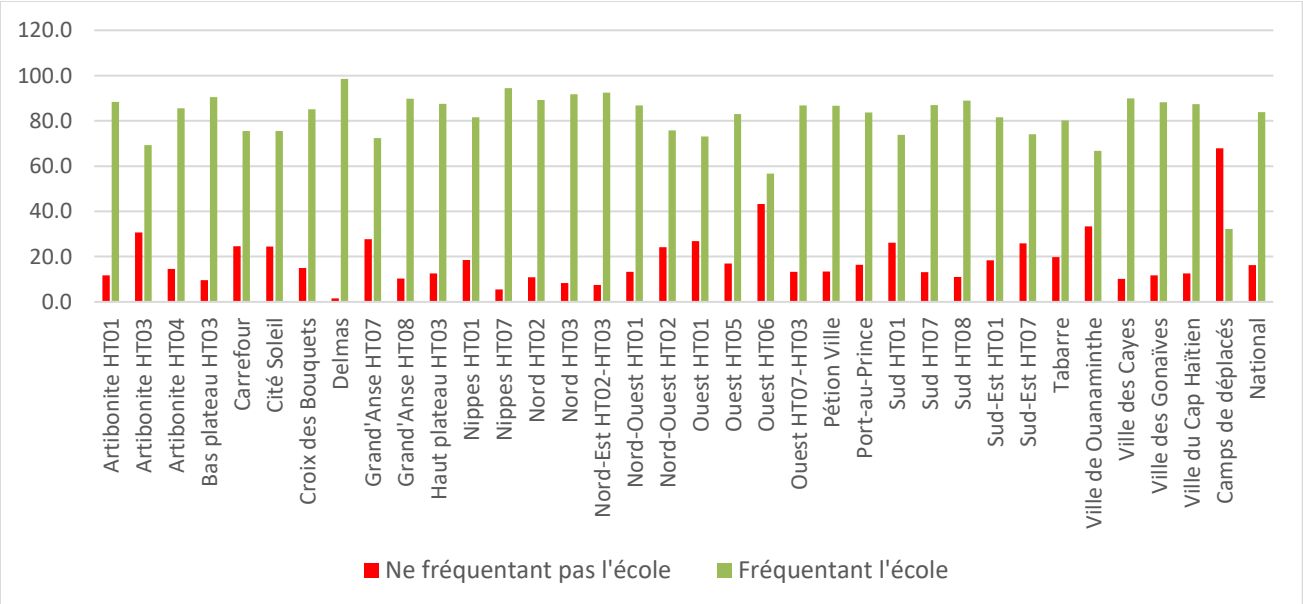
(43%), Artibonite HT03 (30%), Grand'Anse HT07 (27%), Ville de Ouanaminthe (33%), le pourcentage des enfants ne fréquentant pas l'école dépasse largement la moyenne nationale.

Figure 6 : Pourcentage d'enfants en âge de scolarisation fréquentant l'école durant l'année académique 2023-2024



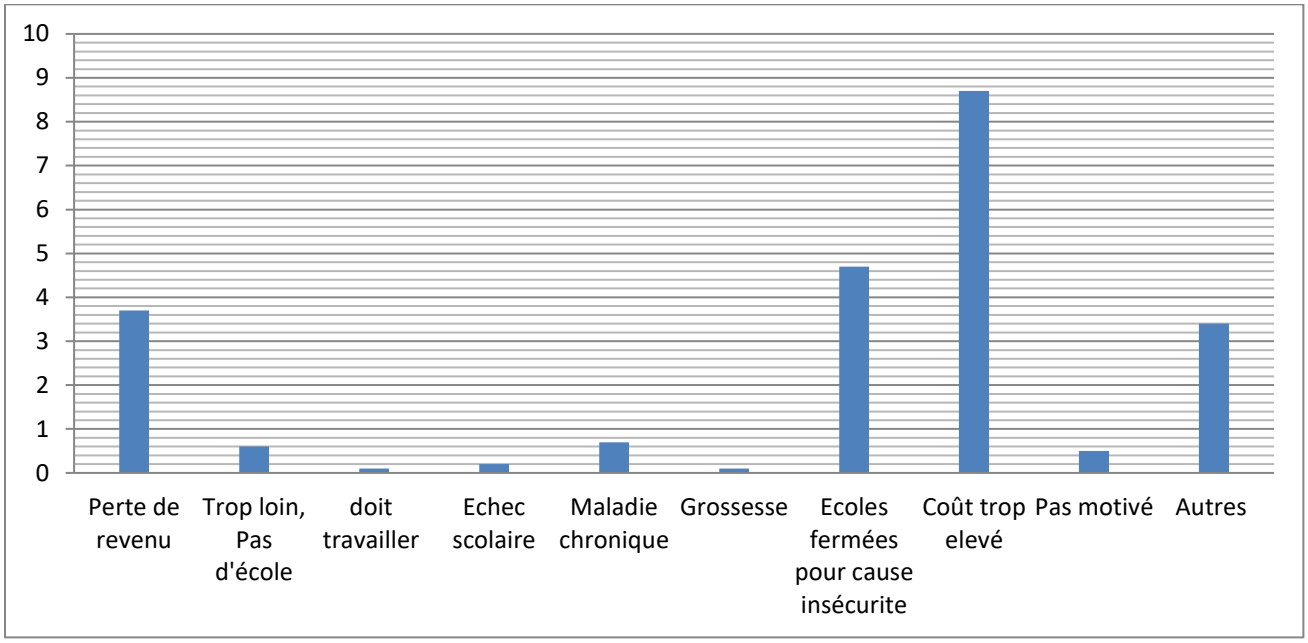
Trois raisons principales sont évoquées par les ménages pour expliquer la non-fréquentation scolaire : le coût trop élevé des frais éducatifs, l'insécurité liée à la violence des gangs et la perte de revenus. Les pertes de revenus et le coût élevé des frais de scolarisation sont, entre autres, le corollaire de la récession provoquée par la crise sécuritaire que connait le pays depuis 2019.

Figure 7 : Appréciation du pourcentage d'enfant fréquentant l'école ou non, par zone de moyens d'existence



Source: ENSSAN, Juillet 2024

Figure 8 : Raisons pour lesquelles les enfants ne fréquentent pas l'école

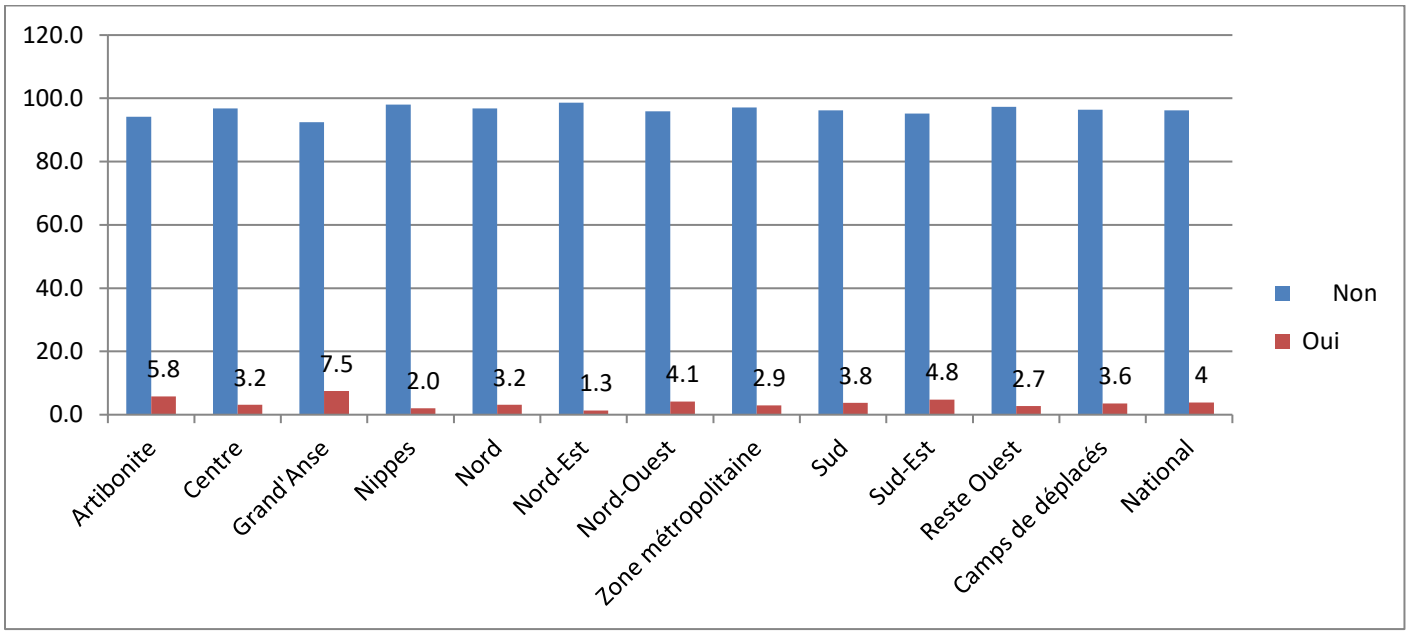


Source: ENSSAN, Juillet 2024

2.2.3 Personnes handicapées dans le ménage

L'Enquête s'est intéressée à l'existence de personnes handicapées dans le ménage. Il s'agit d'une catégorie de personnes les plus vulnérables, des personnes qui sont considérées en général comme des invalides ou des personnes à capacité de travail réduite. Dans cette enquête, il a été considéré différents types de handicaps : handicap physique, handicap sensoriel, déficience intellectuelle, handicap psychique, invalidité viscérale et handicap multiple. Le graphique ci-après révèle que 4% des ménages vivent avec un ou plusieurs de ces handicaps. Trois départements se retrouvent avec un pourcentage de personnes handicapées plus élevé que la moyenne nationale : Grand'Anse (7.5%), Artibonite (5.8%), Sud'Est (4.8%). La forme de handicap la plus répandue est le handicap physique qui représente 6.4 % des personnes handicapées. Le pourcentage de personnes handicapées à l'échelle nationale, fourni par cette enquête, se rapproche du pourcentage de personnes âgées de 15 ans et plus de l'EMMUS 6, souffrant d'un handicap : soit 4% des hommes et 5% des femmes souffrant d'un handicap sous une forme sévère dans au moins un des domaines suivants : vue, ouïe, communication, faculté de se rappeler ou de se concentrer, marcher ou monter des marches et capacité de se laver ou de s'habiller. Le problème de handicap reste donc un problème sérieux en Haïti.

Figure 9 : Pourcentage de ménages avec un membre vivant avec un handicap

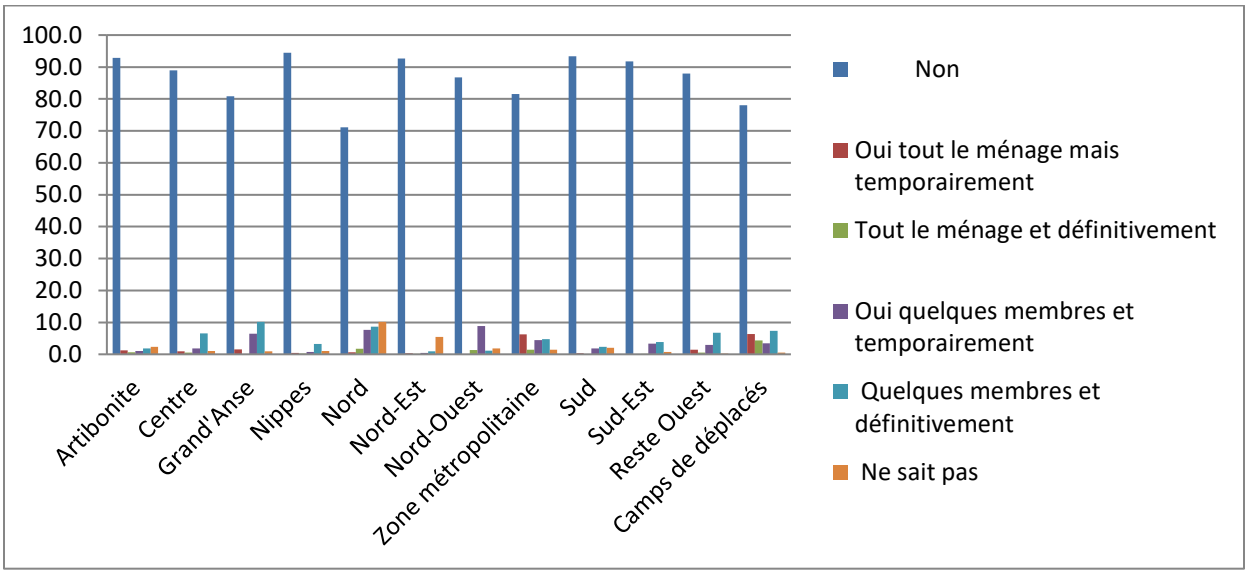


Source: ENSSAN, Juillet 2024

2.2.4 Personnes déplacées et personnes accueillies dans le ménage

Les mouvements de populations s'accentuent de plus en plus en Haïti. Des personnes se déplacent à l'intérieur de la zone métropolitaine et du département de l'Ouest vers les autres départements du pays. 14% de ménages déclarent avoir des membres déplacés. La Grand' Anse (10.2%) et le Nord (8.7%) sont les deux départements avec un plus grand nombre de membres de ménages qui se sont déplacés définitivement. Vient ensuite le camp des déplacés à Port-au-Prince (7.4%). En ce qui concerne les personnes qui se déplacent temporairement, ils sont plus fréquemment mentionnés par les ménages du Nord-Ouest (8.9%), du Nord (7.7%) et de la Grand' Anse (6.5%).

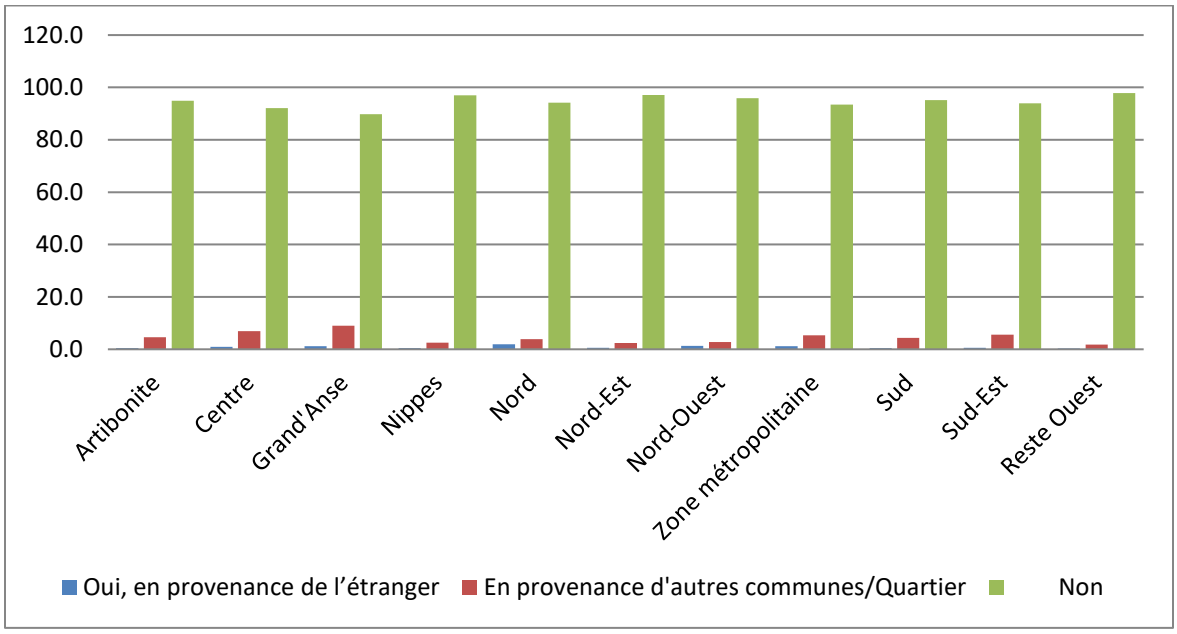
Figure 10 : Pourcentage de ménages avec des personnes déplacées par département



Source : ENSSAN, Juillet 2024

Les ménages ont été interrogés également sur les personnes qu'ils ont accueillies au moment de l'Enquête. Les données révèlent que 6% des ménages à l'échelle nationale déclarent avoir accueilli des personnes déplacées. Selon le graphique ci-après, les ménages résidant dans la Grand'Anse déclarent plus fréquemment accueillir des déplacés, notamment des personnes issues d'autres communes. Ce département est suivi du Centre et de la zone métropolitaine. Dans la zone métropolitaine, les déplacés accueillis viennent d'autres quartiers qui sont, soit sous le contrôle total des gangs, soit des quartiers qui risquent d'être comptés parmi les territoires qualifiés de territoires perdus.

Figure 11 : Répartition des ménages selon qu'ils déclarent avoir accueilli des personnes déplacées



Source: ENSSAN, Juillet 2024

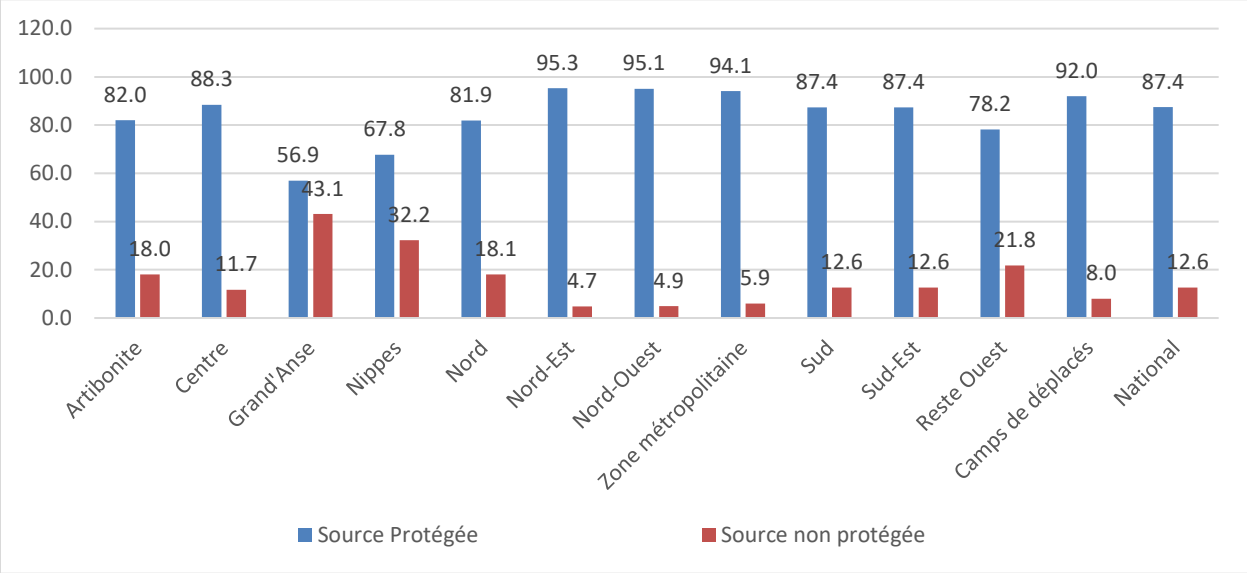
2.3 Caractéristiques de services de base accessibles aux ménages

2.3.1 Principales sources d'approvisionnement du ménage en eau

L'approvisionnement en eau potable et l'accès à des infrastructures d'assainissement constituent un enjeu majeur en Haïti. Cette problématique, au cœur du sixième Objectif de Développement Durable, met en évidence la nécessité d'assurer un accès équitable et généralisé à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement d'ici 2030.

Les résultats de l'ENSSAN 2024 révèlent que 12,6 % des ménages s'approvisionnent en eau à partir de sources non protégées. La situation est plus critique dans certaines zones, notamment dans la Grand'Anse (43.1%), les Nippes (32.2%) et le reste – Ouest (21.8%). Ce qui les expose davantage à des risques sanitaires élevés liés à la propagation des maladies hydriques, telles que la diarrhée et les infections gastro-intestinales, et augmente le risque de résurgence du choléra. Au-delà des impacts sur la santé, le manque d'accès à une eau potable sûre affecte également la qualité de vie des populations et freine leur développement socio-économique.

Figure 12 : Répartition (%) des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau de boisson et le département

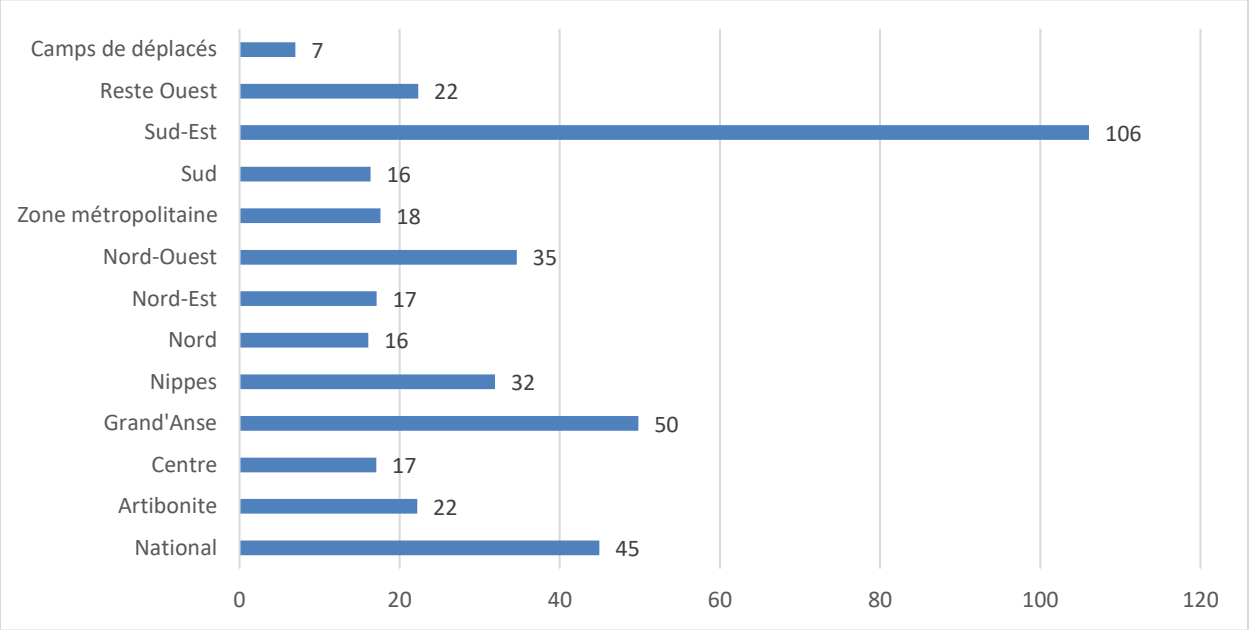


Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2024

2.3.2 Distance parcourue (en minute) pour aller chercher de l'eau par strate

La distance parcourue pour aller chercher de l'eau varie en fonction de l'endroit où l'on se trouve et des infrastructures disponibles. Au niveau national, les ménages parcourent en moyenne 45 minutes pour s'approvisionner en eau. Au niveau des départements de la Grand'Anse (106 min) et du Sud-est (50 min), les ménages parcourent de plus longues distances pour s'approvisionner en eau. Ce temps est influencé par plusieurs facteurs comme la distance entre le domicile et la source d'eau, l'attente pour puiser, les moyens de transport utilisés et les conditions des routes. Cette contrainte affecte principalement les femmes et les enfants : elle réduit leur accès à l'éducation et aux opportunités économiques. Donc, un meilleur accès à l'eau potable permettrait d'améliorer considérablement leur qualité de vie.

Figure 13 : Distance parcourue (en minute) pour aller chercher de l'eau par département



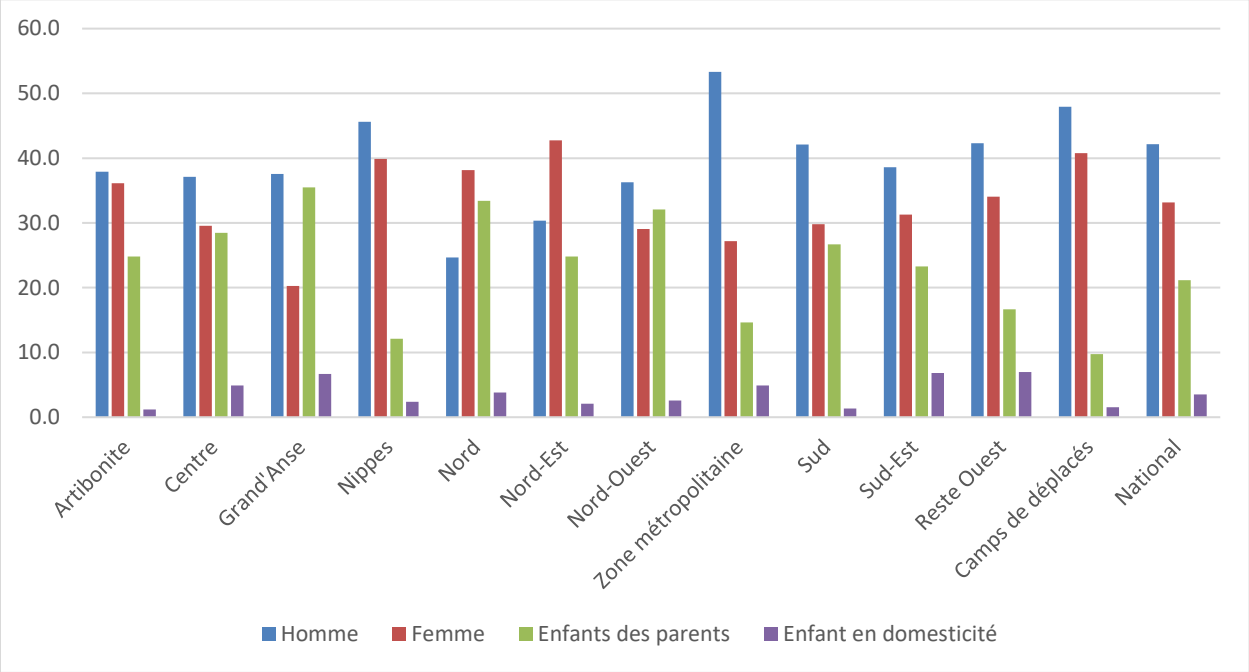
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2024

2.3.3 Personne chargée de l'approvisionnement en eau dans le ménage

Dans de nombreux ménages, l'approvisionnement en eau repose principalement sur les femmes et les enfants, en particulier les filles. Elles ont à parcourir parfois de longues distances pour collecter l'eau nécessaire aux besoins domestiques. Dans certains cas, les hommes peuvent y participer, notamment lorsque le transport nécessite l'utilisation d'animaux ou de charrettes.

L'analyse des informations de la figure ci-dessous montre que les **femmes et les enfants** sont responsables de **58%** de l'approvisionnement en eau dans le ménage, contre **42%** des hommes. Cette répartition des tâches est influencée par des facteurs culturels, par la disponibilité des infrastructures et la distance à parcourir. Lorsque l'accès à l'eau est difficile, cela influe sur la scolarisation des enfants, leur santé et limite les opportunités économiques aux femmes.

Figure 14 : Pourcentage de ménages par département selon le sexe de la personne qui se charge de l'approvisionnement de l'eau dans le ménage



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2024

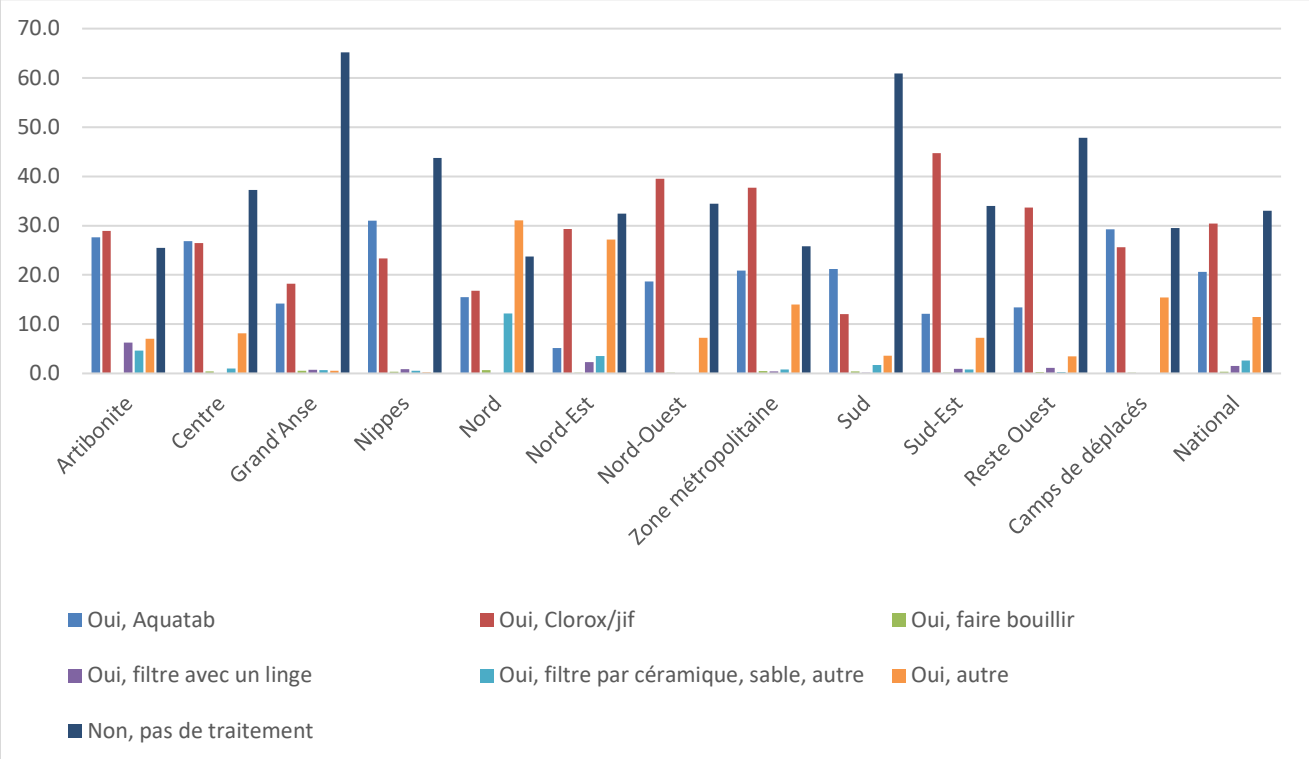
2.3.4 Mode de traitement de l'eau dans le ménage

Le traitement de l'eau dans les ménages vise à la rendre potable et à prévenir les maladies d'origine hydrique. Les principales méthodes utilisées sont la filtration, qui élimine les impuretés solides, l'ébullition, qui tue les bactéries et virus, et la désinfection chimique, notamment avec du chlore ou des pastilles purificatrices. D'autres techniques comme l'utilisation de filtres en céramique, le soleil (SODIS) ou les purificateurs domestiques sont également employées selon les ressources disponibles.

L'analyse des résultats de l'ENSSAN, édition 2024, montrent qu'au niveau national, environ 33% des ménages n'utilisent aucune méthode de traitement de l'eau de boisson. Les modes de traitement de l'eau les plus utilisés dans le ménage sont le Clorox / jif (30%) et l'aquatab (21%).

Le choix du mode de traitement dépend de la qualité de l'eau brute, des moyens économiques du ménage et de l'accès aux technologies appropriées.

Figure 15 : Répartition (%) des ménages par département et selon le mode de traitement de l'eau dans le ménage



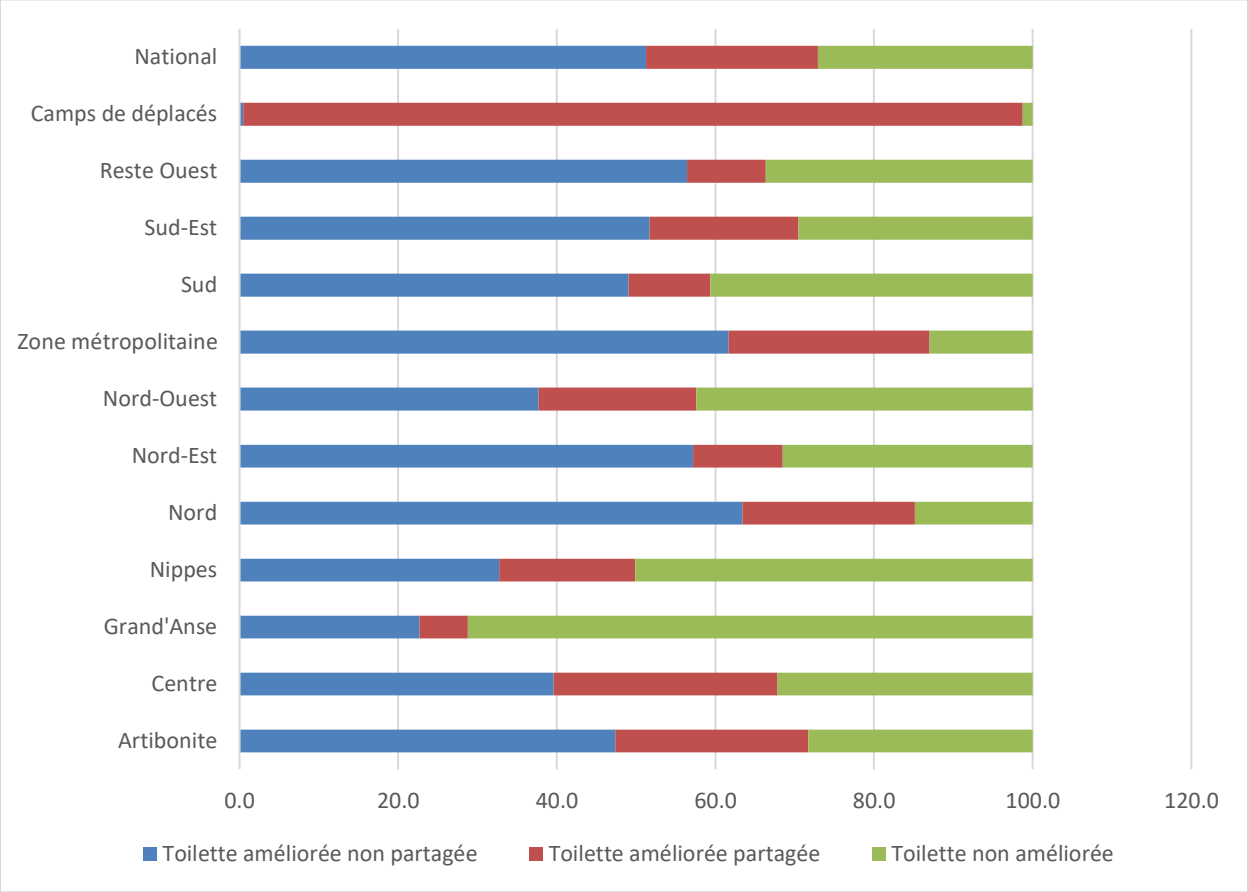
Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2024

2.3.5 Principal lieu d'aisance du ménage

Les conditions d'assainissement précaires et les pratiques d'hygiène insuffisantes constituent des vecteurs majeurs de transmission des maladies pouvant entraîner des problèmes de malnutrition. Cette situation affecte aussi bien les zones rurales que les zones urbaines, et vient augmenter les difficultés d'accès aux services d'hygiène et d'assainissement dans un système de santé déjà fragilisé.

L'analyse des informations de l'ENSSAN 2024 montre que l'accès aux services d'assainissement de base demeure problématique : 27,1 % des ménages utilisent des toilettes non améliorées. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, cette situation est particulièrement préoccupante dans certains départements, notamment la Grand'Anse (71,2 %), les Nippes (50,1 %), le Nord-Ouest (42,4 %) et le Sud (40,6 %). Le manque d'accès aux services d'assainissement et d'hygiène favorise la transmission de maladies à transmission féco-orale, telles que la diarrhée. Les infections qui en résultent peuvent être mortelles, surtout chez les enfants. Ceux qui survivent sont souvent exposés à la malnutrition et à des retards de croissance, compromettant ainsi leur développement à long terme.

Figure 16 : Répartition des ménages par département et selon les principaux lieux d'aisance



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2024

3 Caractéristiques économiques du ménage

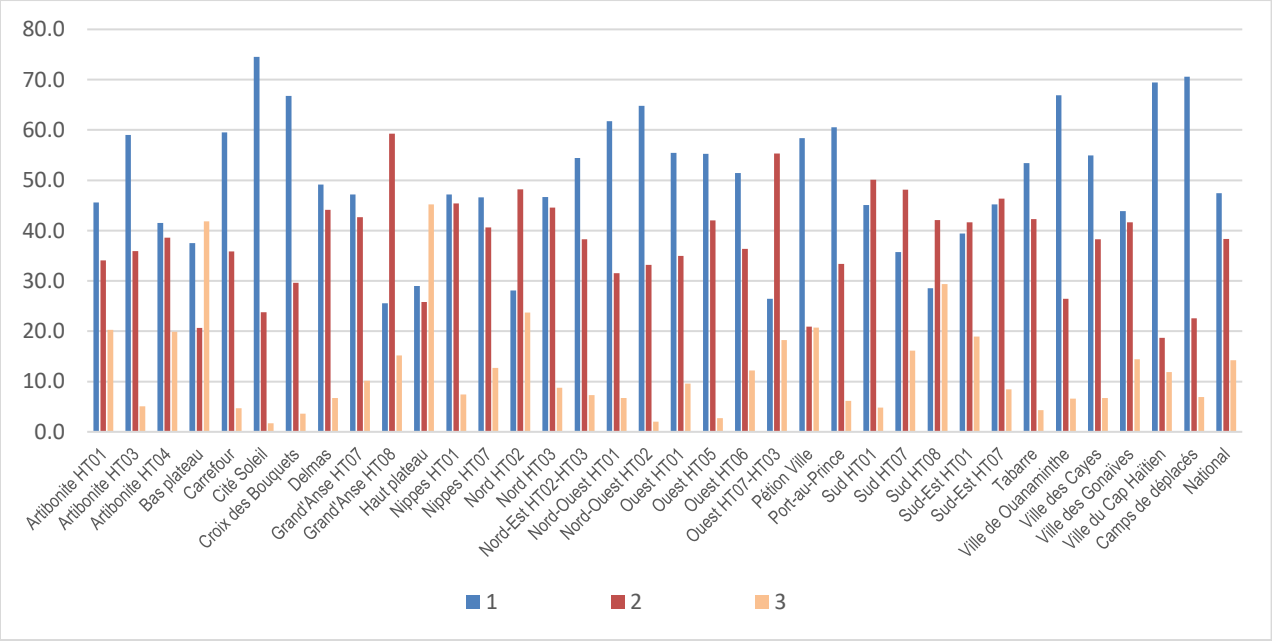
Ce chapitre porte sur les caractéristiques économiques des ménages, qui jouent un rôle important dans l'économie et assurent leur sécurité alimentaire à partir de leurs sources d'alimentation et de revenus. Ce chapitre décrit un ensemble de paramètres liés aux revenus des ménages.

3.1 Sources de revenus des ménages

3.1.1 Principales sources de revenus des ménages

La sécurité alimentaire dépend d'un ensemble de paramètres clés dont le revenu. La qualité et/ou la diversification des sources de revenus, tout en considérant l'impact des chocs naturels et économiques, joue un rôle significatif dans l'analyse de la sécurité alimentaire. En Haïti, les sources de revenus varient fortement d'un milieu de résidence à un autre. En moyenne, 47% des ménages enquêtés possèdent une seule source de revenus, 38% en disposent de deux et 14% en ont trois. Les milieux de résidence dans lesquels où il y a moins de ménages disposant de trois sources de revenus sont : Cité Soleil (1,7%), Nord-Ouest HT02 (2%), Ouest HT05 (2,7%), Croix-des-Bouquets (3,6%), Tabarre (4,3%) et Carrefour (4,7%).

Figure 17 : Répartition des ménages par département et selon le nombre moyen de sources de revenus

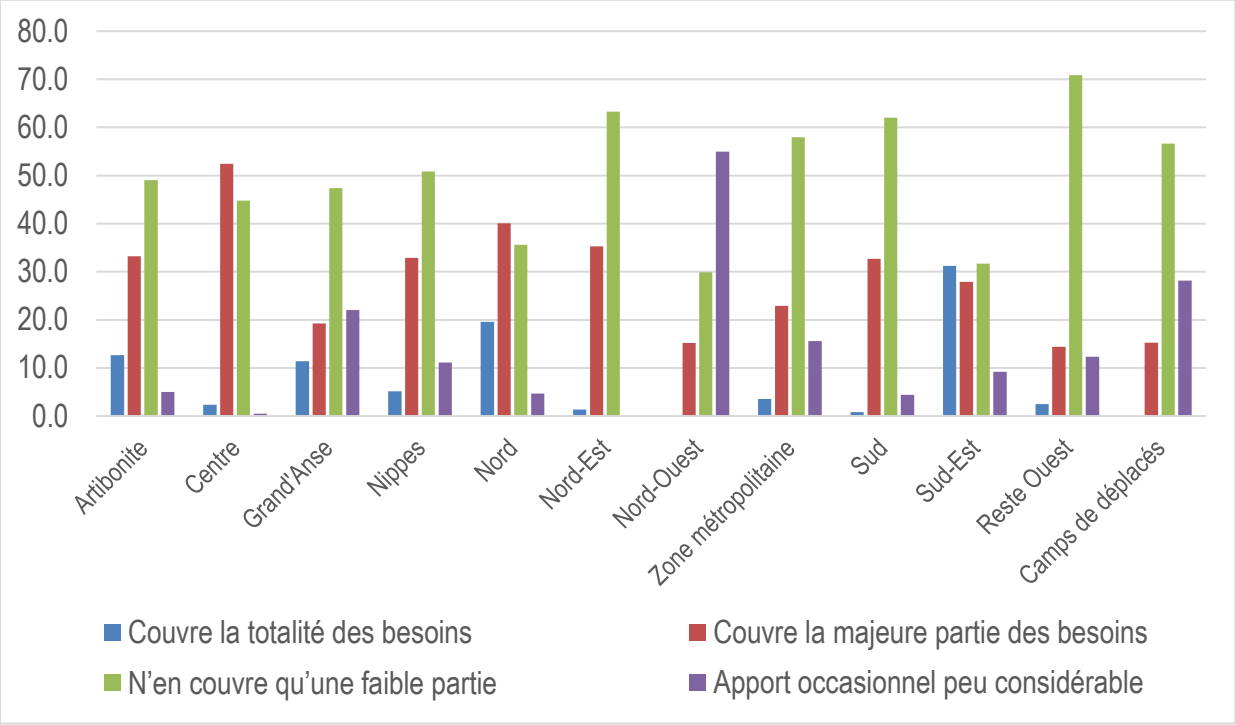


Source : ENSSAN, Juillet 2024

3.1.2 Couverture des besoins par les sources de revenus des ménages

A l'échelle nationale, moins de 10% des ménages disposent suffisamment de sources de revenus pouvant couvrir la totalité de leurs besoins. Ce qui entraine, pour de nombreux ménages haïtiens, une situation d'extrême vulnérabilité. Incapables de couvrir la plupart de leurs besoins essentiels, les ménages accusent d'importants déficits de consommation alimentaire, et bon nombre d'entre eux sont contraints de recourir à des stratégies d'adaptation néfastes. Ces conditions sont davantage plus sévères dans certaines échelles administratives où moins de 5% de ménages arrivent à couvrir la totalité de leurs besoins. En effet, seulement 2.3% des ménages du Centre, 1.4% du Nord-Est, 3.5% de la zone métropolitaine, 0.8% du Sud et 2.5% du Reste Ouest sont capables de couvrir la totalité de leurs besoins. Il est à noter qu'aucun ménage dans le Nord-Ouest et dans les camps des déplacés n'a déclaré être en mesure de couvrir la totalité de leurs besoins. Quant à la capacité de « Couvrir la majeure partie des besoins », à l'échelle nationale, seulement 1/3 des ménages déclare avoir disposé de sources de revenus garantissant la couverture de la quasi-totalité de leurs besoins. Et, pour près de la moitié des ménages enquêtés, l'ensemble des sources de revenus ne leur permet de couvrir qu'une faible partie de leurs besoins.

Figure 18 : Répartition des ménages par département selon le pourcentage de besoins couverts par les principales sources de revenus déclarées



Source : ENSSAN, Juillet 2024

3.2 Dépenses et Dettes du ménage

La capacité d'accès au financement est un paramètre clé dans l'analyse de la sécurité alimentaire. Les communautés dotées d'opportunités de financement ont plus de chance de maintenir leur sécurité alimentaire. Or, le contexte haïtien révèle, par contre, l'accès à des opportunités de financement limitées. Eu égard à cette situation, les ménages, ne disposant pas de moyens financiers nécessaires à la couverture de leurs besoins, connaissent d'importants déficits de consommation alimentaire et sont susceptibles de recourir au crédit comme stratégies d'adaptation néfastes. Dans cette section, sont présentées les dépenses alimentaires et non alimentaires des ménages, le poids de ces dépenses et celui de l'aide alimentaire reçue par les ménages.

3.2.1 Dépenses alimentaires du ménage

Financer les dépenses alimentaires constitue une source de préoccupation constante pour les ménages haïtiens. A l'échelle nationale, les dépenses alimentaires globales des ménages s'élèvent à 19 737.2 gourdes. Ces dépenses atteignent jusqu'à 27 449.0 gourdes dans le département du Nord, alors que les ménages dans le Centre consacrent 24 110.0 gourdes à leurs dépenses alimentaires globales. Les autres zones où les dépenses alimentaires dépassent 20 000 gourdes sont la zone métropolitaine (22 517.7 gourdes), le Nord-Est (20 979.2 gourdes) et le Nord-Ouest (20 538.6 gourdes). Une part de ces dépenses est effectuée à crédit. La proportion de celle-ci est plus importante dans le Nord-Ouest, les camps de déplacés, la Grand' Anse et le Centre. Elle correspond respectivement à 31.13%, 22.87%, 17.60% et 17.09%.

Table 6 : Montant moyen des dépenses alimentaires des ménages

Échelle administrative	Dépenses alimentaires totale	Dépenses alimentaires au comptant	Dépenses alimentaires à crédit	Dépenses alimentaires imputées
Artibonite	19952.9	15283.6	2175.1	2192.1
Centre	24110.0	18275.7	4122.4	1542.2
Grand'Anse	15657.2	11597.6	2756.6	1289.3
Nippes	16774.5	13540.0	2742.3	492.1
Nord	27449.0	24091.4	2521.5	813.4
Nord-Est	20979.2	18974.3	1351.0	565.2
Nord-Ouest	20538.6	13303.2	6394.0	738.0
Zone métropolitaine	22517.7	19784.4	1863.9	775.3
Sud	17151.9	13611.7	2556.1	854.3
Sud-Est	17237.0	13228.9	2989.3	639.4
Camps de déplacés	14741.5	10072.6	3371.6	1297.3
National	**19737.2**	**15614.8**	**2985.8**	**1018.0**

Source : ENSSAN, Juillet 2024

3.2.2 Dépenses non alimentaires du ménage

À l'échelle nationale, les dépenses non alimentaires des ménages s'élèvent à 17 791.30 gourdes. Des écarts considérables sont enregistrés d'une zone à une autre. A l'instar des dépenses alimentaires, les dépenses non alimentaires sont plus importantes dans le Nord, soit 25 166.4 gourdes. Ce département est suivi de celui du Nord-Ouest où les dépenses non alimentaires se chiffrent à 22 203.8 gourdes.

Table 7 : Montant moyen des dépenses non alimentaires des ménages

Échelle administrative	Dépenses non alimentaires totales	Dépenses non alimentaires au comptant	Dépenses non alimentaires à crédit	Dépenses non alimentaires imputées
National	17791.3	15235.9	1425.8	1000.8
Artibonite	15025.9	11623.1	1302.9	1872.2
Centre	15563.6	13395.7	1538.7	519.6
Grand'Anse	14944.6	12642.5	1614.7	674.3
Nippes	15185.6	12992.1	1642.7	550.8
Nord	25166.4	23094.6	903.3	1147.7
Nord-Est	16429.2	14899.6	1157.3	302.7
Nord-Ouest	22203.8	18739.1	2676.6	676.3
Zone métropolitaine	18530.9	16563.2	987.2	903.0
Sud	14613.7	11624.8	2204.6	673.7
Sud-Est	19331.7	15455.7	2735.4	715.0
Reste Ouest	14878.3	13349.4	664.4	815.6
Camps de déplacés	10868.3	7432.9	1273.9	2161.5

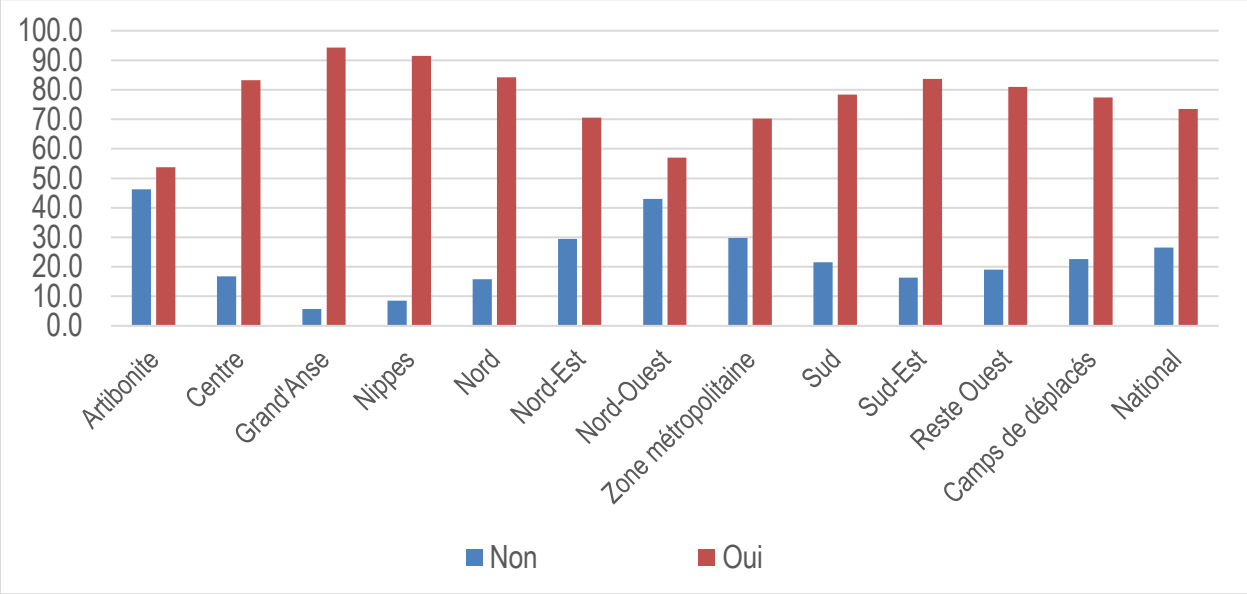
Source : ENSSAN, Juillet 2024

3.3 Crédit et Epargne du ménage

3.3.1 Principales sources de crédit du ménage

Les données de l'enquête indiquent que de nombreux ménages ont reçu du crédit. À l'échelle nationale près de ¾ des ménages enquêtés (soit 73%) rapporte avoir reçu un crédit. Il convient de noter que dans certains départements plus de 80% de ménages ont reçu un crédit. Il s'agit du Centre (83.25%), du Sud' Est (83.7%), du Nord (84.2%), des Nippes (91.4%) et de la Grand' Anse (94.3%). L'analyse de la réception de crédit par genre montre que les hommes ont reçu davantage de crédit que les femmes, soit 76.35% contre 71,1%.

Table 8 : Répartition des ménages par échelle administrative et selon qu'ils déclarent avoir reçu ou non du crédit

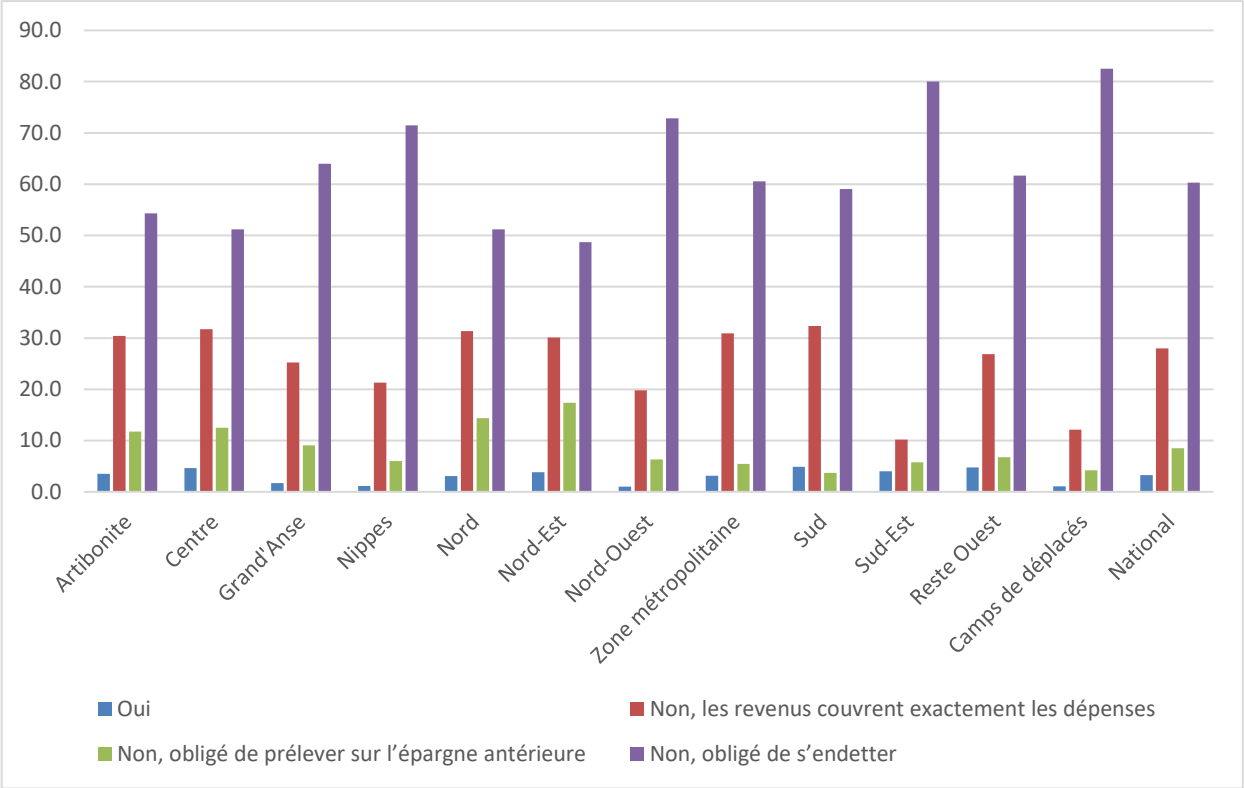


Source : ENSSAN, Juillet 2024

3.3.2 Montant des dettes accumulées par le ménage

Dans ce contexte de vulnérabilité, détenir une épargne est le privilège d'une poignée de ménages. L'analyse des données sur la capacité des ménages à épargner, au cours des 12 derniers mois, révèle une situation critique. Il n'y a que 3% des ménages enquêtés qui déclarent avoir épargné au cours des 12 derniers mois. Par ailleurs, toujours selon les données de l'enquête, non seulement 60% des ménages enquêtés n'ont pas pu épargner mais ils sont obligés de s'endetter pour répondre à leurs besoins essentiels. Notons que la situation de l'endettement concerne plus de 70% de ménages dans les Nippes (71.5%), le Nord-Ouest (72.9%) et le Reste-Ouest (80%).

Figure 19 : Pourcentage de ménages qui ont pu épargner durant les 12 derniers mois selon l'échelle administrative



Source : ENSSAN, Juillet 2024

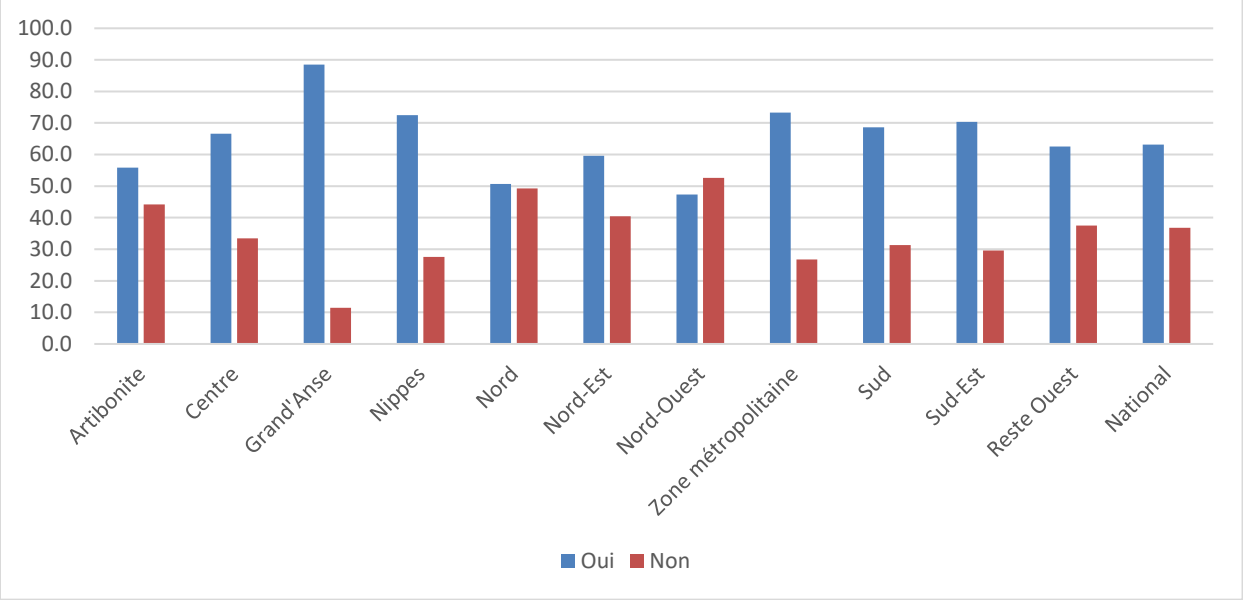
L'agriculture, avec ses nombreuses branches d'activités, est un des piliers de l'économie haïtienne. Elle garantit des sources de revenus et d'alimentation tant pour les populations rurales que pour les populations urbaines. Il s'avère utile de prendre en compte ce secteur dans l'évaluation de la sécurité alimentaire.

3.4 Agriculture et Elevage

3.4.1 Accès du ménage à la terre

L'analyse de l'accès à la terre montre qu'à l'échelle nationale 63% des ménages enquêtés en disposent pour cultiver. Hormis le département du Nord-Ouest avec 47.4% de ménages déclarant avoir accès à la terre, dans les autres départements plus de 50 % des ménages touchés par l'enquête déclarent y avoir accès. Dans la Grand' Anse, un bassin de production agricole du pays, jusqu'à 88.5% des ménages indiquent avoir eu l'accès à la terre pour faire l'agriculture. Par ailleurs, une analyse approfondie de ce paramètre selon la dimension genre montre que 73.5% d'hommes ont accès à la terre contre 53.5% des femmes.

Figure 20 : Pourcentage de ménages ayant accès à la terre pour cultiver selon l'échelle administrative



Source : ENSSAN, Juillet 2024

3.4.2 Superficie emblavée

La dynamique de la superficie emblavée est à la fois affectée par la variabilité climatique, l'érosion de la capacité des familles agricoles, l'exode rural, l'émigration et le vieillissement de la génération des agriculteurs. Selon les données de l'enquête, seulement 18% des répondants déclarent une augmentation des superficies emblavées par rapport à une année normale. Cette observation ne serait-elle pas préoccupante considérant le poids de l'agriculture dans l'économie des ménages particulièrement en milieu rural ? Les ménages enquêtés déclarant que les superficies emblavées sont inférieures par rapport à une année normale correspondent à 45%, contre 30% de ceux qui affirment une situation identique. L'analyse de la superficie emblavée par rapport à une année normale par zone de moyens d'existence, montre que 62.7% de ménages enquêtés dans la zone Artibonite HT03, 58.4% dans celle de Bas Plateau, 54.1% dans le Haut Plateau, 81.2% dans les Nippes HT01, 69.9% dans le Nord-Ouest HT01, 68.2% dans le Nord-Ouest HT02, 67.8% dans le Sud HT08 et 56.2% dans le Sud' Est HT07 ont emblavé en 2024 moins de terre.

Table 9 : Répartition des ménages ruraux par zone de moyens d'existence selon leur appréciation de la superficie emblavée par rapport à une année normale

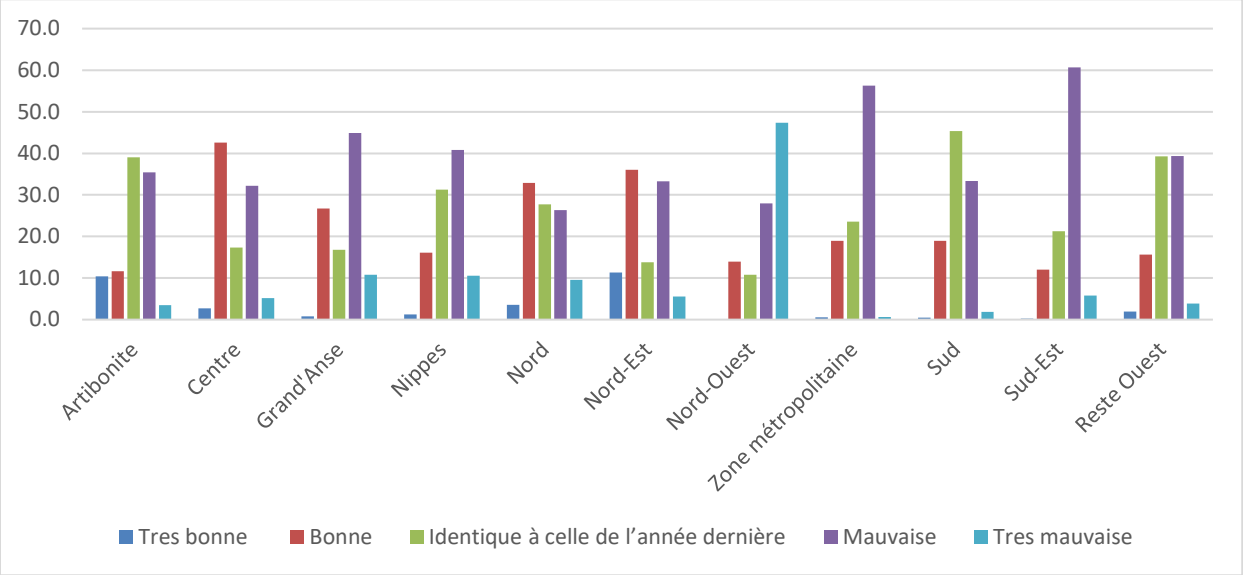
Milieu de résidence	Supérieure	Inferieure	Identique	Ne sait pas
Artibonite HT01	0.7	44.0	43.9	11.4
Artibonite HT03	16.9	62.7	14.7	5.7
Artibonite HT04	24.0	26.3	35.5	14.2
Bas plateau	18.8	58.4	19.8	2.9
Grand'Anse HT07	34.8	35.0	30.2	
Grand'Anse HT08	31.3	44.7	21.7	2.3
Haut plateau	16.5	54.1	18.6	10.8
Nippes HT01	12.9	81.2		6.0
Nippes HT07	13.3	46.7	30.5	9.6
Nord HT02	25.9	23.2	40.0	10.9
Nord HT03	28.4	48.5	20.6	2.4
Nord-Est HT02-HT03	41.7	10.0	20.9	27.4
Nord-Ouest HT01	9.3	69.9	19.8	1.0
Nord-Ouest HT02	20.1	68.2	11.6	
Ouest HT01	25.4	29.0	44.9	0.7
Ouest HT05	8.8	38.8	52.4	
Ouest HT06	12.1	48.5	27.0	12.3
Ouest HT07-HT03	14.5	48.1	34.9	2.5
Sud HT01	12.0	44.1	41.1	2.8
Sud HT07	9.7	19.7	70.6	
Sud HT08	17.3	67.8	11.9	3.0
Sud-Est HT01	16.0	39.7	41.5	2.8
Sud-Est HT07	15.0	56.2	23.5	5.3
National	18	45	30	6

Source : ENSSAN, Juillet 2024

3.4.3 Performance de la campagne

A l'échelle nationale, près de la moitié des ménages enquêtés (soit 49%) déclare que la performance de la campagne du printemps 2024 a été mauvaise ou pire. Dans le Sud' Est, 2/3 des ménages interviewés déclare que la performance de ladite campagne a été mauvaise ou pire. Et, seulement 3% des ménages touchés par l'enquête indique que la performance de la campagne de printemps 2024 a été très bonne. Il est utile de préciser que 47.3% des ménages dans le Nord-Ouest rapportent une très mauvaise performance de cette campagne.

Figure 21 : Répartition des ménages ruraux par département et selon leur appréciation de la performance de la campagne de printemps par rapport à une année normale



Source : ENSSAN, Juillet 2024

3.4.4 Matériels agricoles possédés

Cette analyse présente la répartition des principaux outils agricoles possédés par les ménages haïtiens en 2024, exprimée en pourcentage de ménages détenteurs. Au niveau national, la machette (90%) et la houe (67.5%) sont les outils les plus répandus. À l'inverse, la possession de bœufs (18 %) et d'infrastructures de stockage (21 %) est significativement plus faible, ce qui met en évidence des défis potentiels en matière de mécanisation agricole et de conservation des récoltes.

- **Machette :** Outil essentiel de l'agriculture haïtienne, la machette est présente dans la quasi-totalité des foyers agricoles, avec une répartition homogène à travers le pays. Les taux de possession varient de 82.5 % dans la zone rurale de l'Ouest à plus de 94 % dans les départements du Sud, du Nord et du Nord-Ouest.
- **Houe :** La possession de houes présente de fortes disparités régionales, allant de 18 % dans la Grand'Anse à 93.4 % dans le Nord, avec une moyenne nationale de 67.4 %.
- **Bœufs :** Le faible taux de possession de bœufs (18 %) au niveau national souligne les défis de la mécanisation agricole en Haïti.
- **Infrastructures de stockage :** Le taux de possession de 21 % des infrastructures de stockage indique un risque élevé de pertes post-récoltes, ce qui peut avoir un impact négatif sur la productivité agricole.

- **Autres outils :** Les taux de possession des haches et des serpettes sont respectivement de 43.3 % et de 37.1 %.

Ces données permettent de dresser un tableau précis de la possession d'outils agricoles en Haïti et de mettre en évidence les besoins en matière d'équipement agricole.

Table 10 : Répartition des ménages selon la *possession d'outils agricoles par type d'outils*

Département	Houe	Hache	Machette	Serpette	Bœufs	Infrastructure de stockage
	%	%	%	%	%	%
National	67.5	43.3	90.1	37.1	18.0	21.0
Artibonite	75.7	56.5	91.7	37.5	30.2	30.9
Centre	74.1	40.8	79.1	39.3	28.4	27.9
Grand'Anse	18.4	11.6	91.6	8.4	10.9	22.8
Nippes	70.0	45.5	93.3	56.1	11.9	11.5
Nord	76.8	46.0	95.5	19.6	24.1	28.6
Nord-Est	93.4	59.8	91.8	13.9	18.9	23.8
Nord-Ouest	61.6	19.5	94.5	6.1	7.3	10.4
Zone métropolitaine	82.3	33.9	89.5	46.8	12.1	11.3
Sud	82.4	55.0	98.2	24.9	19.8	16.4
Sud-Est	67.3	50.0	85.3	69.5	15.8	14.0
Reste Ouest	68.0	50.5	82.5	61.9	15.5	25.5

Source : ENSSAN, Juillet 2024

3.4.5 Contraintes principales à l'agriculture

Le tableau précédent a mis en évidence la répartition des outils agricoles possédés par les ménages haïtiens. Cependant, la possession d'outils ne garantit pas à elle seule une production agricole optimale. Ce nouveau tableau révèle les contraintes majeures auxquelles sont confrontés les agriculteurs, limitant leur capacité à exploiter pleinement leurs ressources.

- **Accès aux intrants et coûts :**
    - Le manque d'accès au crédit et les prix élevés des intrants (engrais, semences) sont des obstacles majeurs, affectant plus de 25 % des ménages au niveau national.
    - La faible disponibilité des intrants aggrave cette situation.

- **Main-d'œuvre et ressources :**
    - Le coût élevé et la faible disponibilité de la main-d'œuvre, ainsi que la difficulté physique à travailler les champs, représentent des contraintes significatives.
- **Facteurs limitants divers :**
    - S'ajoutent à cela le manque d'accès aux terres cultivables, la faible fertilité des sols, les problèmes de semences, les aléas climatiques (sécheresse), les maladies des plantes, l'insécurité et le manque d'assistance technique.

Ces contraintes soulignent la nécessité d'interventions dépassant la simple distribution d'outils, pour soutenir durablement la production agricole en Haïti.

Table 11 : Principales contraintes à l'Agriculture

Département	1 Manque d'accès aux terres cultivables	2 Manque d'accès au crédit pour les intrants / Prix des intrants agricoles (engrais, matériel) élevés	3 Faible fertilité des sols	4 Faible disponibilité de semences	5 Faible disponibilité des intrants agricoles (engrais, matériel)	6 Prix de la main d'œuvre agricole élevée	7 Faiblesse physique pour travailler les champs	8 Maladie d'un membre actif	9 décès d'un membre actif	10 Sècheresse/pénurie d'eau	11 Maladies des plantes et insectes nuisibles	12 Faible superficie agricole	13 Insécurité et vols	14 Faible accès au service d'assistance technique	15 Faible disponibilité de main d'œuvre
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
ational	13.4	25.6	29.7	26.0	19.7	25.2	8.5	2.2	1.4	69.9	25.3	2.7	5.4	6.2	8.3
tibonite	31.4	29.8	44.3	35.9	19.4	12.6	6.1	1.4	0.9	63.0	23.7	3.3	3.3	3.3	3.8
entre	13.9	17.7	35.0	38.2	33.7	32.4	23.7	1.7	0.6	45.8	18.4	1.2	0.0	2.9	14.5
and'Anse	11.4	26.5	21.6	23.1	16.0	18.2	8.3	2.3	0.8	70.2	44.8	3.4	3.8	7.6	10.3
ppes	11.4	29.2	28.0	18.9	14.0	29.9	4.3	1.8	1.2	71.7	24.1	4.3	9.8	9.8	7.3
ord	5.6	15.9	40.8	26.0	16.4	34.6	8.0	5.6	0.8	76.2	10.4	4.8	3.2	8.7	11.9
ord-Est	46.3	32.9	46.3	16.7	9.9	30.9	12.5	2.5	0.0	54.2	24.1	1.3	1.3	7.6	2.5
ord-Ouest	15.5	36.9	10.5	12.0	14.0	16.9	9.6	1.2	1.2	89.3	9.4	4.8	16.9	6.0	5.9
ne métropolitaine	12.3	40.2	20.0	12.5	18.8	19.5	2.5	0.0	2.5	83.2	28.4	0.0	9.9	3.8	7.5
d	4.8	21.8	22.7	40.1	27.9	31.9	5.9	1.1	2.6	70.0	16.7	2.9	0.4	4.4	3.7
d-Est	1.4	23.0	36.1	15.8	13.5	16.2	4.5	3.6	2.7	76.3	32.0	0.9	4.5	5.9	10.9
ste Ouest	13.3	24.5	23.4	22.2	21.7	33.7	9.7	2.8	1.2	69.5	27.1	2.4	12.7	8.3	10.1

Source : ENSSAN, Juillet 2024

4 Etat de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du ménage

4.1 Consommation alimentaire du ménage

Cette section présente une évaluation complète de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Elle examine plusieurs indicateurs cruciaux, tels que le score de consommation alimentaire, le score de diversité alimentaire, l'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) et le score de diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer. Ces indicateurs permettent d'obtenir une vue d'ensemble des habitudes alimentaires et des besoins nutritionnels, offrant ainsi des informations précieuses pour formuler des recommandations et des politiques visant à améliorer la sécurité alimentaire et la santé des populations.

4.1.1 Score de consommation alimentaire

Le Score de Consommation Alimentaire (SCA) est un indicateur essentiel largement utilisé dans les études de sécurité alimentaire pour évaluer la diversité et la fréquence de la consommation alimentaire au niveau des ménages. Cet indicateur est calculé en utilisant la fréquence de consommation des différents groupes d'aliments consommés par un ménage pendant les sept (7) jours précédant l'enquête. Des seuils standards ont été appliqués par le PAM pour déterminer trois groupes de consommation alimentaire : consommation alimentaire pauvre, consommation alimentaire limite et consommation alimentaire acceptable. Les deux premiers groupes de consommation sont considérés comme étant inadéquats.

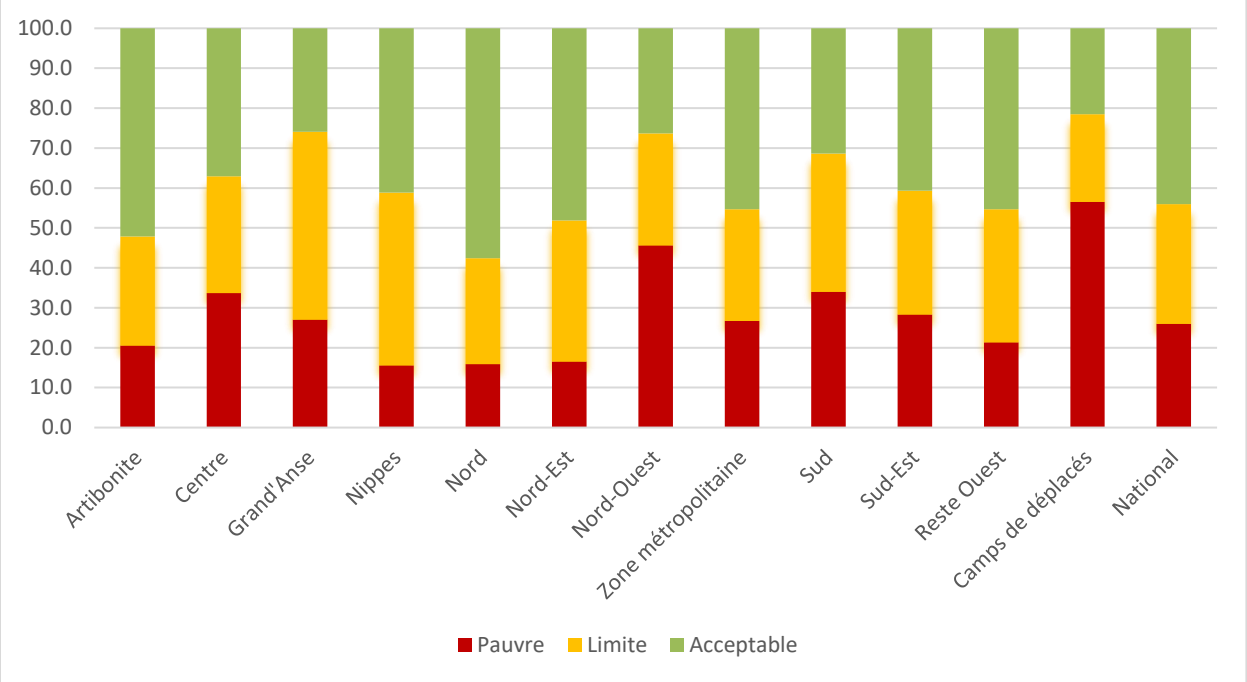
Table 10 : Score de consommation alimentaire selon les seuils

Score de consommation alimentaire (Seuils)	Interprétation
Pauvre : < 28	Quantité et Qualité inadéquate
Limite : 28.5 à 42	Qualité inadéquate
Acceptable : > 42	Alimentation adéquate

Source : PAM, Indicateurs de la Sécurité alimentaire, 2014

Cet indicateur est spécifiquement adapté à des contextes de crise humanitaire ou de développement, comme celui d'Haïti, un pays confronté à des vulnérabilités multiples, notamment économiques, climatiques et sociales. L'analyse du graphique ci-dessous révèle qu'à l'échelle nationale, la prévalence de la consommation alimentaire inadéquate est de 56% en 2024.

Figure 22 : Répartition (%) des ménages par département et selon le score de consommation alimentaire



Source : CNSA, ENSSAN 2024

Des disparités significatives dans la répartition des ménages selon leur score de consommation alimentaire sont observées. Les résultats montrent que les ménages (56.5%) vivant dans les Camps de déplacés affichent à la fois la proportion la plus élevée de ménages à consommation alimentaire pauvre (56.5%) et à consommation alimentaire inacceptable (78.5%). Cette situation souligne une insécurité alimentaire aiguë, caractérisée par un accès limité à une alimentation adéquate. La dépendance alimentaire et la vulnérabilité sociale exacerbent cette situation, nécessitant une intervention humanitaire prioritaire (FAO, 2023).

En comparaison, des départements comme le Nord (57.6%), l'Artibonite (52.2%), le Nord'Est (48.2%) et les Nippes (41.1%) présentent des proportions plus élevées de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable. Hormis l'Artibonite, ces départements semblent bénéficier d'une meilleure accessibilité alimentaire, probablement en raison de conditions sécuritaires moins défavorables (peu d'activité des gangs) et/ou de la présence de ports maritimes et de la proximité de la frontière Haitiano-Dominicaine. Toutefois, bien que le score acceptable soit prédominant, la présence notable de ménages dans les catégories **Pauvre** et **Limite** indique une vulnérabilité latente à l'insécurité alimentaire en cas de chocs économiques ou climatiques au niveau de ces départements.

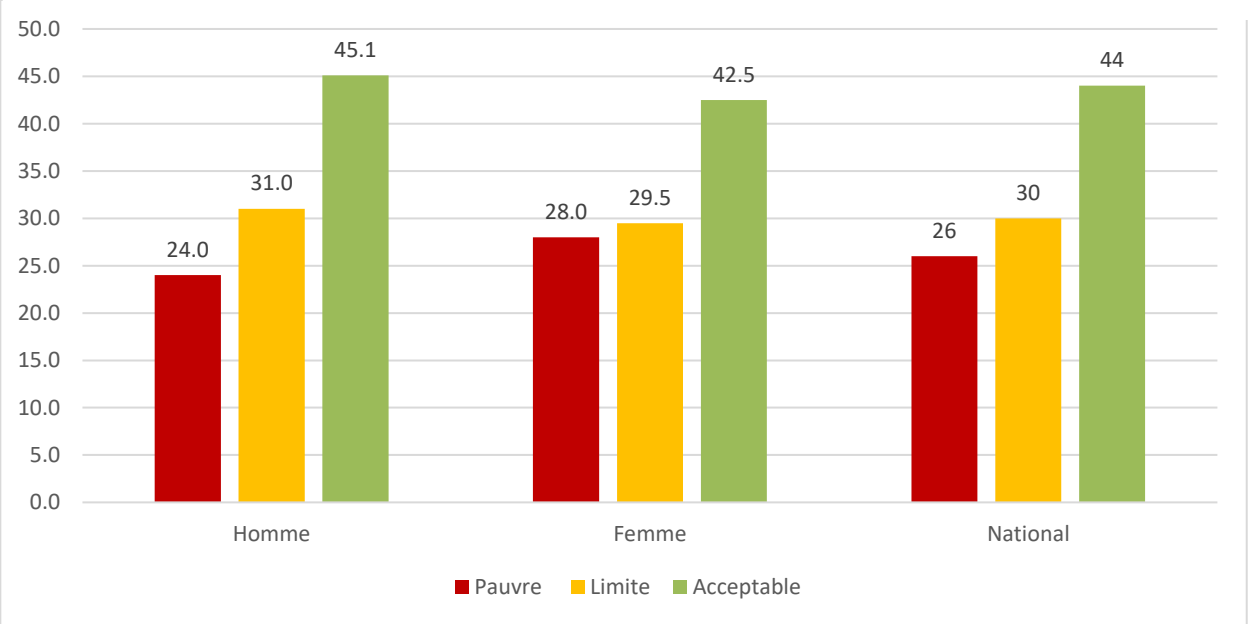
Le Nord-Ouest (73.6%), le Sud-Est (68.7%) et le Reste Ouest (54.2%) affichent des proportions relativement élevées de ménages avec un score de consommation limite et pauvre. La forte présence de ménages dans ces catégories montre une fragilité alimentaire chronique, où

l'insuffisance nutritionnelle est récurrente. Les déterminants sous-jacents incluent une dégradation de l'agriculture locale, des infrastructures limitées et une dépendance accrue à l'aide humanitaire, en plus d'être durement touchés par les activités des gangs.

Le département de la Grand 'Anse (74%) se distingue, comme le camp des déplacés, par une proportion élevée de ménages à consommation inacceptable traduisant une insécurité alimentaire persistante**.** La situation est probablement exacerbée par des chocs climatiques répétés, notamment des ouragans et des inondations, entraînant des pertes agricoles significatives. Comme on peut remarquer dans le graphique ci-dessous, l'analyse selon le genre du chef de ménage indique que les ménages dirigés par les hommes (45.1%) se retrouvent plus fréquemment dans la catégorie de ménages à consommation alimentaire acceptable que ceux ayant une femme comme cheffe (42%). Ceci traduit une proportion de femmes plus vulnérables à l'insécurité alimentaire, car elles atteignent un pourcentage inférieur à la moyenne nationale de 44%.

Cela suggère que les ménages dirigés par un homme ont généralement un **meilleur accès aux ressources alimentaires**, probablement en raison d'un **pouvoir économique et social** plus élevé dans le contexte haïtien (FAO, 2023).

Figure 23 : Répartition des ménages selon le score de consommation alimentaire et le genre du chef de ménage

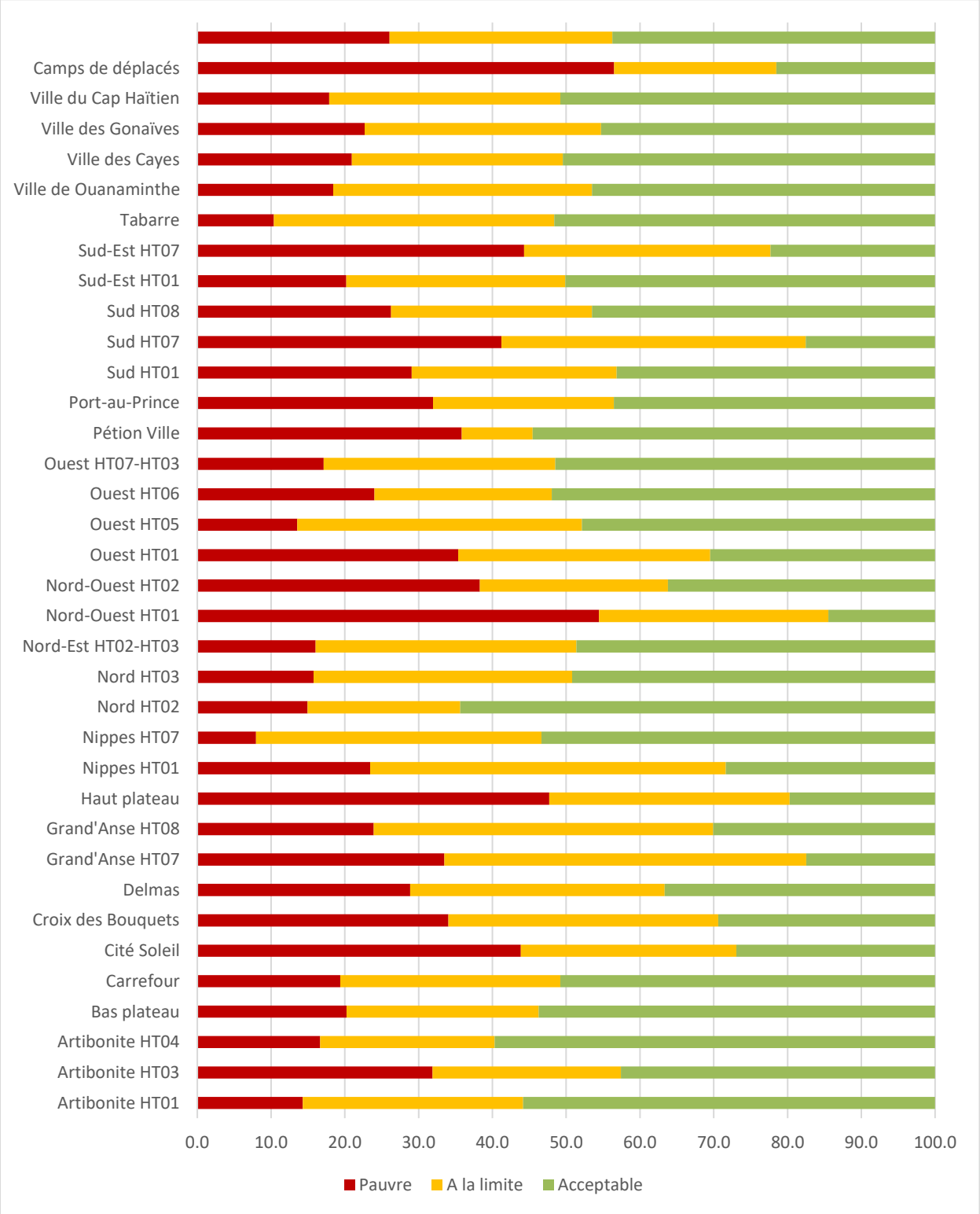


Source : ENSSAN, Juillet 2024

D'autre part, l'analyse selon les zones de moyen d'existence révèle des disparités marquées entre les différentes zones, comme l'indique la figure suivante.

1. **Zones urbaines et métropolitaines** :
    - Des zones comme Pétion-Ville et Ouest HT01 affichent une proportion élevée de ménages ayant une consommation alimentaire acceptable, reflétant un meilleur accès aux ressources alimentaires. Toutefois, des disparités persistent au sein même des zones urbaines, notamment à Ouest HT06 où la proportion de ménages « À la limite » est significative.
2. **Zones rurales et agricoles** :
    - Les zones à vocation agricole comme Haut Plateau, Artibonite HT01, et Nippes HT07 montrent une proportion élevée de ménages avec une bonne consommation alimentaire, suggérant un meilleur accès aux sources de revenus. Cependant, d'autres zones rurales comme Grand'Anse HT07 et Nord-Ouest HT01 présentent une forte proportion de ménages avec de faible consommation alimentaire, indiquant une vulnérabilité accrue due à l'instabilité des revenus agricoles et du changement climatique.
3. **Zones vulnerable et précaires**:
    - Les Camps de Déplacés affichent le taux le plus élevé de ménages ayant de faible consommation alimentaire, reflétant une insécurité alimentaire sévère due à un accès limité aux ressources et à une dépendance accrue aux aides humanitaires en raison de l'insécurité généralisée et de l'activité des gangs. Des zones à forte concentration urbaine précaire comme **Cité Soleil** (non représentée ici, mais souvent comparable à des zones similaires) sont également susceptibles de présenter une vulnérabilité élevée.
4. **Zones côtières et de pêche** :
    - Des zones comme Ville des Gonaïves et Ville de Ouanaminthe montrent une proportion notable de ménages ayant des niveaux de consommation alimentaire acceptables, probablement en raison de l'accès au transport maritime et des ouvertures sur la frontière avec la république Dominicaine. Toutefois, cette situation reste fragile en fonction des variations saisonnières et des aléas climatiques.

Figure 24 : Répartition des ménages par zone de moyen d'existence et selon le score de consommation alimentaire



Source : CNSA, ENSSAN 2024

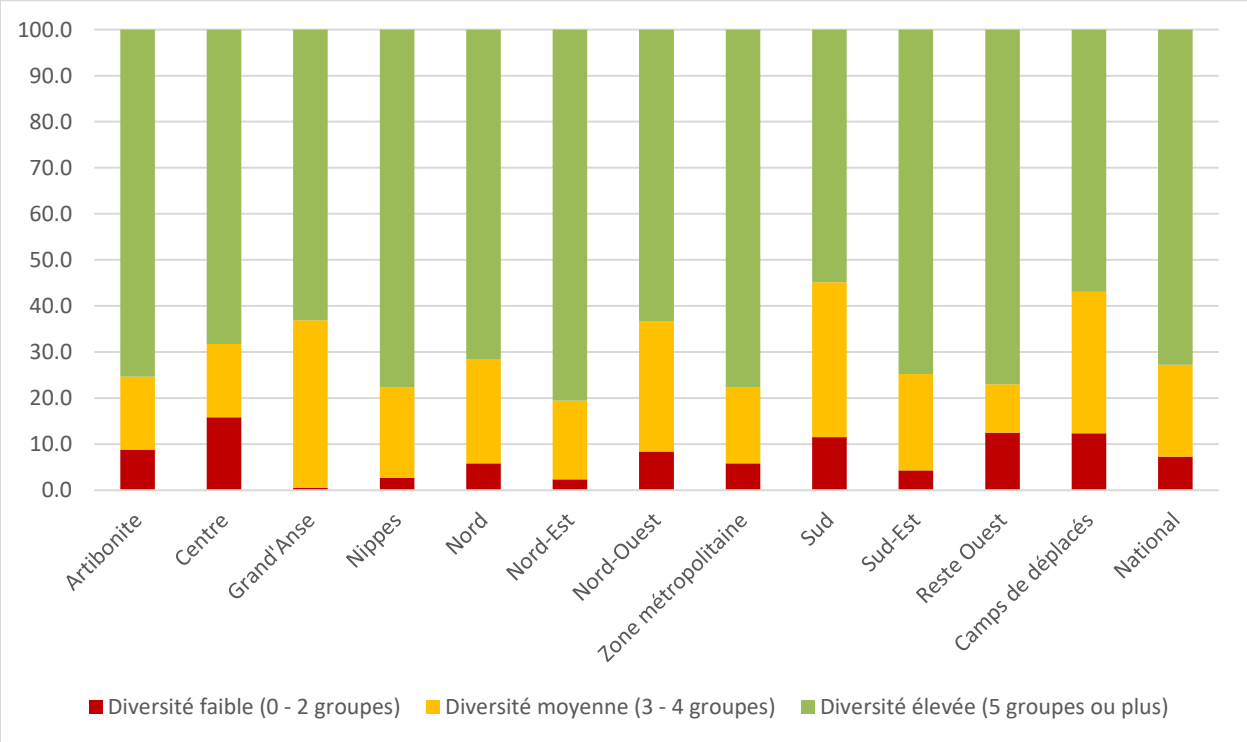
4.1.2 Score de diversité alimentaire des Ménages

Le Score de Diversité Alimentaire des Ménages (SDAM) mesure la qualité nutritionnelle d'un régime en fonction du nombre de groupes d'aliments consommés par un ménage ou une personne au cours d'une période donnée. Contrairement au SCA, qui intègre la fréquence et la pondération calorique, le SDAM se concentre exclusivement sur la variété des aliments. Plus le nombre de groupes d'aliments consommés par un ménage augmente, plus ses régimes alimentaires se diversifient, tant du point de vue macronutriments que micronutriments.

Des études ont montré que l'accroissement de la diversité alimentaire allait de pair avec un meilleur statut socioéconomique et de niveau de sécurité alimentaire du ménage (disponibilité énergétique du ménage) (Hoddinot et Yohannes, 2002 ; Hatloy et al., 2000).

Comme on peut l'observer à la figure ci-dessous, l'analyse des données de l'ENSSAN 2024 révèle qu'au niveau national une prépondérance de la diversité élevée avec environ 70 % des ménages dans cette catégorie, tandis que la diversité moyenne et faible constitue respectivement environ 20 % et 10 %.

Figure 25 : Répartition des ménages par département et selon le score de diversité alimentaire



Source : CNSA, ENSSAN 2024

Ces résultats indiquent que, bien que la majorité des ménages haïtiens aient accès à une alimentation diversifiée, il existe des disparités régionales et des poches de vulnérabilité en

matière de diversification de l'alimentation, notamment dans **les zones rurales et les camps de déplacés**. Les facteurs socio-économiques, les saisons agricoles, les habitudes alimentaires et les conditions climatiques influencent la diversité alimentaire des ménages.

Bien que la proportion de ménages avec une diversité alimentaire faible soit généralement basse dans la plupart des départements, certains affichent des niveaux préoccupants. Ainsi, le Centre (15,8%), le Reste Ouest (12.5%), les **Camps de déplacés (12.4%)**, le Sud (11.5%) et l'Artibonite (8.8%) présentent des proportions **non négligeables de diversité faible**, révélant des **vulnérabilités alimentaires** importantes.

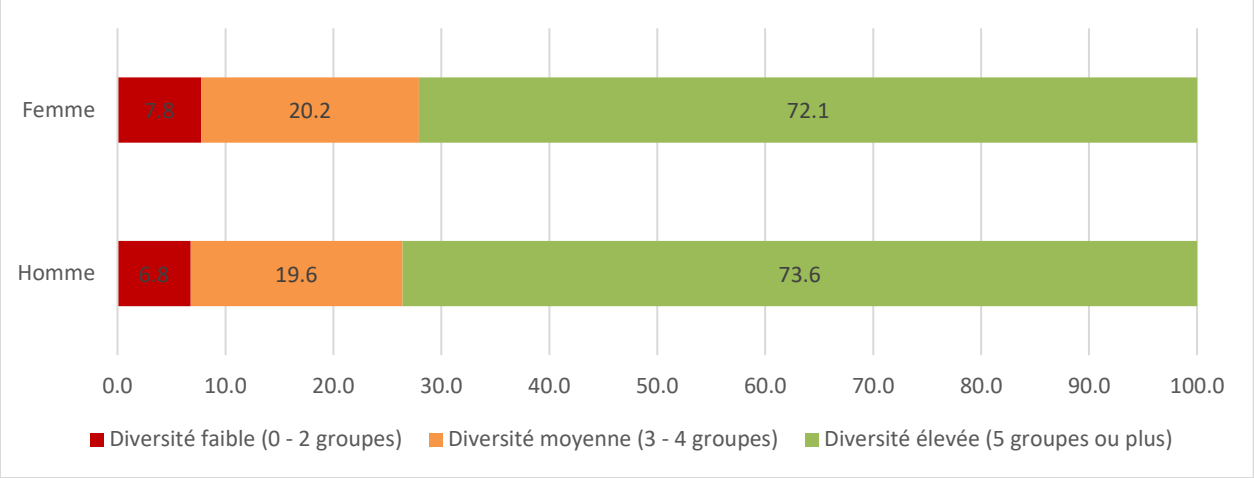
Comme indiqué à la figure ci-dessous, l'analyse du score de diversité alimentaire selon le genre du chef de ménage montre une légère différence (d'un point de pourcentage).

En effet, 73.6 % des ménages dirigés par des hommes ont une diversité alimentaire élevée contre 72.1 % pour ceux dirigés par des femmes. Par ailleurs, les ménages dirigés par des femmes présentent une proportion plus élevée de diversité faible (7.8 %) comparée à ceux dirigés par des hommes (6.8 %). Ces résultats indiquent que les ménages avec une femme comme cheffe ont un accès légèrement plus restreint à une alimentation diversifiée, probablement en raison de contraintes économiques ou sociales.

L'analyse comparée du Score de Diversité Alimentaire des Ménages (SDAM) et du Score de Consommation Alimentaire (SCA) en Haïti révèle une corrélation partielle entre la diversité alimentaire et la quantité consommée, mais montre également des disparités significatives selon les régions. Les départements présentant une diversité alimentaire élevée, comme Grand' Anse et Nippes, affichent paradoxalement un Score de Consommation Alimentaire limite pour une grande partie de la population. Cela suggère que même si une diversité alimentaire est présente, les ménages ne consomment pas suffisamment en termes de quantité. À l'inverse, les camps de Déplacés présentent à la fois une faible diversité alimentaire et un Score de Consommation Alimentaire pauvre, indiquant une insécurité alimentaire aigue et multidimensionnelle liée à une forte dépendance aux aides alimentaires.

La Zone Métropolitaine montre une diversité alimentaire élevée et un Score de Consommation Alimentaire acceptable, ce qui reflète un accès accru à un marché alimentaire diversifié. Cependant, des disparités intra-urbaines existent, montrant que certains ménages continuent de faire face à des contraintes économiques limitant la quantité consommée.

Figure 26 : Répartition (%) des ménages selon le sexe du chef de ménage et le score de diversité alimentaire



Source : CNSA, ENSSAN 2024

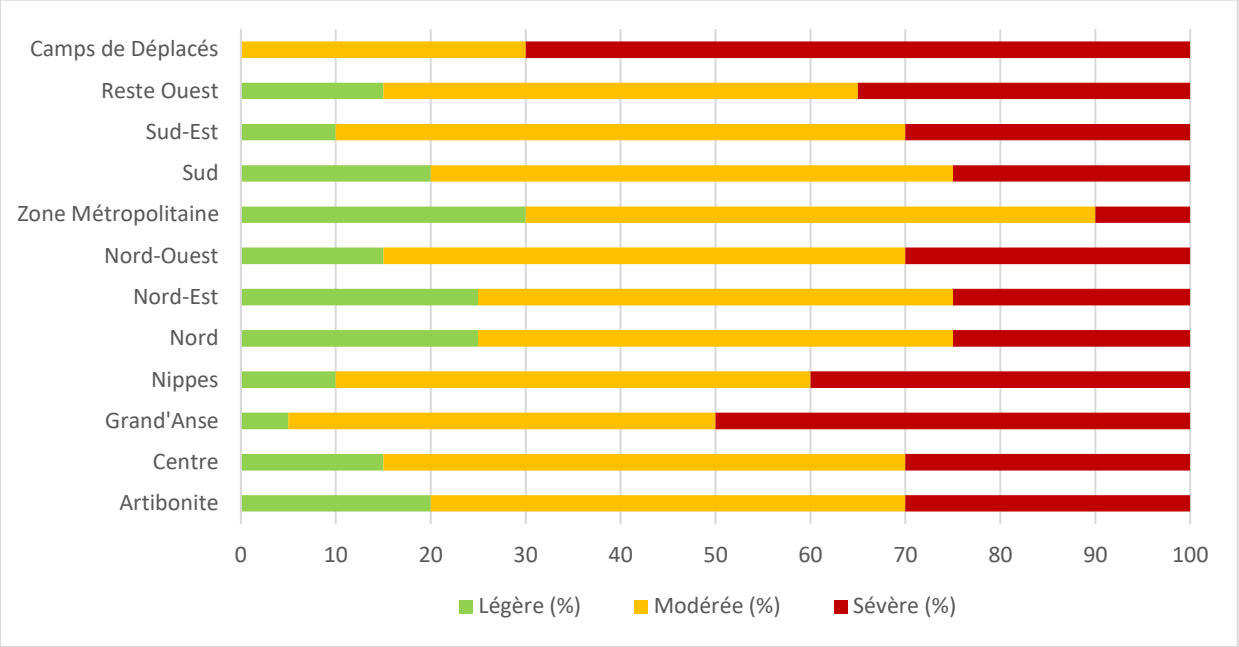
4.1.3 Echelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES)

Le FIES mesure l'accès insuffisant à une alimentation adéquate en se concentrant sur les comportements et les expériences des individus. Contrairement aux indicateurs traditionnels basés sur la disponibilité alimentaire ou la diversité alimentaire, le FIES évalue l'aspect psychologique et comportemental de l'insécurité alimentaire. Il repose sur un questionnaire de huit questions qui explore diverses dimensions de l'insécurité alimentaire, telles que l'incapacité de manger des aliments sains et nutritifs, la réduction des portions de repas, le fait de sauter des repas et la faim ressentie par manque de nourriture. Il exprime les différentes sévérités de l'insécurité alimentaire allant de **l'insécurité alimentaire légère** (anxiété quant à la capacité de se procurer de la nourriture) à **l'insécurité alimentaire sévère** (privation extrême de nourriture, équivalente à la faim).

Dans le cadre de l'ENSSAN 2024, le FIES a été calculé en utilisant des proxys pour refléter les expériences d'insécurité alimentaire en Haïti. La méthode de calcul repose sur trois principaux indicateurs :

- **Score de Diversité Alimentaire (SDAM)** : Utilisé comme proxy pour évaluer la qualité et la diversité des régimes alimentaires. Le SDAM mesure le nombre de groupes alimentaires consommés au moins trois jours par semaine.
- **Achat à crédit** : Mesure le pourcentage de ménages dépendant des achats à crédit pour leur approvisionnement alimentaire, ce qui reflète une vulnérabilité financière.
- **Indice des Stratégies de Survie simplifiée (rCSI)** : Évalue les stratégies d'adaptation adoptées par les ménages pour faire face au manque de nourriture, telles que la réduction de la taille des portions ou la diminution du nombre de repas.

Figure 27 : Répartition des ménages par département et selon l'échelle du FIES



Source : CNSA, ENSSAN 2024

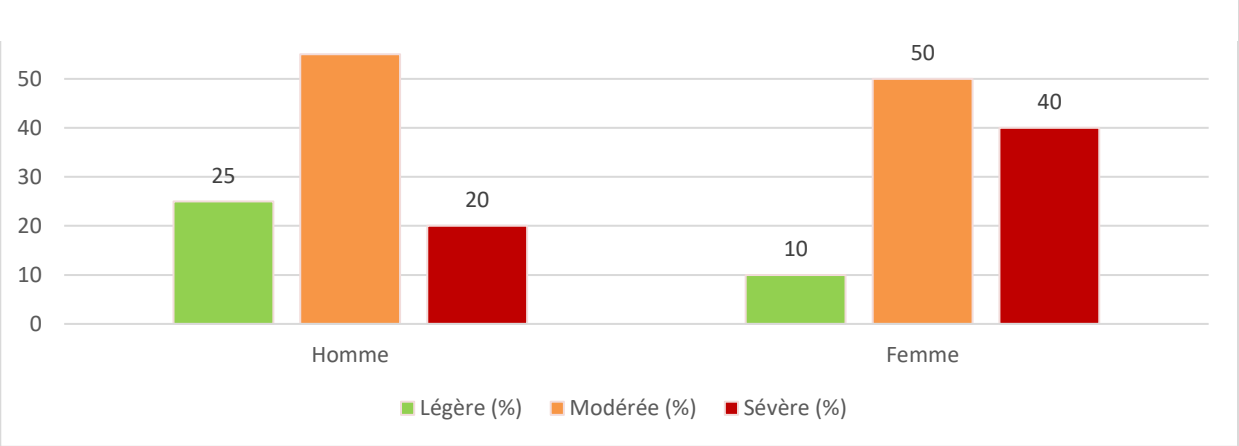
Comme on peut l'observer, le graphique ci-dessus, montre la sévérité de l'insécurité alimentaire par département, révélant des disparités significatives.

Les Camps de déplacés affichent le niveau le plus élevé d'insécurité alimentaire sévère avec 70 %, tandis que 30 % des ménages y sont en situation d'insécurité alimentaire modérée. Dans le département de la Grand'Anse, 50 % des ménages sont en situation d'insécurité alimentaire sévère et 45 % en insécurité modérée, ne laissant que 5 % dans une situation d'insécurité alimentaire légère. Le Nord-Ouest suit avec 60 % de ménages en insécurité alimentaire sévère et 35 % en situation modérée, reflétant une vulnérabilité alimentaire critique.

En revanche, la Zone Métropolitaine de Port-au-Prince présente une proportion relativement plus élevée d'insécurité alimentaire modérée avec 60 %, contre 30 % en légère et seulement 10 % en situation sévère, suggérant un meilleur accès à l'alimentation par rapport aux zones rurales. Le département du Centre montre une répartition de 15 % en légère, 55 % en modérée et 30 % en sévère, tandis que l'Artibonite affiche 20 % en légère, 50 % en modérée et 30 % en sévère.

Les Nippes et le Nord ont des proportions similaires avec 40 % en modérée et 30 % en sévère, indiquant des conditions alimentaires relativement stables par rapport aux autres régions. En revanche, le Nord-Est présente 50 % de modérée et 25 % de sévère, montrant une situation intermédiaire.

Figure 28 : Répartition des ménages par sexe et selon l'échelle du FIES



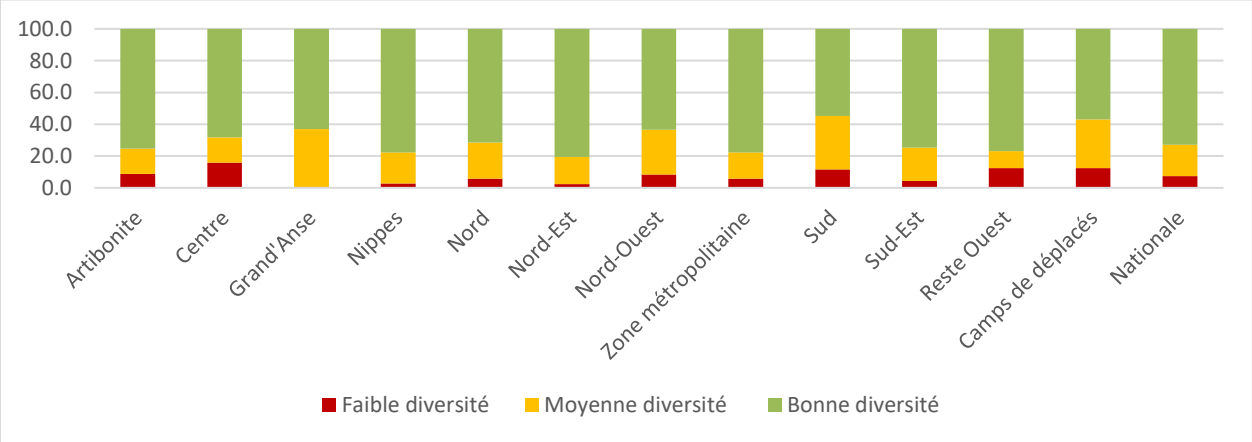
Source : ENSAN, Juillet 2024

En observant le graphique ci-dessus, l'analyse selon le genre du chef de ménage indique que les ménages dirigés par des hommes ont un pourcentage plus élevé d'insécurité alimentaire modérée (55%) par rapport à ceux dirigés par des femmes (50%). Cependant, les ménages dirigés par des femmes affichent un taux d'insécurité alimentaire sévère plus élevé (40%) comparé à ceux dirigés par des hommes (20%).

4.1.4 Score de diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer

L'analyse des données relatives au score de diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer indique que la majorité des femmes en âge de procréer présentent une **bonne diversité alimentaire**, avec des pourcentages généralement supérieurs à **70 %** dans presque tous les départements. Toutefois, des disparités notables existent selon les départements.

Figure 29 : Répartition (%) des ménages par département et selon le score de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer



Source : CNSA, ENSSAN, Juillet 2024

Comme on peut l'observer au graphique ci-dessus, les départements du Sud (54.8%), de la Grand 'Anse (63.1%) et du Nord-Ouest (63.4%) présentent la plus faible proportion de bonne diversité alimentaire, avec une part importante de diversité moyenne (environ 30 %) et une proportion non négligeable de faible diversité pour certains de ces départements (environ 10 %), suggérant une vulnérabilité alimentaire plus élevée chez les femmes en âge de procréer au niveau de ces départements. Les camps de déplacés (56.9%) montrent également une proportion relativement élevée de diversité moyenne, indiquant des conditions alimentaires moins favorables que la moyenne nationale.

Cependant, le Nord-Est (80.5%), la Zone Métropolitaine (77.7%), les Nippes (77.6%), le reste Ouest (72.1%) et le Nord (71.5%) affichent les pourcentages les plus élevés de bonne diversité alimentaire, ce qui reflète un meilleur accès à une alimentation diversifiée pour les femmes en âge de procréer dans ces régions. Toutefois, malgré cette diversité élevée, il est essentiel de noter que la faible diversité reste présente dans tous les départements, bien que de manière marginale.

En comparant le score de diversité alimentaire chez les femmes en âge de procréer avec le score de consommation alimentaire par département, des disparités significatives apparaissent, révélant une complexité dans la situation de sécurité alimentaire du pays. Dans des départements comme la Grand' Anse et les camps de déplacés, on observe une combinaison préoccupante de faible diversité alimentaire et de consommation alimentaire pauvre. Par exemple, Grand'Anse affiche un pourcentage élevé de femmes en âge de procréer avec une moyenne et faible diversité alimentaire (environ 40 % au total), ce qui coïncide avec un score de consommation alimentaire largement classé comme pauvre ou limite. Cela reflète un accès limité à une alimentation variée et de qualité, soulignant une vulnérabilité nutritionnelle accrue. De même, les camps de déplacés montrent un niveau élevé de moyenne diversité alimentaire, mais cela ne se traduit pas par un score de consommation alimentaire acceptable, indiquant que l'accès à des aliments diversifiés est peut-être limité en quantité suffisante pour couvrir les besoins énergétiques de manière adéquate.

4.2 Stratégies utilisées par le ménage pour avoir accès aux aliments

L'accès aux aliments constitue un pilier fondamental de la sécurité alimentaire. Face à des chocs économiques, climatiques ou sociaux, les ménages adoptent diverses stratégies pour maintenir un approvisionnement alimentaire adéquat. Ces stratégies, souvent dictées par des contraintes économiques et des situations d'urgence, varient selon la sévérité de l'insécurité alimentaire, les ressources disponibles et le contexte socio-économique du ménage.

L'analyse des stratégies d'adaptation et de survie permet de mieux comprendre les mécanismes de résilience et de vulnérabilité au sein des communautés. Cette section examine en détail les stratégies utilisées par les ménages pour accéder aux aliments et survivre en période de crise.

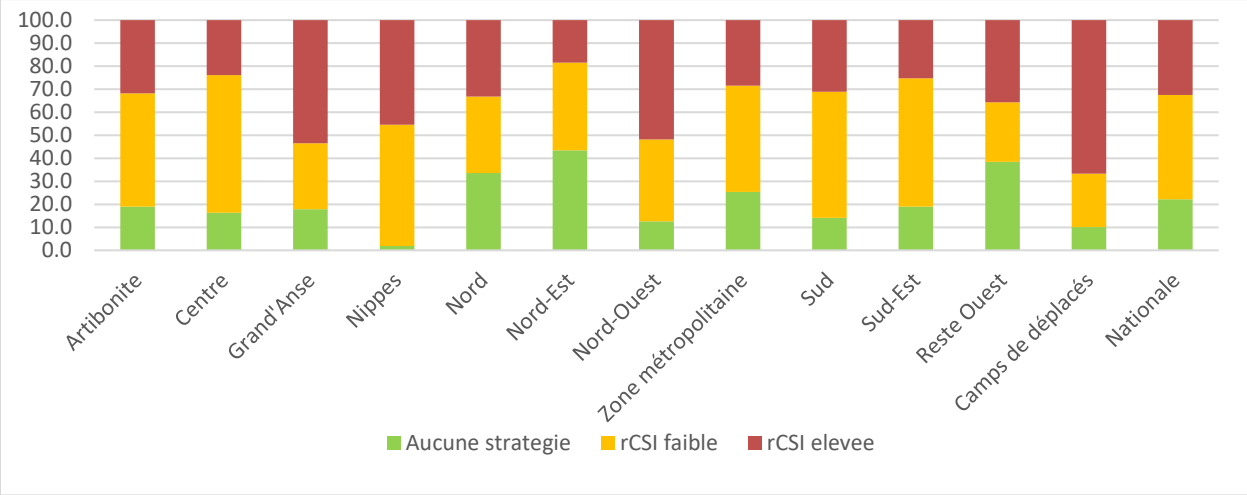
L'analyse prend en compte divers déterminants tels que le genre du chef de ménage, le milieu de résidence (urbain ou rural) et les disparités régionales.

4.2.1 Stratégies d'adaptation réduite à l'alimentation (rCSI)

L'Indice de Stratégie de Survie (rCSI) mesure les stratégies d'adaptation adoptées par les ménages pour faire face à l'insécurité alimentaire. Il distingue trois niveaux : Aucune stratégie (Vert), indiquant une meilleure sécurité alimentaire, rCSI faible (Jaune), représentant des stratégies légères comme la réduction des portions de repas et rCSI élevée (Rouge), montrant des stratégies sévères telles que le saut de repas ou le recours à des prêts alimentaires, indiquant une insécurité alimentaire critique.

L'analyse des données de l'ENSSAN 2024 via le graphique ci-dessous révèle qu'à l'échelle nationale, 22.2% des ménages ne recourent pas à des stratégies pour faire à l'insécurité alimentaire et 32.5% des ménages adoptent des stratégies sévères indiquant une insécurité alimentaire critique.

Figure 30 : Répartition de l'Indice de stratégies de survie (rCSI) selon le département



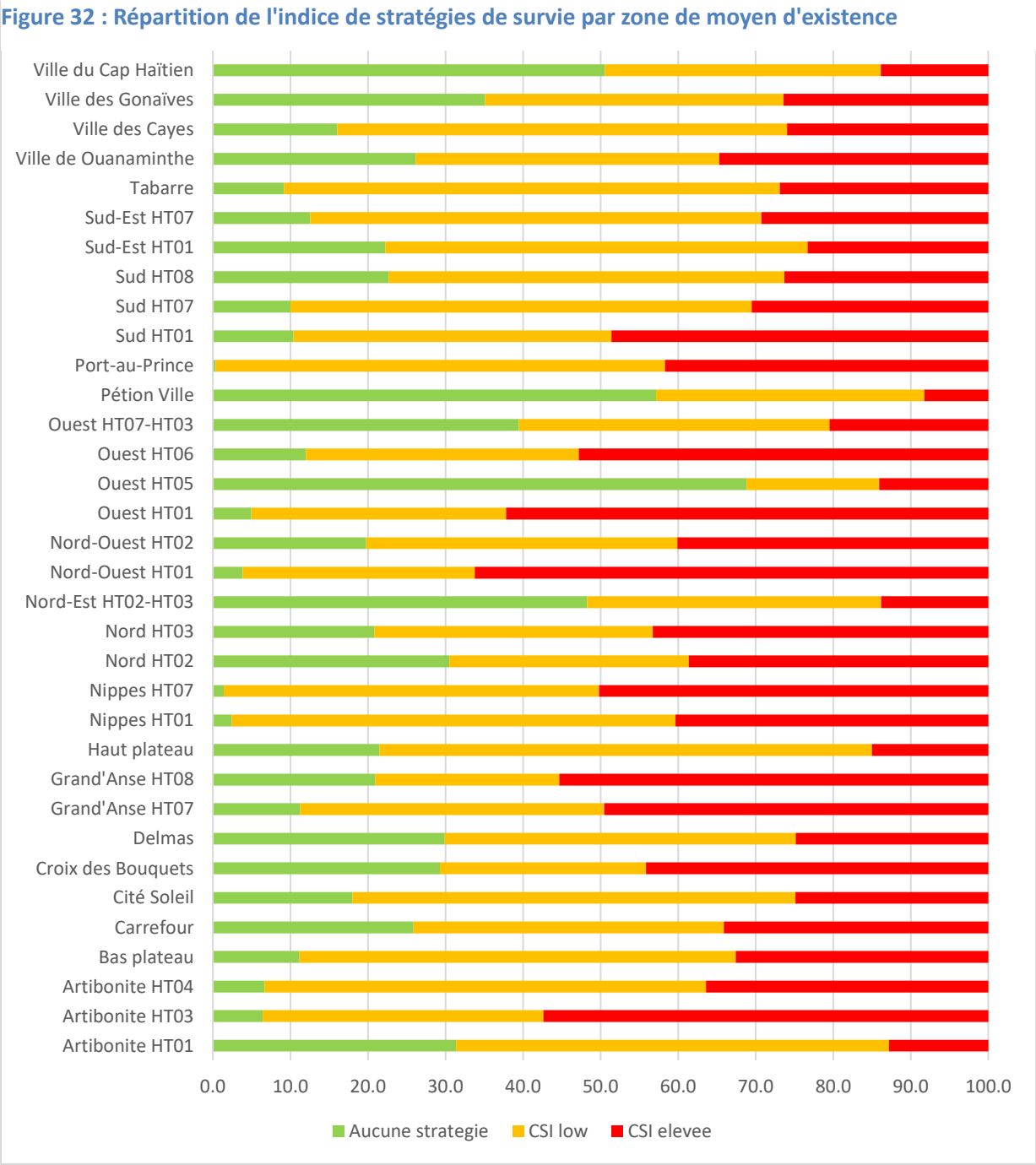
Source : CNSA, ENSSAN, Juillet 2024

La situation est surtout préoccupante au niveau des camps de déplacés (66.7%), du département de la Grand' Anse (53.5%), du Nord-Ouest (51.9%) et des Nippes (45.4%) affichant les proportions les plus élevées de ménages adoptant des stratégies d'urgences largement supérieure à la moyenne nationale.

Si pour les autres départements le pourcentage des ménages n'ayant recouru à aucune stratégie est relativement acceptable, celui du département des Nippes est très marginal et largement inférieur à la moyenne nationale, ce qui traduit l'instabilité et une grande vulnérabilité alimentaire au niveau de ce département. Dans le Nord-Est (43.4%), le reste Ouest (38.5%) et le

Nord (33.5%), la proportion des ménages qui n'adoptent aucune stratégie est largement supérieure à la moyenne nationale (22%).

Figure 32 : Répartition de l'indice de stratégies de survie par zone de moyen d'existence



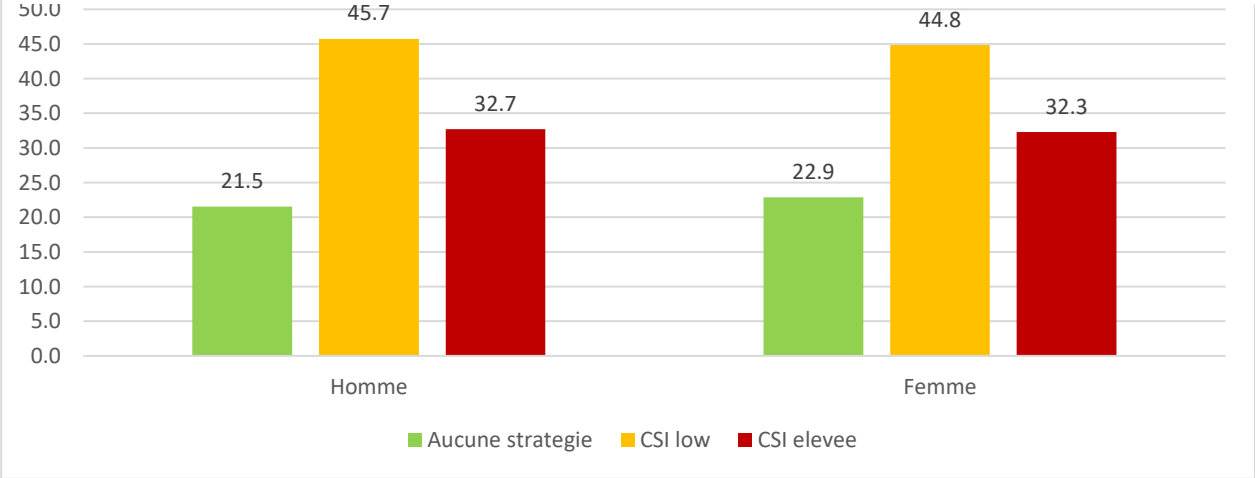
Source : CNSA, ENSSAN 2024

L'analyse des stratégies de survie (rCSI) par zone de moyen d'existence révèle des tendances marquées en matière d'insécurité alimentaire. Les camps de déplacés affichent une proportion

extrêmement élevée de stratégies sévères, indiquant une dépendance critique aux aides humanitaires. Comme on peut l'observer dans la figure ci-dessous, les zones urbaines comme Pétion-Ville et Carrefour montrent une proportion plus importante de ménages qui n'adoptent aucune stratégie. Cependant, certaines zones rurales, notamment Haut Plateau et Grand 'Anse HT07, enregistrent des niveaux élevés de stratégies sévères, révélant une vulnérabilité significative. Les zones de production agricole comme Artibonite HT01 et HT04 affichent des niveaux modérés de stratégies, indiquant une résilience relative due à une meilleure disponibilité alimentaire locale.

L'analyse de l'indice de stratégie de survie (rCSI) selon le genre du chef de ménage révèle des différences notables dans les mécanismes d'adaptation à l'insécurité alimentaire.

Figure 31 : Indice de stratégies de survie selon le genre du ménage



Source : CNSA, ENSSAN 2024

Comme indiqué à la figure ci-dessus, les ménages dirigés par des hommes affichent une proportion légèrement plus élevée de recours aux stratégies sévères (32.7 %) par rapport à ceux dirigés par des femmes (32.3 %), bien que la différence soit marginale. Toutefois, les femmes cheffes de ménage montrent une dépendance plus marquée aux stratégies de survie modérée (44.8 %) par rapport à leurs homologues masculins (45.7 %). Par ailleurs, la proportion de ménages n'adoptant aucune stratégie est plus élevée chez les hommes (21.5 %) que chez les femmes (22.9%). Ces résultats suggèrent que les femmes cheffes de ménage sont plus susceptibles de recourir à des stratégies d'adaptation face à l'insécurité alimentaire, probablement en raison de contraintes économiques et sociales plus prononcées.

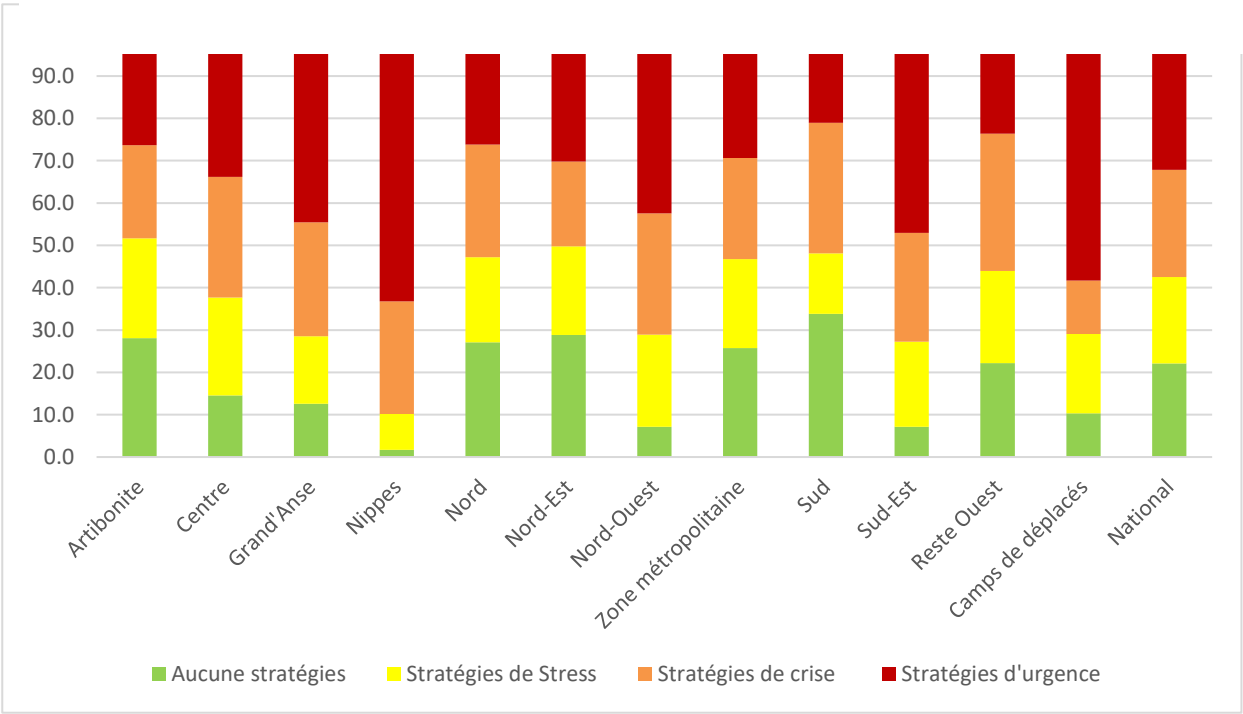
4.2.2 Stratégies d'adaptation aux moyens d'existence (LCS)

Le **LCS** mesure les mécanismes d'adaptation utilisés par les ménages pour faire face au manque de nourriture. Cet indicateur évalue l'intensité des stratégies adoptées pour maintenir un niveau

minimal de consommation alimentaire, allant des stratégies de stress aux stratégies d'urgence, qui impliquent des sacrifices à long terme affectant les moyens d'existence. La classification des stratégies se répartit comme suit : **Aucune stratégie** (aucune mesure exceptionnelle prise), **Stratégies de stress** (vente d'actifs non productifs, emprunts), **Stratégies de crise** (vente d'actifs productifs, réduction des dépenses essentielles) et **Stratégies d'urgence** (actions irréversibles comme la vente de terres). Cet indicateur permet de comprendre non seulement la sévérité de l'insécurité alimentaire, mais aussi son impact à long terme sur les moyens de subsistance.

L'analyse des stratégies des moyens d'existence par département montre une dépendance marquée aux stratégies d'urgence dans la majorité des départements du pays.

Figure 32 : Stratégies d'adaptation liés aux moyens d'existence par département



Source : CNSA, ENSSAN 2024

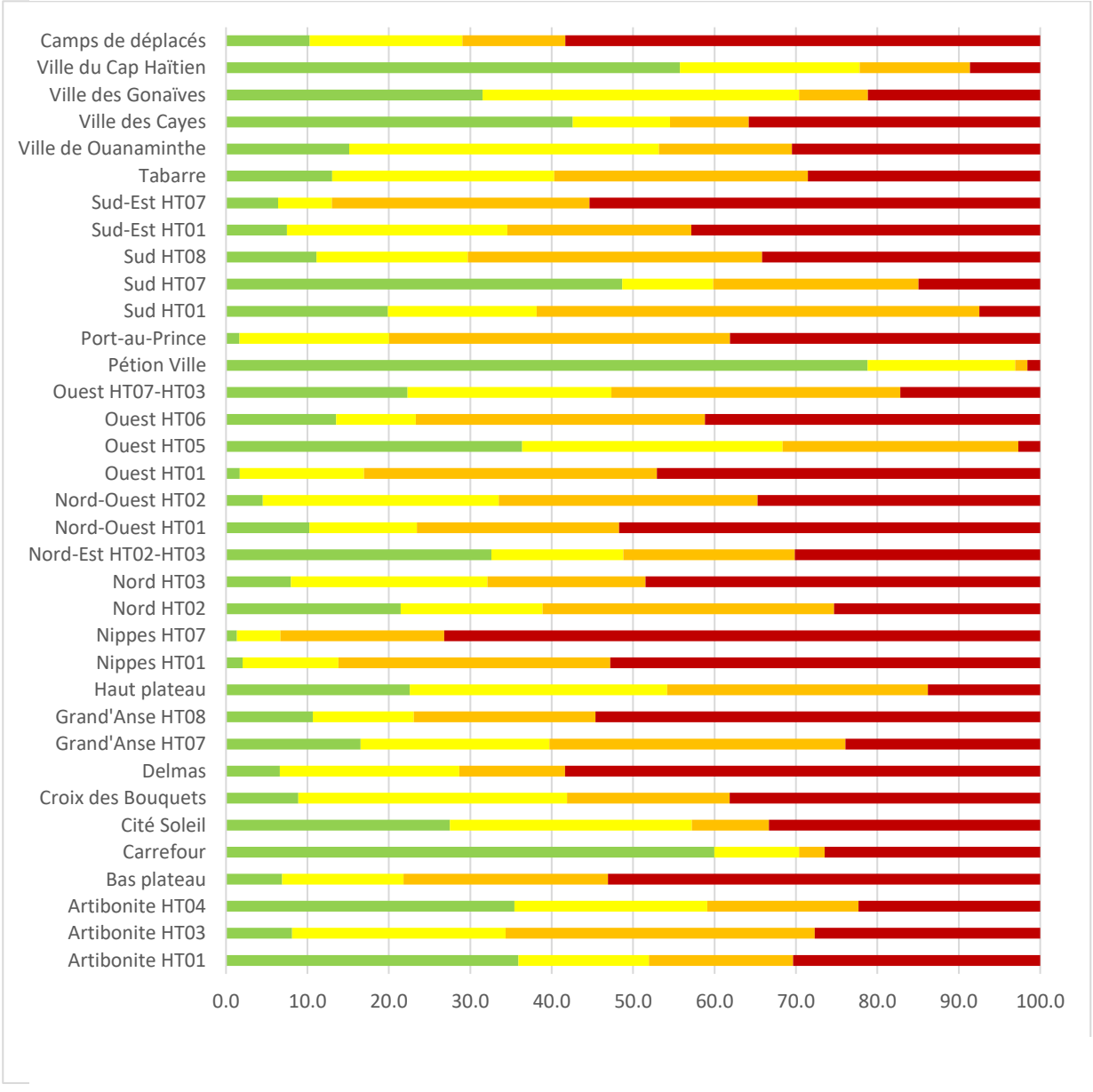
Les Camps de déplacés, la Grand 'Anse, le Sud-Est, les Nippes et le Haut plateau affichent les proportions les plus élevées de stratégies d'urgence avec des proportions largement supérieure à la moyenne nationale (32%). Dans ces zones, les ménages adoptent des mesures drastiques qui affectent durablement leurs moyens de subsistance.

Les départements des Nippes (63.2%), du Sud-Est (47.1%), de la Grand' Anse (44.6%), du Nord-Ouest (42.5%) et du Centre (33.8%) de même que les camps de déplacés (58.3%) affichent les pourcentages les plus élevés de stratégies d'urgence, dépassant souvent 40% largement supérieure à la moyenne nationale (32.2%). Si le pourcentage des ménages en situation de stress demeure autour de la moyenne nationale dans la majorité des départements, encore les Nippes, le Sud et la Grande 'Anse ont un pourcentage de ménages en situation de stress largement

inférieure à la moyenne nationale. Le Nord, le Sud, le Sud-Est et le reste Ouest montrent une répartition plus équilibrée entre les stratégies de stress, de crise et d'urgence.

L'analyse des stratégies de moyen d'existence par zone montre une tendance générale marquée par une utilisation élevée des stratégies d'urgence dans la majorité des zones de moyen d'existence.

Figure 33 : Stratégies de moyens d'existence par zone de moyen d'existence



Source : CNSA, ENSSAN 2024

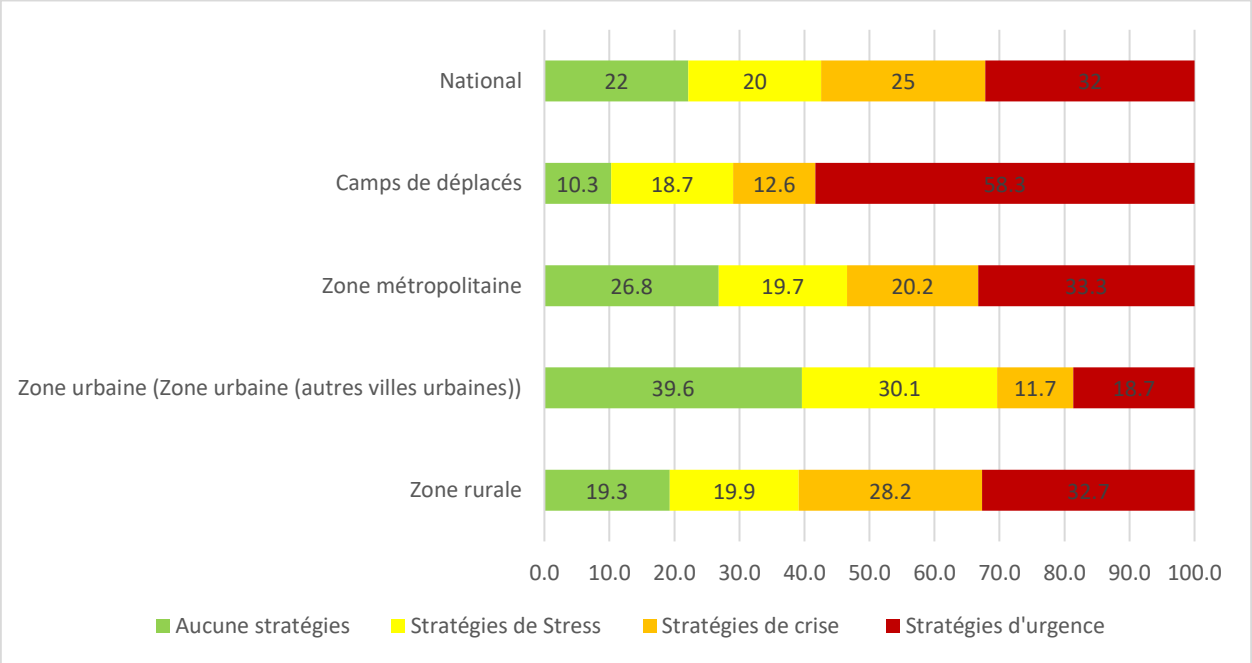
En revanche, certaines zones comme Artibonite HT01, Artibonite HT04 et Carrefour présentent une proportion notable de ménages n'utilisant aucune stratégie ou se limitant aux stratégies de

stress. Les zones de Pétion-Ville et Ouest HT06 montrent un recours relativement plus équilibré aux stratégies de stress et de crise, suggérant une insécurité alimentaire modérée sans toutefois atteindre des niveaux critiques comme observé dans les camps de déplacés.

Les zones de Grand'Anse HT07, Haut plateau et Croix des Bouquets se distinguent par un recours important aux stratégies de crise et d'urgence, soulignant la fragilité des moyens d'existence et la nécessité d'interventions ciblées pour renforcer la résilience alimentaire.

L'analyse des tendances de l'indice de stratégie de moyen d'existence par milieu de résidence montre une disparité significative entre les zones résidentielles. Comme indiqué à la figure ci-dessous, les ménages résidant dans les camps de déplacés sont ceux qui recourent le plus aux stratégies d'urgence (58.3%). En revanche, ils ont le pourcentage le plus faible de ménages qui ne recourent à aucune stratégie (10.3%), ce qui montre une extrême dépendance aux mesures d'urgence pour survivre. La Zone Métropolitaine présente une situation légèrement moins critique avec 33.3% de stratégies d'urgence, tandis que les stratégies de stress et de crise représentent respectivement 19.7% et 20.2%. Cela dénote une certaine capacité adaptative. Toutefois, une proportion significative de ménages est sujette à des contraintes d'accès à l'alimentation.

Figure 36 : Indice de stratégie des moyens d'existence par milieu de résidence



Source : CNSA, ENSSAN 2024

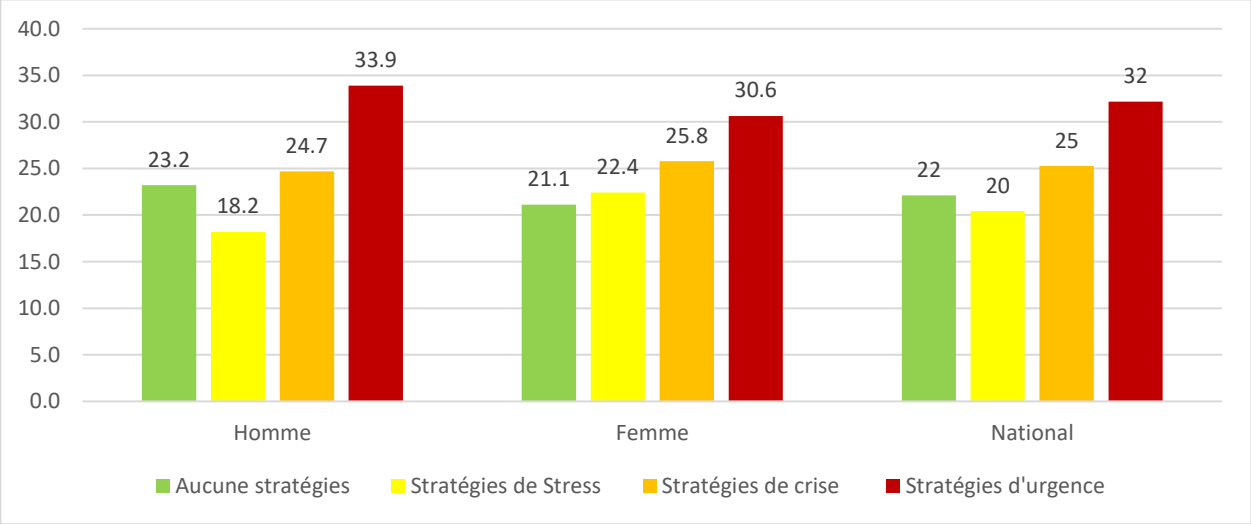
En comparaison, les zones urbaines (autres villes urbaines) affichent une meilleure situation alimentaire avec la proportion la plus élevée de ménages n'ayant pas recours aux stratégies (39.6 %) et 18.7% utilisant des stratégies d'urgence. Cela montre une moindre vulnérabilité aux chocs.

La Zone Rurale montre un niveau relativement élevé de stratégies d'urgence (32.7%) et de stratégies de crise (28.2%), indiquant une vulnérabilité modérée à élever à l'insécurité alimentaire. Cependant, 19.3% des ménages n'utilisent aucune stratégie. Globalement, cette analyse révèle que l'intensité des stratégies d'adaptation est directement liée au contexte résidentiel, avec les camps de déplacés étant les plus touchés par l'insécurité alimentaire, tandis que les zones urbaines hors métropole présentent une meilleure capacité adaptative.

L'analyse des tendances de la stratégie d'adaptation selon le genre du chef de ménage révèle des disparités significatives dans l'adoption des stratégies d'adaptation face à l'insécurité alimentaire.

Les ménages dirigés par des hommes affichent une proportion plus élevée de recours aux stratégies d'urgence (33.9 %). Cette tendance reflète une approche plus agressive dans la gestion des crises alimentaires, souvent accompagnée de coûts élevés en matière de sécurité alimentaire. Cependant, ils présentent également une proportion plus élevée de ménages n'adoptant aucune stratégie (23.2%).

Figure 37 : Stratégies d'adaptation selon le genre du chef de ménage



Source : ENSSAN, Juillet 2024

En comparaison, les ménages dirigés par les femmes montrent une plus grande dépendance aux stratégies de crise (25.8%) et aux stratégies de stress (22.4%). La proportion de ces ménages n'adoptant aucune stratégie (21.1%) est légèrement inférieure à celle des ménages dirigés par les hommes. Néanmoins, cela montre également que certaines femmes cheffes de ménage

parviennent à maintenir une certaine consommation alimentaire en dépit des conditions économiques défavorables.

Au niveau national, l'adoption de stratégies d'urgence demeure élevée (32%), reflétant une insécurité alimentaire généralisée. La prévalence des stratégies de crise (25%) et de stress (20%) montre un état de vulnérabilité affectant toutes les catégories sociales.

Globalement, les ménages dirigés par les hommes ont tendance à utiliser des stratégies plus extrêmes face à l'insécurité alimentaire. À l'inverse, les ménages dirigés par les femmes adoptent des approches plus modérées mais non moins préoccupantes, nécessitant un soutien ciblé pour renforcer leur résilience alimentaire. Ces différences font ressortir l'importance de politiques d'assistance alimentaire et économique adaptées aux dynamiques de genre afin de répondre efficacement aux besoins variés des ménages.

4.3 Index de prise de décision dans le ménage

L'indice de la prise de décision au niveau des ménages mesure le niveau d'implication des femmes dans la prise de décision au sein du ménage en ce qui concerne la consommation, les dépenses, les choix reproductifs et d'autres décisions mais ne mesure pas l'égalité du pouvoir de décision entre les sexes, « une valeur proche de 1 indique une forte implication des femmes dans la prise de décision. Tandis qu'une valeur proche de 0 indique une faible implication ». L'indice est calculé auprès des femmes qui vivent avec leur mari/partenaire.

La participation des femmes à la prise de décision au sein des ménages est une étape importante dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle et dans la gestion des ressources naturelles pour des résultats et des impacts durables. L'enquête montre qu'à l'échelle nationale, l'indice de prise de décision moyen des femmes sur l'utilisation des revenus, l'utilisation des terres travaillées, l'utilisation et la vente de la quantité des denrées récoltées est de 0.77. Dans le département de la Grand' Anse l'indice de prise de décision dans les ménages avec les deux partenaires est de 0.89. Une femme autonome a plus de chance de jouer un rôle plus équitable dans le processus de prise de décision du ménage.

A côté de l'indice de prise de décision, le score de diversité alimentaire des femmes, des filles en âge de procréer est révélateur ; il est très faible dans ces départements : Sud' Est (89.2%), Nord (84.6%), Nord-Ouest (79.1%) ; Grand' Anse (79.5%) ; zone métropolitaine (78.5%). La comparaison par genre est d'autant plus flagrante : 30.6% des femmes ont consommé entre zéro et deux groupes d'aliments contre 6.9 % des hommes. Les femmes (32.9%) sont davantage présentes dans la consommation de 3 à 4 groupes d'aliments que les hommes (26%) le jour précédent l'enquête. Cette disparité de genre est liée, entre autres, à un accès limité aux ressources productives : l'accès limité aux intrants/ engrais (10% de femmes, contre 14% des

hommes), aux crédits (21% des femmes et 15% des hommes). Divers facteurs socio-culturels exercent une influence sur la prise de décision au niveau des ménages en lien avec la sécurité alimentaire.

Table 11 : Score de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer

	Score de diversité alimentaire des femmes en âge de procréer											
Département	Artibonite	Centre	Grand'Anse	Nippes	Nord	Nord-Est	Nord-Ouest	Zone metropolitaine	Sud	Sud-Est	Reste Ouest	Total
Diversite faible	53.2%	76.0%	79.5%	77.7%	84.6%	75.4%	79.1%	78.5%	76.6%	89.2%	66.7%	75.8%
Diversite acceptable	46.8%	24.0%	20.5%	22.3%	15.4%	24.6%	20.9%	21.5%	23.4%	10.8%	33.3%	24.2%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

4.4 L'analyse IPC

L'analyse est établie en conformité au manuel IPC 3.1 qui stipule que l'insécurité alimentaire est considérée comme une privation de nourriture qui menace des vies ou des moyens d'existence ou les deux, quelles qu'en soient les causes, le contexte ou la durée. L'IPC est une échelle mondiale commune qui vise à classer le degré de sévérité et l'ampleur de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. L'analyse IPC fournit des informations permettant d'identifier les besoins en termes de mesures urgentes à prendre pour réduire les pénuries alimentaires, sauver des vies et protéger les moyens d'existence. Il s'agit, en effet, d'une approche importante qui combine les indicateurs de la sécurité alimentaire d'une manière standardisée et utiles à la conception de programmes et à la prise de décision. Elle est un processus basé sur le consensus impliquant les parties prenantes appropriées, qui ensemble, déterminent les phases d'insécurité alimentaire d'un pays ou des régions sous-nationales sur la base d'un certain nombre de sources d'informations. L'IPC permet de distinguer cinq phases de l'insécurité alimentaire aigue : 1 = Minimale, 2 = Stress, 3 = Crise, 4 = Urgence et 5 = Famine/Catastrophe.

Une telle approche exploite de nombreuses méthodes et données quantitatives ou qualitatives et de sources diverses pour analyser une situation. C'est cette multiplicité et diversité des données et des méthodes qui permettent d'établir une triangulation et d'aboutir à une analyse systématique, neutre et rigoureuse.

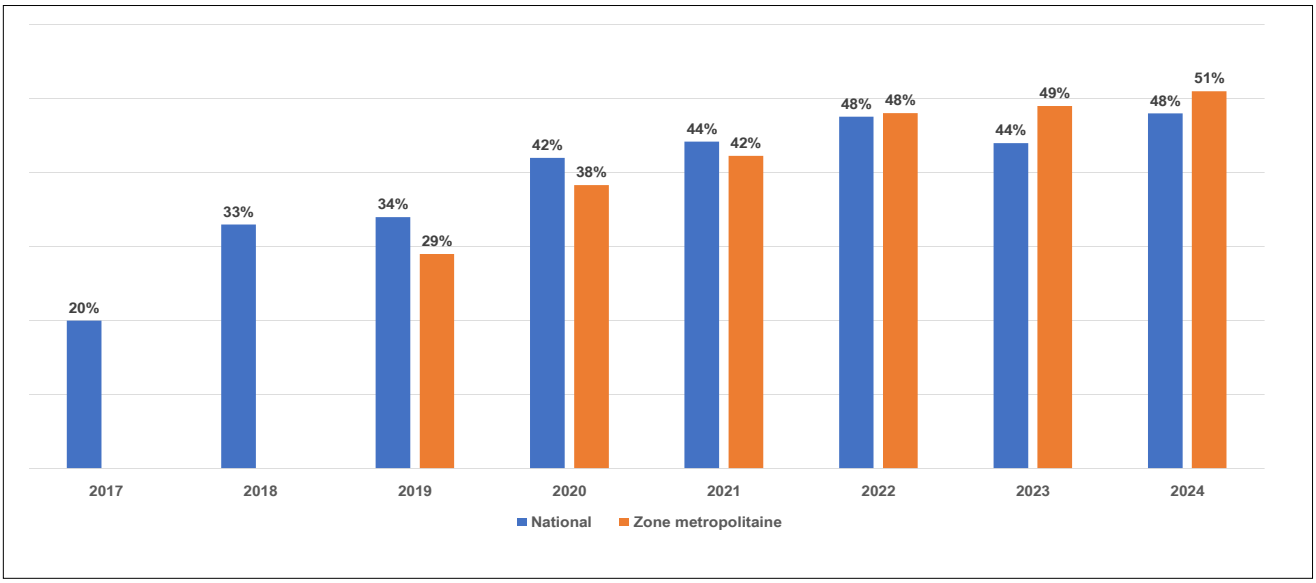
De surcroit, les conclusions de l'analyse IPC se basent sur le consensus technique d'experts de différents secteurs à partir d'un large éventail de preuves. Elles s'appuient sur un cadre analytique conçu à partir de cartes de risque, danger et vulnérabilité, cadre des moyens d'existence durables, cadre analytique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les quatre dimensions de la sécurité alimentaire ainsi qu'un cadre de référence incluant un large éventail d'indicateurs (score déconsommation alimentaire, score de diversité alimentaire, échelle de l'insécurité alimentaire vécue par les ménages, stratégie de survie basée sur les moyens de subsistance, stratégies d'adaptation, part des dépenses alimentaires dans les dépenses totales des ménages, évolution des moyens d'existence, nutrition,). Depuis 2015, l'IPC est l'approche

privilégiée par la CNSA et ses partenaires pour estimer les populations en insécurité alimentaire et ajuster les interventions en fonction des recommandations préconisées par cette analyse.

4.4.1 L'analyse de la période courante

L'analyse conduite par la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) de concert avec ses partenaires techniques et financiers, montre une nette augmentation de la prévalence de l'insécurité alimentaire par rapport à l'analyse d'août 2023 (48% de la population en Phase 3 et plus de l'IPC contre 44% pour l'analyse d'août 2023). Un ensemble de facteurs expliquent cette flambée de l'insécurité alimentaire tels que : i) l'accroissement des difficultés d'approvisionnement dû aux diverses formes de violence des gangs, ii) l'accélération du déclin de l'économie haïtienne comme corolaire de la violence des gangs, iii) l'accès limité aux aliments en raison de la hausse du coût du panier alimentaire ; iv) difficultés d'écoulement de la production locale ; v) les effets résiduels des chocs antérieurs.

Figure 39: Tendances de l'insécurité alimentaire au niveau national et de la zone métropolitaine de Port-au-Prince



Source : CNSA, Analyse IPC de 2017 à 2024

L'analyse du pourcentage de population classée dans les phases 3 et plus est encore plus révélatrice. Près de 6 000 personnes, se trouvant dans les sites des déplacés, sont classifiées en situation Catastrophe (Phase 5 de l'IPC) et 39 000 en insécurité alimentaire Urgence (Phase 4 de l'IPC). Par ailleurs, 18% de la population totale analysée (environ 2 millions de personnes) se retrouve en situation Urgence (Phase 4 de l'IPC) et 30% (environ 3,4 millions de personnes) en Crise (Phase 3 de l'IPC). La carte ci-après indique les zones à prioriser, selon le pourcentage de population se trouvant dans la phase 3 et plus, dans le cadre d'une réponse à la crise alimentaire. Il apparait que les zones fortement touchées par l'insécurité sont celles où la situation se révèle critique. Selon les échelles de priorisation allant de 1 à 4, elle se trouvent parmi les zones de priorité absolue, notamment les zones de priorité 1 et 2.

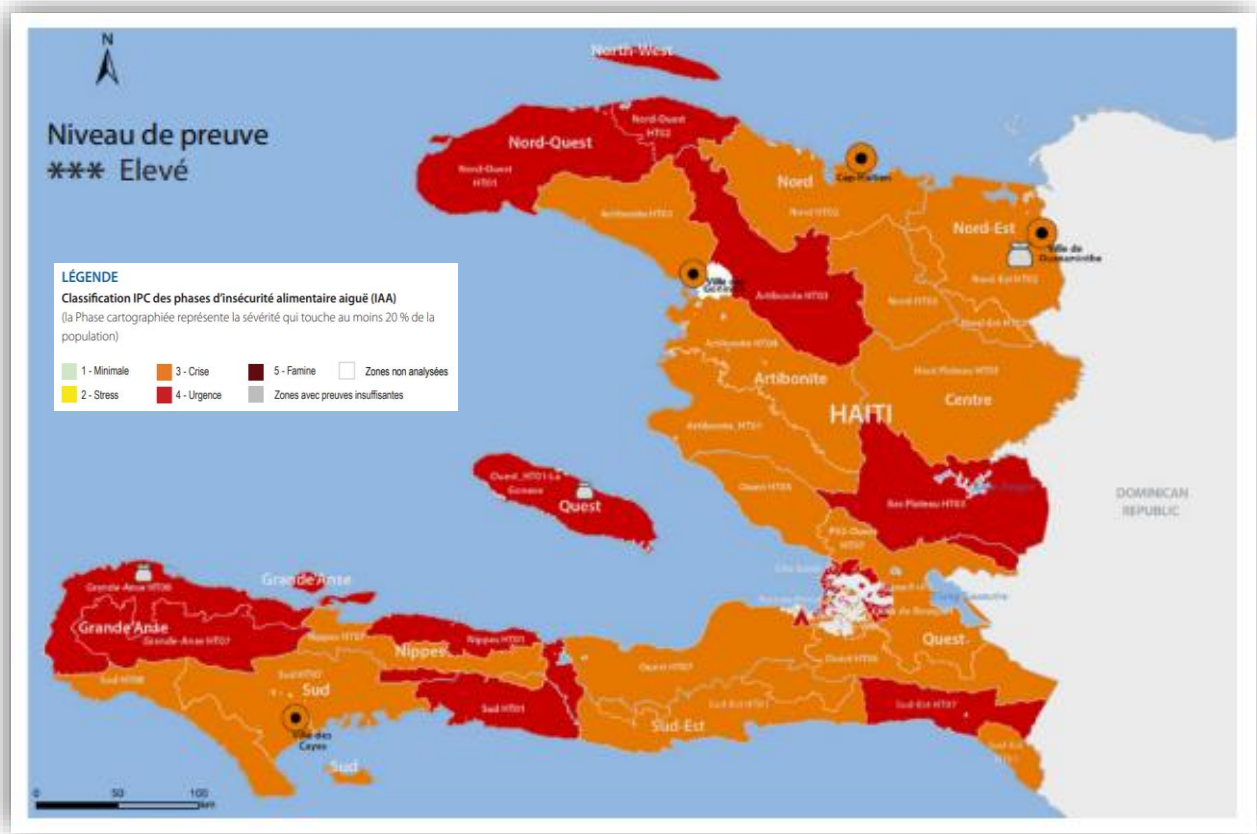
- ✓ Priorité 1 : Zones ayant plus de 20% de personnes en Phase 4 : Camps de déplacés de la zone métropolitaine de Port au Prince, Nord-Ouest (HT01 et HT02), Cité-Soleil, les quartiers pauvres et très pauvres de Port au prince, les quartiers pauvres et très pauvres de la Croix des Bouquets, Grand' Anse (HT07 et HT08), La Gonâve.

- ✓ Priorité 2 : Zones ayant 20% de personnes en Phase 4 : Bas Plateau, Artibonite HT03, Nippes HT01, Sud HT01, Sud-Est HT07, les quartiers pauvres et très pauvres de Delmas.

- ✓ Priorité 3 : Zones classées en situation de crise ayant 15% de personnes en Phase 4 : Nord (hormis le Cap), Sud (Hormis la commune d'Aquin), Haut Plateau Central, la zone rizicole de l'Artibonite (Artibonite HT04), la zone sèche de l'Artibonite (Artibonite HT01), Nord-Est (Hormis Ouanaminthe), La Partie transversale du département de l'Ouest (Ouest HT07), Ville des Gonaïves, Les quartiers pauvres et très pauvres de Tabarre, La zone de montagne des Nippes (Nippes HT07/08), Les zones sèches du Sud-Est (Sud-Est HT01).

Priorité 4: Zones classées en situation de crise ayant moins de 15% de personnes en phase 4:
Carrefour pauvres et très pauvres, Pétion-Ville pauvres et très pauvres, La zone bananière de l'Ouest (Ouest HT05), Les zones de montagne de l'Ouest (Ouest HT06), Ouanaminthe et Ville de Cap-Haitien

Figure 40 : Répartition géographique des zones en insécurité alimentaire selon l'échelle de classification de l'analyse IPC



4.4.2 L'analyse de la situation projetée

Pour la période projetée, la période allant de mars à juin 2025, les experts s'attendent à une situation similaire dans la plupart des zones analysées, tandis que dans d'autres zones ils anticipent une détérioration de la situation. La zone métropolitaine de Port-au-Prince reste une zone de préoccupation.

En effet, dans la ZMPAP, près de 906 000 personnes sont classées en Phase 3 et plus, soit 49 % de la population analysée, pour la période courante allant d'août 2024 à février 2025. Sur les sept communes analysées, quatre connaissent un niveau de sévérité urgent (Phase 4 de l'IPC) : il s'agit notamment de Cité Soleil (pauvre et très pauvre), de Croix-des-Bouquets (pauvre et très pauvre), de Delmas (pauvre et très pauvre) et de Port-au-Prince (pauvre et très pauvre). Il est à noter également environ 6 000 personnes logées dans les camps des déplacés qui sont classifiées en situation de catastrophe (Phase 5 de l'IPC).

Selon une étude menée par le PAM en mai 2024, les pertes d'emplois et de revenus ont touché les deux tiers des familles du pays depuis la vague de violence en mars 2024. Plus de 40% des ménages de la région métropolitaine de Port-au-Prince ont subi un choc lié à l'insécurité civile, et 9 % ont été confrontés à des chocs liés à la perte d'emploi et à des difficultés commerciales. Toujours selon cette même étude, 61% des ménages ont déclaré que leur principale source de revenus a diminué, dont 46% avec une baisse de plus de 50%.

Dans le sillage de ces chocs s'ensuivent la privation de l'alimentation et/ou le recours aux mécanismes d'adaptation néfastes. Selon les résultats de l'ENSSAN 2024 pour la ZMPAP, 25% des ménages ont, en moyenne, un score de consommation alimentaire pauvre, 39% des ménages ont dû s'endetter, 18% des ménages ont adopté des stratégies de crise et 33% ont mis en œuvre des stratégies d'urgence. Les détails des stratégies d'urgence utilisées ont indiqué que 18% des ménages ont dû s'adonner à la mendicité.

Considérant les hypothèses de la projection, notamment les éventuels troubles socio-politiques qui résulteraient du processus électoral, la persistance de la tendance inflationniste et les affectations des services de base durant la saison pluvieuse 2025, ajoutés à l'effet multiplicateur de l'insécurité civile, les conditions de sécurité alimentaire continueront d'être dégradées durant la période projetée dans la ZMPAP avec une prévalence anticipée de 50%, soit une détérioration d'un point de pourcentage par rapport à la période courante. Et, à Delmas, où des déplacés fuyant leurs zones trouvent refuge, la situation dans les quartiers pauvres et très pauvres de cette dite commune pourrait se détériorer au cours de la période de projection.

En raison des dernières escalades de violence dans les communes de Carrefour et de Gressier entrainant de manière systématique l'arrêt de la traversée dans certains quartiers du Sud de Port-au-Prince et de sérieux manques à gagner pour les ménages agricoles ainsi que les « Madan Sara », les analystes anticipent une augmentation du nombre de personnes en Phase 3 et plus pour une grande partie de la région du grand Sud. De surcroit, le Nord-Est, une zone sujette à des épisodes de sécheresse, connaitrait une détérioration des conditions de sécurité alimentaire.

HYPOTHÈSES-CLÉS

Situation sécuritaire - Après une stabilité relative au deuxième trimestre 2024, la violence a fortement augmenté au troisième trimestre. Cette tendance pourrait se poursuivre, affectant la chaîne d'approvisionnement et intensifiant les déplacements de populations, ce qui aurait des conséquences négatives sur la période de projection.

Troubles socio-politiques - Les prochaines campagnes électorales, la frustration liée au manque de résultats de la mission multinationale et les accusations de corruption contre certains membres du conseil présidentiel pourraient relancer les troubles socio-politiques. Cela risquerait de détériorer davantage la situation économique des ménages pendant la période de projection.

Perspectives pour les campagnes d'été et d'hiver - Avec 50 % de chances de précipitations supérieures à la normale, selon les prévisions de l'UHM pour août à octobre 2024, les perspectives de performance pour les campagnes d'été et d'hiver sont favorables, malgré le manque d'assistance aux producteurs et les défis logistiques. Cela pourrait atténuer la sévérité de la saison de soudure à venir.

Impacts de la Niña - Selon l'IRI, il y a 66 % de chances que La Niña se développe en septembre-novembre 2024 et 57 % de chances qu'elle se prolonge jusqu'en janvier-mars 2025. Si La Niña persiste (plus de pluie), cela pourrait gravement affecter la production de la campagne d'hiver et les cultures à long cycle du printemps, aggravant ainsi la saison de soudure.

Dynamique de l'emploi - En plus des pertes d'emplois informels liées aux contraintes sécuritaires, la fermeture potentielle de certaines industries de sous-traitance pourrait aggraver la situation de l'emploi, malgré les promesses du gouvernement de procéder à des recrutements dans l'administration publique.

4.4.3 L'analyse sexospécifique

Cette analyse sexospécifique, issue des données de l'ENSSAN 2024, souligne l'enjeu de la prise en compte de la problématique femmes-hommes face à la précarité persistante de la sécurité alimentaire en Haïti. La classification tient compte des Ménages dirigés par les femmes : Ménages monoparentaux femmes ; Ménages dirigés par les hommes : Ménages Monoparentaux avec ou sans le support du conjoint.

Figure 34: Localisation de l'insécurité alimentaire : Situation actuelle (Août 2024- Février 2025)





Les résultats démontrent que 49% de la population ayant une femme comme cheffe de ménage est en situation d'insécurité alimentaire aigue. Les principales contraintes rencontrées par les deux types de ménages pour l'agriculture sont : les prix élevés intrants ; l'indisponibilité de semences/intrants, la rareté main d'œuvre, le manque d'argent ; l'accès limité au crédit (21% des femmes contre 15% des hommes) et le manque d'équité dans les interventions (formation, semences, outils, traitements phytosanitaires) (10% des femmes contre 14% des hommes).

Les principales sources de revenus des femmes sont le commerce de détail, l'agriculture, les transferts et le marché informel (3/4 des femmes) ; pour les hommes c'est l'agriculture le commerce, et le travail indépendant**.** L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire vécue (FIES) est plus sévère chez les femmes que chez les hommes dans les départements suivants (Nord-Ouest (85,70 %) ; Nippes (83,20) % ; Grand- Anse (71,4 %) et la zone métropolitaine (70%). D'autre part, les femmes cheffes de ménage (70%) consacrent une plus grande part de leur budget aux dépenses alimentaires que leurs homologues masculins (67%), ce qui traduit une plus grande vulnérabilité des femmes à l'insécurité alimentaire.

Les ménages dirigés par les femmes ont beaucoup plus recours à des stratégies d'adaptation néfastes, particulièrement l'endettement. De plus, 6.9% des ménages utilisent des stratégies d'adaptation préjudiciables pour le reste de la famille en réservant de la nourriture aux femmes enceintes et/ou allaitantes. Les déplacements dus à l'insécurité civile concernent beaucoup plus de femmes (54%) que d'hommes (46%).

En 2023, Humanité et Inclusion (HI) a mené une enquête sur les barrières d'accès aux services des femmes et filles handicapées dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince. Les femmes et filles handicapées, en particulier, rencontrent d'énormes barrières pour accéder aux services de bases. 60 % d'entre elles n'ont aucun accès aux services sociaux de base et environ 40 % y ont un accès limité. Le coût des services (50 %), l'insécurité (30 %) et l'inaccessibilité des services (20 %) constituent les principales barrières d'accès qu'elles rapportent. Elles travaillent plus souvent à temps partiel et sont moins nombreuses dans la population active. Du fait du statut secondaire qu'occupent les femmes dans la société, du déséquilibre dans les rapports de force et des rôles qui leur sont traditionnellement assignés, les femmes et les filles sont les premières victimes des violences basées sur le genre ; ce qui est démontré au niveau des départements de l'Ouest, de l'Artibonite, de la Grand-anse qui sont touchées par des violences multiformes.

La situation de la sécurité alimentaire résultant de l'analyse sexospécifique démontre que sept zones sur douze, soit **58 %** sont classées en phase Urgence. Parmi ces zones on retrouve le Nord-Ouest, le Centre, la Grand' Anse, le Sud, l'aire métropolitaine, les Nippes et les camps des déplacés. Il faut savoir que malgré les efforts fournis pour répondre aux besoins de la population lors des situations de crise comme le partage des outils, des semences maraichères/climato résilients les femmes continuent à faire face à des obstacles culturels et structurels tels que le

manque d'information sur les prêts / le conditionnement des prêts dans les coopératives et autres institutions qui sont conditionnés par la garantie des hommes sans oublier leur incapacité à posséder des titres fonciers et à en héritier.

4.5 Profil de l'insécurité alimentaire par cluster basé sur le Score de Consommation Alimentaire (SCA) : une approche spatio-statistique

L'objectif principal de cette section est de dresser le profilage de l'insécurité alimentaire en Haïti à travers une approche de clustering basée sur le SCA et d'autres indicateurs de vulnérabilité. Il s'agit de segmenter la population en groupes homogènes et d'élucider les facteurs déterminants de l'insécurité alimentaire au sein de chaque groupe.

La méthodologie de cette étude comprend initialement une cartographie départementale de la distribution spatiale de l'insécurité alimentaire en Haïti. Une analyse d'autocorrélation spatiale, utilisant l'indice de Moran local (LISA), s'effectue ensuite pour évaluer la concentration spatiale des clusters de vulnérabilité et identifier les clusters statistiquement significatifs. Cette analyse permet la localisation des zones géographiques ou départements présentant des niveaux de vulnérabilité contrastés. Enfin, une caractérisation et une typologie des clusters d'insécurité alimentaire seront élaborées sur la base de leurs attributs spécifiques.

4.5.1 Cartographie de l'insécurité alimentaire selon le score de consommation alimentaire

Cette carte présente la répartition géographique de l'insécurité alimentaire, évaluée à travers le Score de Consommation Alimentaire (SCA). Chaque point sur la carte représente un ménage étudié, et sa couleur indique le niveau d'insécurité alimentaire selon le SCA :

- **Rouge ("Pauvre") :** Indique une insécurité alimentaire élevée, suggérant une consommation alimentaire insuffisante et une vulnérabilité accrue.
- **Jaune ("Limite") :** Représente une insécurité alimentaire modérée, signalant une situation précaire où les ménages sont à risque de basculer vers une insécurité alimentaire plus sévère.
- **Vert ("Acceptable") :** Signale une situation de sécurité alimentaire, indiquant une consommation alimentaire adéquate.

Selon la carte présentée ci-dessous, la distribution du SCA révèle des disparités significatives entre les départements et les zones de moyens d'existence d'Haïti.

- **Niveau "Pauvre" (Rouge) :** Ce niveau, indiquant une insécurité alimentaire élevée, est largement réparti à travers le pays avec d'importantes concentrations dans les départements suivants :

- Grand'Anse : Une forte prévalence, particulièrement dans la partie sud du département.
- Sud : Distribution étendue de points rouges, indiquant une insécurité alimentaire sévère.
- Nord-Ouest : Présence notable de points rouges, surtout dans la zone de moyen d'existence HT01, partie ouest du département.
- Ouest : Incluant la zone métropolitaine principalement dans les camps de déplacés, avec des poches de vulnérabilité.
- Centre : Présence significative de points rouges principalement dans le haut plateau central, indiquant des zones à forte insécurité alimentaire.

Ces régions nécessitent une attention urgente et des interventions ciblées pour améliorer la sécurité alimentaire.

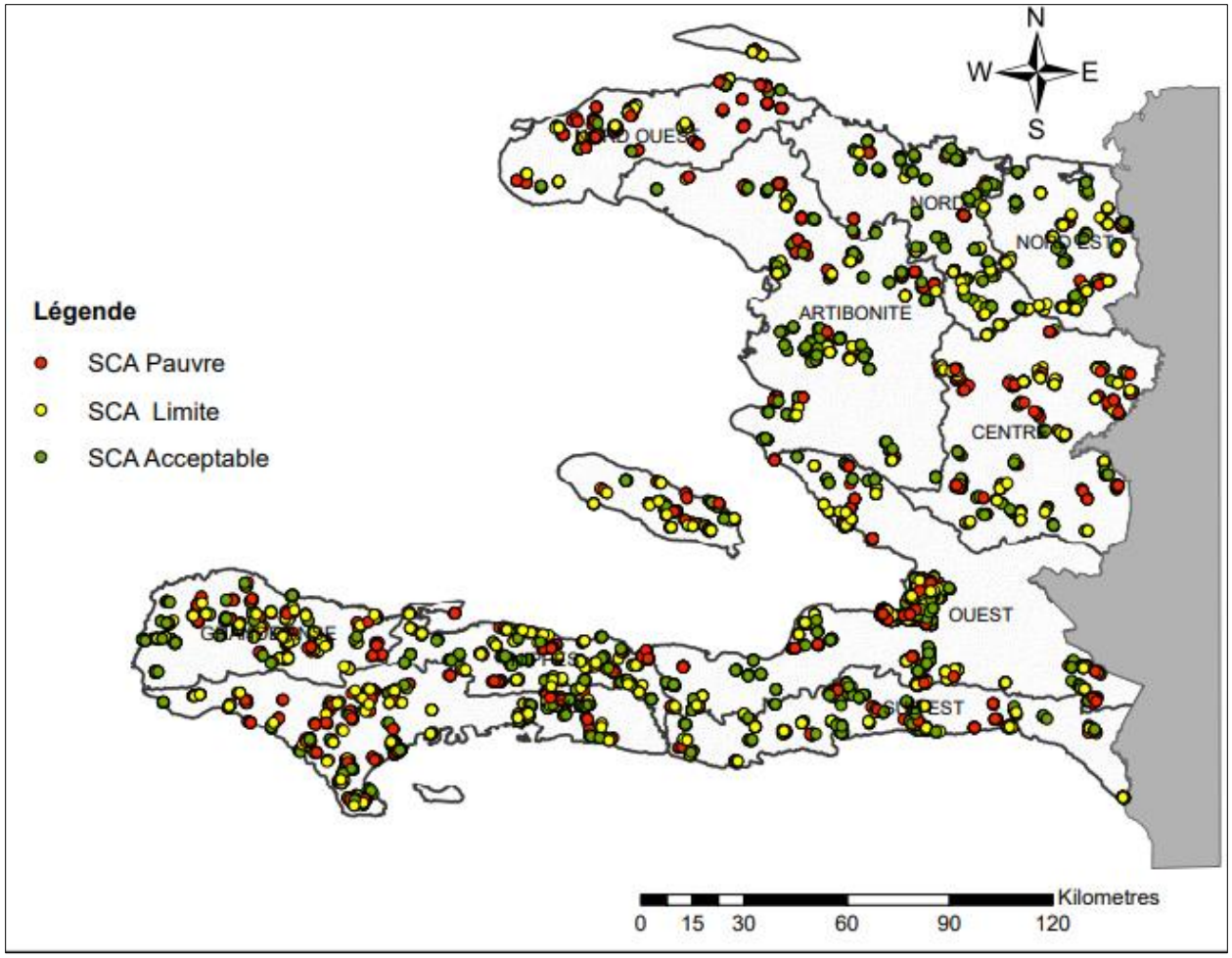
- **Niveau "Limite" (Jaune)** : Ce niveau, indiquant une insécurité alimentaire modérée, est également réparti à travers le pays, mais avec des concentrations différentes. Les départements suivants présentent une prévalence plus élevée de points Jaune :
  - Nord : Distribution notable de points jaune, surtout dans la partie est du département.
  - Nord-Est : Présence significative de points Jaune, indiquant une vulnérabilité modérée.
  - Artibonite : Distribution étendue de points Jaune, suggérant une situation précaire.
  - Nippes : Des poches de vulnérabilité sont visibles.
- **Niveau "Acceptable" (Vert) :** Ce niveau, indiquant une sécurité alimentaire relative, est dispersé à travers le pays, mais moins concentré que les autres niveaux.
  - Le Sud' Est présente la plus grande concentration de point vert.
  - Les points verts sont présents dans tous les départements, mais avec une distribution plus éparse.
  - Cela suggère que la sécurité alimentaire est présente, mais de manière diffuse et moins intense.

Cela ne signifie pas l'absence de vulnérabilité, car des poches d'insécurité peuvent exister au sein de ces régions.

En conclusion, la carte met en évidence les disparités régionales de l'insécurité alimentaire en Haïti, telles que mesurées par le SCA.

- Les départements de la Grand' Anse, du Sud, du Nord-Ouest et de l'Ouest avec une emphase sur les camps de déplacés sont les plus touchés par l'insécurité alimentaire élevée.
- Les départements du Nord, du Nord-Est et de l'Artibonite présentent une vulnérabilité modérée.
- Des interventions ciblées sont nécessaires pour améliorer la sécurité alimentaire des populations vulnérables, en tenant compte des spécificités de chaque région.
- L'hétérogénéité intra-régionale souligne l'importance d'une analyse fine à l'échelle locale.

Figure 35 : Cartographie de l'insécurité alimentaire selon le score de consommation alimentaire



4.5.2 Analyse de l'autocorrélation spatiale du Score de Consommation Alimentaire (SCA)

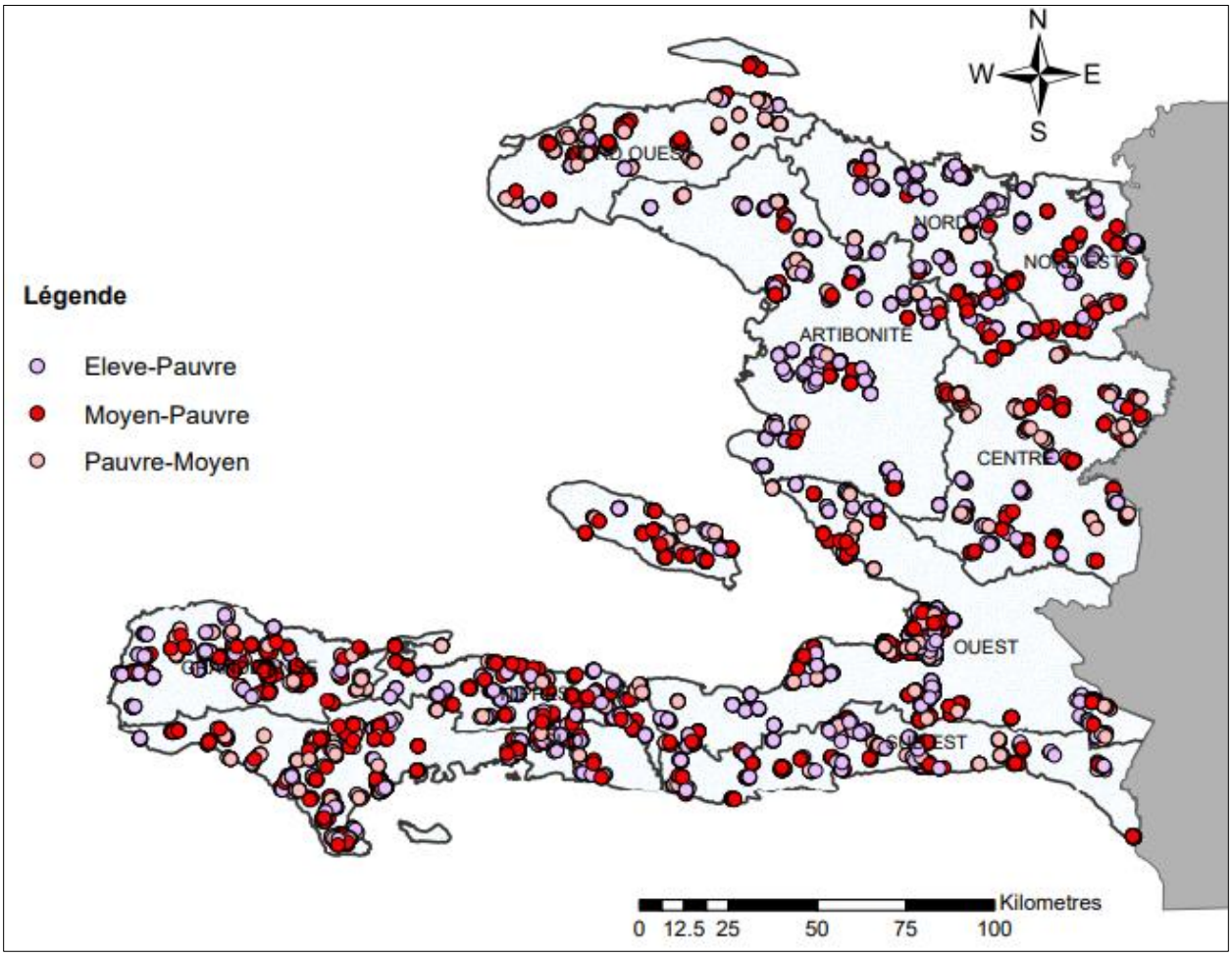
L'autocorrélation spatiale du SCA quantifie la dépendance spatiale des valeurs du score de consommation alimentaire. Elle évalue si les niveaux de cet indicateur présentent une similarité (ou dissimilarité) spatiale significative, au-delà de ce qui serait attendu sous l'hypothèse d'une distribution aléatoire.

- **Autocorrélation spatiale positive :** Les valeurs du SCA présentent une agrégation spatiale, indiquant que les zones avec des niveaux de vulnérabilité similaires (élevés ou faibles) tendent à se regrouper.
- **Autocorrélation spatiale négative :** Les valeurs du SCA présentent une dispersion spatiale, indiquant que les zones avec des niveaux de vulnérabilité dissimilaires tendent à se regrouper.

Cette analyse s'appuie sur deux indices statistiques :

- **Indice de Moran's I :** Cet indice global mesure l'autocorrélation spatiale du SCA à l'échelle de l'ensemble de la zone d'étude. Il permet de déterminer si la distribution spatiale du SCA est agrégée, dispersée ou aléatoire.
- **Indice de Moran local (LISA) :** Cet indice local identifie les clusters spatiaux de valeurs similaires ou dissimilaires du SCA. Il permet de cartographier les zones présentant une autocorrélation spatiale significative, en distinguant plusieurs types de clusters :
    - P**auvre-Pauvre (rouge) :** Zones avec une insécurité alimentaire élevée, entourées de zones similaires.
    - **Moyen-Eleve (orange) :** Zones avec une insécurité alimentaire moyenne, entourées de zones avec sécurité alimentaire.
    - **Eleve-Eleve (vert) :** Zones avec sécurité alimentaire, entourées de zones similaires.
    - **Pauvre-Moyen (rose) :** Zones avec une insécurité alimentaire élevée, entourées de zones avec une insécurité alimentaire moyenne.
    - **Moyen-Pauvre (marron) :** Zones avec une insécurité alimentaire moyenne, entourées de zones avec une insécurité alimentaire élevée.
    - **Eleve-Pauvre (violet) :** Zones avec sécurité alimentaire, entourées de zones avec une insécurité alimentaire élevée.
    - **Non significatif (gris clair) :** Autocorrélation spatiale non significative.

Figure 36 : Cartographie de l'insécurité alimentaire selon l'autocorrélation spatiale du Score de Consommation Alimentaire (SCA)



Ce graphique présente les clusters de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en Haïti, basés sur l'analyse de l'autocorrélation spatiale du Score de Consommation Alimentaire (SCA). Les clusters sont définis comme suit :

- **Violet ("Eleve-Pauvre")** : Zones de sécurité alimentaire relative entourées de zones à forte insécurité alimentaire.
- **Marron ("Moyen-Pauvre")** : Zones d'insécurité alimentaire modérée entourées de zones à forte insécurité alimentaire.
- **Rose ("Pauvre-Moyen")** : Zones de forte insécurité alimentaire entourées de zones à insécurité alimentaire modérée.

Analyse détaillée par cluster et par région :

- **Cluster "Eleve-Pauvre" (Violet**) : Ce cluster est dispersé à travers le pays, indiquant des zones de relative stabilité alimentaire dans un contexte général de vulnérabilité et on observe des concentrations notables dans les départements suivants :
    - Nord-Ouest : Présence de plusieurs points violets, suggérant des poches de sécurité alimentaire relative.
    - Nord : Distribution de points violets, indiquant une certaine stabilité.
    - Nord-Est : Concentration de points violets, suggérant des zones de meilleure consommation alimentaire.
    - Artibonite : Présence de points violets, indiquant une relative stabilité.
    - Centre : Distribution de points violets, suggérant une diversité de situations.
    - Ouest : Présence de points violets, y compris dans la zone métropolitaine, indiquant des poches de sécurité alimentaire relative.
    - Sud'Est: Concentration de points violets, suggérant des zones de meilleure consommation alimentaire.

Ce cluster indique des zones où les ménages ont une consommation alimentaire relativement meilleure que leur environnement immédiat. La présence de clusters "Eleve-Pauvre" dans plusieurs régions suggère qu'il existe des poches de résilience qui pourraient être renforcées.

- **Cluster "Moyen-Pauvre" (Marron)** : Ce cluster est plus concentré dans les départements de la Grand'Anse et de l'Ouest, indiquant des zones de vulnérabilité modérée entourées de zones plus sévèrement touchées. On observe des concentrations importantes dans les départements de la Grand'Anse, du Sud, de l'Ouest et des Nippes suggérant des poches de vulnérabilité modérée.

Ce cluster indique des zones où les ménages ont une consommation alimentaire modérée, mais sont entourés de zones plus vulnérables.

- **Cluster "Pauvre-Moyen" (Rose) :** Ce cluster est fortement concentré dans le département du **Nord-Ouest**, indiquant une vulnérabilité aiguë. On observe également des concentrations dans les départements de la Grand'Anse, du Sud et de l'Ouest, mais à un degré moindre.

L'analyse spatiale révèle une concentration significative de clusters "Pauvre-Moyen" dans le département du Nord-Ouest, indiquant une vulnérabilité aiguë. Les départements de la Grand'Anse et du Sud présentent une prévalence élevée de clusters "Moyen-Pauvre" et "Pauvre-Moyen", signalant une vulnérabilité accrue. Le département de l'Ouest se caractérise par une

hétérogénéité des clusters ("Elevé-Pauvre", "Moyen-Pauvre", "Pauvre-Moyen"), reflétant une distribution spatiale complexe de la vulnérabilité.

Ces résultats mettent en évidence la nécessité d'interventions ciblées pour renforcer la résilience des populations vulnérables et améliorer leur sécurité alimentaire. L'hétérogénéité interdépartementale souligne l'importance d'analyses spatiales à une échelle infra-départementale pour adapter les interventions aux besoins spécifiques des communautés locales.

Il est important de noter l'absence des clusters "Pauvre-Pauvre" et "Elevé-Elevé". Cette absence peut être attribuée à plusieurs facteurs :

- **Hétérogénéité de la vulnérabilité :** Le terrain haïtien se caractérise par une forte hétérogénéité de la vulnérabilité alimentaire, rendant rares les zones vastes et homogènes de vulnérabilité extrême ou de résilience absolue.
- **Effet de lissage de l'analyse spatiale :** L'autocorrélation spatiale tend à lisser les variations extrêmes, mettant en évidence les tendances générales et les zones de transition. Les clusters "Pauvre-Pauvre" et "Elevé-Elevé" pourraient exister à une échelle plus fine, non détectée par cette méthode.
- **Contexte de vulnérabilité généralisée :** Le contexte de vulnérabilité généralisée rend difficile l'identification de zones de résilience absolue ("Elevé-Elevé"). Les zones de vulnérabilité extrême ("Pauvre-Pauvre") peuvent être intégrées dans des clusters plus larges de forte vulnérabilité.

Cependant, l'absence de ces clusters n'implique pas l'inexistence de zones de vulnérabilité extrême ou de résilience absolue. Elle reflète plutôt la complexité et l'hétérogénéité de la situation, ainsi que les limites de l'analyse spatiale utilisée. Les clusters identifiés ("Elevé-Pauvre", "Moyen-Pauvre", "Pauvre-Moyen") permettent de mettre en évidence les tendances générales et les zones de transition, fournissant une base solide pour des interventions ciblées.

4.5.3 Caractérisation des clusters de vulnérabilité

Ce tableau présente une analyse comparative des caractéristiques socio-économiques et démographiques de trois clusters de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en Haïti : Elevé-Pauvre, Moyen-Pauvre et Pauvre-Moyen. Ces clusters ont été identifiés à partir d'une analyse d'autocorrélation spatiale du Score de Consommation Alimentaire (SCA). Le tableau fournit des informations détaillées sur:

- **L'éducation :** Niveau d'éducation des chefs de ménage.
- **L'aisance (Assainissement) :** Type d'installations sanitaires utilisées.
- **L'eau :** Source d'approvisionnement en eau.

Sources de revenus : Classification spécifique des sources de revenu.

- **Le CSI :** Stratégies d'adaptation utilisées par les ménages.
- Âge du ménage.
- **Les dépenses alimentaires :** Dépenses moyennes consacrées à l'alimentation.
- **La géographie :** Localisation des ménages (zone urbaine/rurale, départements).
- **Le genre :** Sexe du répondant.

Table 12 : Caractéristique des clusters de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire

Caractéristiques	Cluster Elevé-Pauvre	Cluster Moyen-Pauvre	Cluster Pauvre-Moyen
Interprétation générale	Zones de relative stabilité dans un contexte de vulnérabilité	Zones de vulnérabilité modérée, transition vers une plus grande vulnérabilité	Zones de vulnérabilité aiguë, insécurité alimentaire sévère
Revenus	Travail autonome prédominant, faible dépendance aux transferts	Travail autonome prédominant, dépendance modérée aux transferts	Travail autonome prédominant, forte dépendance aux transferts
Éducation	Niveau secondaire élevé, niveau universitaire notable	Niveau primaire prédominant, niveau universitaire faible	Niveau secondaire prédominant, niveau universitaire très faible
Aisance (Assainissement)	Accès élevé aux toilettes améliorées non partagées	Accès modéré aux toilettes améliorées non partagées	Accès limité aux toilettes améliorées non partagées
Eau	Accès élevé aux sources améliorées	Accès modéré aux sources améliorées	Accès limité aux sources améliorées
CSI	Recours important aux stratégies de stress et de crise	Recours important aux stratégies de crise	Recours important aux stratégies de crise et d'urgence
Age moyen du chef de ménage	Âge moyen du chef de ménage : 47.9 ans,	Âge moyen du chef de ménage : 48.1 ans	Âge moyen du chef de ménage : 45.6 ans
Dépenses alimentaires	Moyenne la plus élevée (27 884 gourdes)	Moyenne intermédiaire (18 381 gourdes)	Moyenne la plus faible (12 753 gourdes)
Géographie/Localisation	Zone métropolitaine et rurale, divers départements	Zone métropolitaine et rurale, départements du Sud, Ouest, Grand'Anse	Camps de déplacés, départements du Nord-Ouest, Centre, Grand'Anse
Milieu de résidence	Ménages vivant en zone rurale	Ménages vivant en zone rurale	Ménages vivant dans les camps de déplacés et en zone rurale
Genre	chef de ménage majoritairement hommes	chef de ménage majoritairement femmes	chef de ménage majoritairement femmes

Conclusion :

Cette section a permis de caractériser en détail trois clusters de vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en Haïti, identifiés par une analyse d'autocorrélation spatiale du Score de Consommation Alimentaire (SCA).

Le cluster **Elevé-Pauvre** se distingue par une relative résilience, avec des ménages ayant un meilleur accès aux ressources et une plus grande autonomie économique. Cependant, le recours fréquent aux stratégies de stress et de crise par les ménages souligne la fragilité de leur situation.

Le cluster **Moyen-Pauvre** représente une situation intermédiaire, avec une vulnérabilité modérée. Les ménages de ce cluster sont confrontés à des difficultés économiques et ont un accès limité aux ressources. Ils dépendent davantage des stratégies de crise pour faire face à l'insécurité alimentaire.

Le cluster **Pauvre-Moyen** est le plus vulnérable, avec une forte concentration dans les camps de déplacés. Les ménages de ce cluster ont un accès très limité aux ressources, une dépendance élevée aux transferts et une insécurité alimentaire sévère. Ils recourent fréquemment aux stratégies de crise, de stress et d'urgence, indiquant une situation de détresse extrême.

L'analyse des dépenses alimentaires confirme ces observations, avec des dépenses moyennes décroissantes du cluster Elevé-Pauvre au cluster Pauvre-Moyen. La localisation géographique et le genre du chef de ménage sont également des facteurs importants de différenciation entre les clusters.

4.6 Situation nutritionnelle des enfants de moins cinq ans

La mesure du périmètre brachial est particulièrement intéressante pour identifier les enfants à risque de mortalité. Elle est souvent utilisée pour le dépistage de la malnutrition aiguë en milieu communautaire et dans les évaluations d'urgence. Les mesures du périmètre brachial ont été analysées uniquement chez les enfants à partir de 6 mois et les valeurs dans le tableau ci-dessous ont été appliquées pour la classification de la malnutrition aiguë.

Table 13 : Classification de la malnutrition aiguë selon le périmètre brachial (MUAC)

Classification	Seuils
Malnutrition aiguë sévère	PB < 115 mm
Malnutrition aiguë modérée	115 mm ≤ PB < 125 mm
Risque de malnutrition	125 mm ≤ PB < 135 mm
Statut nutritionnel satisfaisant	PB ≥ 135 mm

Source : OMS et UNICEF, 2009

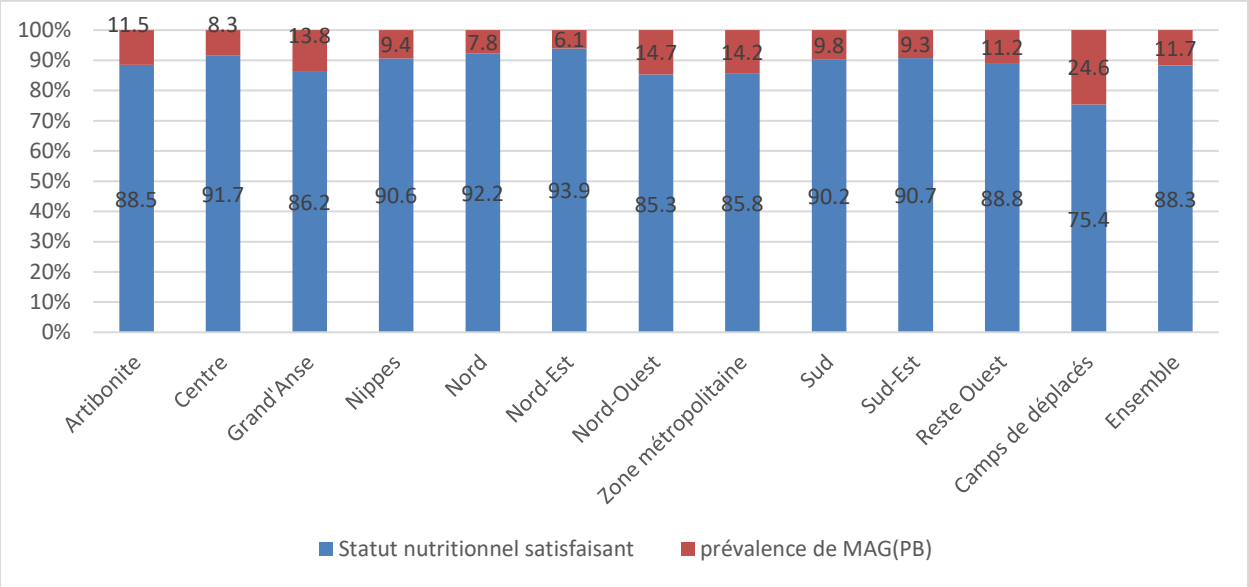
La malnutrition aiguë représente un enjeu majeur de santé publique en Haïti, affectant particulièrement les jeunes enfants. Pour évaluer sa prévalence, le **périmètre brachial** a été utilisé comme indicateur anthropométrique au sein des zones couvertes par l'enquête. Cette méthode permet d'identifier rapidement les enfants souffrant de malnutrition aiguë, en mesurant la circonférence de leur bras afin de déterminer leur état nutritionnel.

La figure ci-dessous illustre les taux de malnutrition aiguë globale (MAG) selon le périmètre brachial. Au niveau national, d'après les résultats de l'ENSSAN 2024, le taux de MAG chez les enfants âgés de 6 à 59 mois atteint 11.7 %. Ce chiffre dépasse le seuil critique de 10 % fixé par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), indiquant une situation préoccupante nécessitant une réponse urgente. Certaines zones du pays sont particulièrement touchées, avec des taux alarmants de malnutrition aiguë dans les sites de déplacés (24.6 %), le Nord-Ouest (14.7 %), la Zone métropolitaine de Port-au-Prince (14.2 %) et la Grand'Anse (13.8 %).

Ces chiffres témoignent de la vulnérabilité accrue des populations vivant dans des conditions précaires, où l'accès à une alimentation adéquate et aux soins de santé est limité. La malnutrition aiguë chez les jeunes enfants entraîne de graves conséquences sur leur croissance, leur développement cognitif et leur résistance aux maladies.

Face à cette situation, il est essentiel de renforcer les interventions en matière de nutrition, d'accès aux soins et de sécurité alimentaire. La mise en place de programmes de dépistage systématique, d'éducation nutritionnelle et de distribution de suppléments alimentaires est indispensable pour réduire l'impact de cette crise et protéger les enfants les plus vulnérables.

Figure 38: Répartition (%) des ménages ayant des enfants de 6 à 59 mois souffrant de la malnutrition aiguë globale selon le périmètre brachial



Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2024

4.7 Chocs et Perspectives pour les six prochains mois

4.7.1 Chocs subis au cours des six derniers mois précédant l'enquête

Le tableau ci-après présente la proportion de ménages ayant subi un événement négatif au cours des six derniers mois, selon les données collectées en juillet 2024. Au niveau national, 47 % des ménages ont été affectés, ce qui souligne une vulnérabilité significative. Des disparités importantes par milieu de résidence sont observées,

- la Zone métropolitaine (72.4 %), les Camps de déplacés (66.5 %) et le Sud'Est (61.4 %) affichent les taux les plus élevés par rapport à aux chocs.
- À l'inverse, le Centre (18.7 %) et le Nord'Est (26.5 %) enregistrent les taux les plus bas, bien qu'ils ne soient pas épargnés.

La forte proportion de ménages affectés dans la zone métropolitaine et les camps de déplacés résulte de l'impact direct des crises politiques, sociales et sécuritaires. La situation dans le Sud'Est, en revanche, pourrait être attribuée à des problèmes climatiques.

Table 14 : Répartition des ménages ayant été affecté par un évènement négatif par département

		Ensemble	Chocs subis par les ménages au cours des six derniers mois	
			Oui	Non
Département	Artibonite	100.0	27.7	72.3
	Centre	100.0	18.7	81.3
	Grand'Anse	100.0	46.2	53.8
	Nippes	100.0	36.8	63.2
	Nord	100.0	33.6	66.4
	Nord-Est	100.0	26.5	73.5
	Nord-Ouest	100.0	42.4	57.6
	Zone métropolitaine	100.0	72.4	27.6
	Sud	100.0	34.3	65.7
	Sud-Est	100.0	61.4	38.6
	Reste Ouest	100.0	55.4	44.6
	Camps de déplacés	100.0	66.5	33.5
	National	100	47	53

Source : CNSA, ENSSAN, juillet 2024

Ce graphique a mis en évidence la vulnérabilité significative des ménages haïtiens, avec 47 % d'entre eux ayant subi un événement négatif au cours des six derniers mois. Cette vulnérabilité se manifeste à travers une multitude de chocs, dont la fréquence et l'intensité varient selon les départements. L'analyse détaillée des chocs subis, présentée ci-dessous, révèle l'ampleur et la complexité des défis auxquels sont confrontés les ménages haïtiens en 2024.

- **Insécurité/conflit entre groupes armés : Un choc prédominant**

L'insécurité et les conflits entre groupes armés représentent le choc le plus fréquemment rapporté au niveau national, avec un taux de 65.5 %. Ce chiffre alarmant atteint des sommets dans la zone métropolitaine (92.8 %) et les camps de déplacés (96.2 %). Les populations sont confrontées à la violence quotidienne, aux déplacements forcés et à la perturbation des activités économiques.

- **Sécheresses/manque de pluie : Un défi persistant**

Les sécheresses et le manque de pluie constituent un autre choc majeur, en particulier dans les zones rurales. Le département des Nippes enregistre le taux le plus élevé (84.5 %), suivi de la Grand'Anse (76 %). Ces conditions climatiques extrêmes ont des conséquences désastreuses sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des populations.

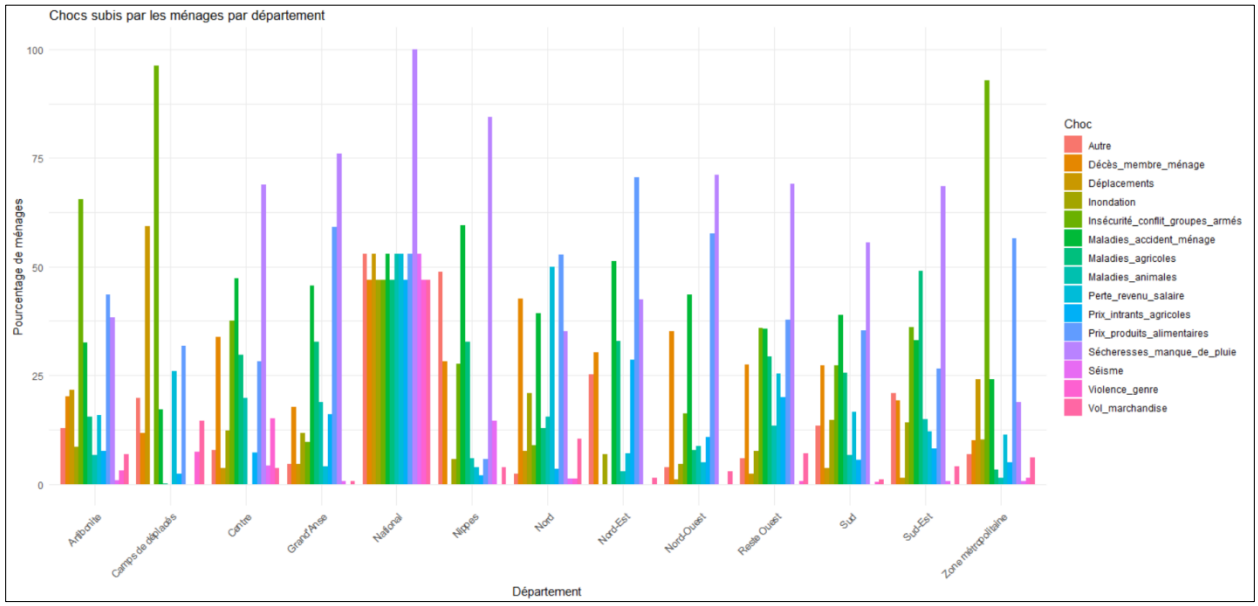
- **Maladies/accident d'un ou de plusieurs membres du ménage : Une vulnérabilité sanitaire**

Les maladies et les accidents affectant les membres du ménage sont également des chocs fréquents, touchant une part importante des ménages dans tous les départements. Cette vulnérabilité sanitaire est exacerbée par le manque d'accès aux services de santé, en particulier dans les zones reculées et les quartiers défavorisés.

- **Déplacements : Une conséquence de la crise sécuritaire**

Les déplacements de population sont une conséquence directe de la crise sécuritaire, avec des taux élevés dans la zone métropolitaine (24 %) et les camps de déplacés (59.3 %). Ces déplacements massifs entraînent des conditions de vie précaires, un accès limité aux services de base et une vulnérabilité accrue aux autres chocs.

Figure 37 : Chocs subis par les ménages par département



4.7.2 Besoins prioritaires identifiés par les ménages

Les analyses précédentes ont mis en évidence la vulnérabilité persistante des ménages haïtiens, confrontés à une multitude de chocs et de défis. Dans ce contexte, l'identification des besoins prioritaires pour les six prochains mois est cruciale pour orienter les interventions et renforcer la résilience des populations. L'analyse détaillée des besoins, présentée ci-dessous, révèle l'urgence de répondre aux besoins alimentaires, économiques et sociaux des ménages.

- **Nourriture : Une priorité absolue**

La nourriture est le besoin le plus cité par les ménages, avec un taux national de 72.9 %. Ce besoin est particulièrement prégnant dans la Grand'Anse (88.5 %), le Nord-Ouest (84.8 %) et la zone métropolitaine (82.9 %), soulignant les problèmes de sécurité alimentaire aiguës dans ces départements.

Intrants agricoles : Un besoin crucial pour les zones rurales

Les intrants agricoles (semences, engrais) constituent un besoin important pour les ménages, en particulier dans les départements ruraux comme la Grand'Anse (67.1 %), le Sud-Est (50.2 %) et le Reste Ouest (42.3 %). Le Centre affiche également un taux élevé de 37.5 %.

- **Appui pour les AGR (Activités Génératrices de Revenus) : Une diversité de besoins**

L'appui pour les AGR varie considérablement selon les départements, reflétant la diversité des activités économiques et des besoins spécifiques. La zone métropolitaine (42.6 %) et les camps de déplacés (44.4 %) affichent des taux élevés, soulignant l'importance de soutenir les activités économiques dans ces zones vulnérables.

Besoin de retourner chez soi : Un impératif pour les déplacés

Le besoin de retourner chez soi est particulièrement élevé dans les camps de déplacés (75.6 %) et la zone métropolitaine (18 %), ce qui est directement lié à la crise sécuritaire et aux déplacements de population.

Appui psychosocial : Une nécessité pour la santé mentale

L'appui psychosocial est un besoin important, en particulier dans les camps de déplacés (29.5 %) et la Zone métropolitaine (18 %), ce qui souligne l'impact psychologique des crises.

- **L'élevage : Un besoin important pour certaines régions**

L'élevage est un besoin important pour certaines régions, en particulier la Grand'Anse (45.1 %) et le Sud-Est (30 %).

4.7.3 Perception de l'évolution de la situation des ménages dans les 6 prochains mois

Ce tableau révèle un fort sentiment de pessimisme et d'incertitude parmi les ménages haïtiens concernant leur situation dans les six prochains mois. Au niveau national, une majorité significative (28%) anticipe une détérioration, tandis qu'une part considérable (43%) exprime une incertitude ou ne répond pas, soulignant un manque de visibilité sur l'avenir. Seuls 14% s'attendent à une stabilité et 15% à une amélioration, reflétant un climat général de préoccupation.

Les disparités régionales sont frappantes, avec le Nord-Ouest affichant le taux le plus élevé de ménages anticipant une détérioration (56.7%), probablement en raison des difficultés économiques et sécuritaires persistantes. À l'opposé, le Centre se distingue par un taux relativement élevé de ménages espérant une amélioration (38%), tandis que le Nord-Est présente le plus haut niveau d'incertitude (66.9%). La Zone métropolitaine, confrontée à la crise actuelle, enregistre également un taux élevé de personnes pessimistes (29.4%).

Table 15: Répartition des ménages selon leur perception de l'évolution de leur situation dans les six prochains mois

		Ensemble	Perception des ménages			
			Va s'empirer	Va rester la même	Va s'améliorer	Ne sait pas / NR
Département	Artibonite	100.0	21.9	17.0	16.0	45.0
	Centre	100.0	11.1	7.9	38.0	43.0
	Grand'Anse	100.0	32.0	20.6	14.9	32.4
	Nippes	100.0	32.4	15.9	27.8	24.0
	Nord	100.0	23.4	10.5	13.9	52.3
	Nord-Est	100.0	15.7	5.1	12.3	66.9
	Nord-Ouest	100.0	56.7	14.3	2.0	26.9
	Zone métropolitaine	100.0	29.4	11.8	14.8	44.0
	Sud	100.0	29.2	14.9	10.6	45.3
	Sud-Est	100.0	31.2	19.7	5.3	43.8
	Reste Ouest	100.0	31.1	27.8	16.8	24.3
	Camps de déplacés	100.0	38.2	6.4	11.9	43.5
	National	100	28	14	15	43

Source : CNSA, ENSSAN, Juillet 2024

4.7.4 Préférences des ménages haïtiens en matière d'aide humanitaire

Ce tableau présente les préférences des ménages en matière d'aide humanitaire, en distinguant trois options : distribution alimentaire, distribution d'argent (cash) et distribution de bons d'achat. Au niveau national, la distribution alimentaire est de loin l'option privilégiée, avec 82% des ménages exprimant cette préférence. La distribution d'argent (14%) et les bons d'achat (3%) sont nettement moins populaires.

Les préférences varient considérablement selon les départements. La distribution alimentaire est majoritaire dans tous les départements, mais particulièrement forte dans les zones rurales et les camps de déplacés, atteignant 96.5% dans les camps. La distribution d'argent est plus populaire dans le Reste Ouest (31.6%) et l'Artibonite (18.6%), tandis que les bons d'achat restent marginaux dans tous les départements.

Table 16 : Répartition (%) des ménages selon leur perception en matière d'aide humanitaire

Département	Ensemble	Préférence des ménages en matière d'aide humanitaire		
		Distribution alimentaire	Distribution d'argent (cash)	Distribution de bon d'achat
Artibonite	100.0	18.6	76.1	5.3
Centre	100.0	21.6	73.3	5.1
Grand'Anse	100.0	7.8	92.0	0.2
Nippes	100.0	3.3	95.4	1.3
Nord	100.0	6.2	89.7	4.1
Nord-Est	100.0	10.6	88.9	0.5
Nord-Ouest	100.0	10.4	86.9	2.6
Zone métropolitaine	100.0	16.9	80.0	3.0
Sud	100.0	9.5	86.5	4.0
Sud-Est	100.0	5.8	93.7	0.4
Reste Ouest	100.0	31.6	62.2	6.2
Camps de déplacés	100.0	2.9	96.5	0.6
National	100	14	82	3

Source :

L'analyse présentée ci-dessus révèle une situation de crise multidimensionnelle en Haïti, caractérisée par une vulnérabilité élevée des ménages, une exposition à des chocs multiples, des besoins prioritaires urgents et des préférences spécifiques en matière d'aide humanitaire. **Le premier tableau** a souligné la prévalence des événements négatifs affectant près de la moitié des ménages au niveau national, avec des disparités régionales marquées. **Le graphique # 1** a mis en lumière la diversité et l'intensité des chocs subis, dominés par l'insécurité et les sécheresses, et exacerbés par des facteurs socio-économiques et sanitaires. **Le deuxième tableau** a identifié les besoins prioritaires des ménages pour les six prochains mois, mettant en évidence l'urgence de répondre aux besoins alimentaires, économiques et sociaux. Enfin, **le troisième tableau** a révélé une préférence marquée pour l'aide alimentaire directe, tout en soulignant l'importance de considérer les spécificités locales.

Conclusion

L'analyse de la question sécurité alimentaire, dans ses différentes composantes, à savoir les disponibilités alimentaires (notamment les performances du secteur agricole pendant la saison de printemps de 2024 et les obstacles à la production agricole), l'accessibilité économique aux aliments(mise en évidence par les dépenses alimentaires des ménages, leurs revenus, leur consommation alimentaire et les stratégies qu'ils utilisent pour répondre à leurs besoins alimentaires) et la situation nutritionnelle (consommation des groupes d'aliments de faible qualité nutritionnelle, des aliments pauvres, le niveau des taux de malnutrition aiguë) révèle une crise multidimensionnelle en Haïti, caractérisée par une vulnérabilité élevée des ménages, vulnérabilité accrue par une exposition à des chocs multiples. Cette vulnérabilité se traduit par une insécurité alimentaire massive, comme l'indique le nombre de personnes en insécurité alimentaire (soit 5.4 millions de personnes avec 3.4 millions en phase de crise, 2 millions en phase d'urgence et 6000 en phase de catastrophe).

Le fait que l'alimentation fasse partie des besoins prioritaires des ménages et que la distribution de nourriture soit considérée comme option préférée des ménages en matière d'aide humanitaire, cela traduit une crise de sécurité alimentaire exceptionnelle, nécessitant une réponse intégrée et coordonnée, tenant compte des préférences des bénéficiaires et des défis spécifiques à l'agriculture et aux moyens d'existence des ménages, en général. Les interventions doivent être adaptées aux spécificités de chaque région et de chaque groupe de population, en tenant compte des chocs subis, des besoins exprimés, des préférences en matière d'aide et des contraintes agricoles. Il est impératif d'adresser le problème d'insécurité(plus spécifiquement de mettre fin à la violence des gangs) qui est un déterminant majeur de la sécurité alimentaire à court terme, de renforcer la sécurité alimentaire par des distributions directes, de soutenir les activités économiques agricoles et non agricoles, d'aider les déplacés à retourner chez eux, de tenir compte de la situation spécifique des femmes et des enfants, de fournir un soutien psychosocial aux personnes victimes de la violence des gangs et de lever les obstacles à la production agricole et à l'accès économique aux aliments. Seule une approche globale et durable, respectueuse des choix des bénéficiaires et des réalités agricoles et non agricoles, permettra de renforcer la résilience des ménages et de jeter les bases d'un avenir plus stable et prospère pour Haïti.

Ces résultats soulignent l'importance de mettre en œuvre des interventions ciblées et adaptées aux besoins spécifiques de chaque cluster défini dans cette étude. Le cluster Pauvre-Moyen, en particulier, nécessite une attention toute particulière. Cette étude fournit une base solide pour l'élaboration de politiques publiques et de programmes visant à améliorer la sécurité alimentaire en Haïti de manière durable. Des recherches supplémentaires s'avèrent nécessaires pour approfondir la compréhension des facteurs sous-jacents à la vulnérabilité et pour évaluer l'impact des interventions mises en œuvre.

Bibliographie

1. BRH, *Notes de la politique monétaire*, mars 2024
2. CNSA*, Analyse Compréhensive de la Vulnérabilité à l'insécurité alimentaire (ACSAV)*, 2007
3. CNSA, *Enquête Nationale d'Urgence sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENUSAN)*, 2019
4. CNSA & partenaires, *Emergency Food Security Assessment (EFSA),* 2017
5. CNSA & partenaires, *Emergency Food Security Assessment (EFSA)*, 2016
6. CNSA & partenaires, *Enquête de Suivi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (ESSAN)*, 2012
7. CNSA & partenaires, *Enquête Nationale de la Sécurité Alimentaire (ENSA),* 2011
8. CNSA & partenaire, *Fiche communication de la classification de la sécurité alimentaire (IPC),* septembre 2021
9. FAO, *Manuel Technique IPC, Version 3.1*, 2021
10. IHE, *EMMUS VI, Rapport de Synthèse,* 2018
11. IHSI, *Indice des prix à la consommation (IPC),* 2020
12. MSPP, *Enquête Nutritionnelle,* Janvier 2020
13. PNUD, Evaluation d'impact socioénomique de la Covid 19 sur les ménages
14. Primature/CNSA, *Politique et Stratégie Nationale de Souveraineté et de Sécurité Alimentaire et Nutrition en Haïti (PSNSSANH)*, Septembre 2020.

5 ANNEXES

Estimation de population pour la situation actuelle (août 2024- février 2025)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT01 + HT05 + HT08	729,339	182,335	25	218,802	30		328,203	45
	Artibonite HT03	445,557	111,389	25	111,389	25		222,778	50
	Artibonite HT04	508,289	127,072	25	152,487	30		228,730	45
	Ville des Gonaives	233,751	46,750	20	81,813	35		105,188	45
	Artibonite Total	1,916,936	467,546	24	564,491	29		884,899	46
Centre	Bas plateau HT03	413,603	82,721	20	124,081	30		206,802	50
	Haut plateau HT04	440,104	132,031	30	110,026	25		198,047	45
	Centre Total	853,707	214,752	25	234,107	27		404,848	47
Grand-Anse	Grande-anse HT07	177,353	35,471	20	35,471	20		106,412	60
	Grande-anse HT08 + Jérémie	363,185	72,637	20	90,796	25		199,752	55
	Grand-Anse Total	540,538	108,108	20	126,267	23		306,164	57
Nippes	Nippes HT01	205,568	41,114	20	51,392	25		113,063	55
	Nippes HT07 + HT08	197,745	39,549	20	49,436	25		108,760	55
	Nippes Total	403,313	80,663	20	100,828	25		221,822	55
Nord	Nord HT02	620,447	155,112	25	186,134	30		279,201	45
	Nord HT03	258,103	64,526	25	64,526	25		129,051	50
	Ville du Cap Haitien	296,140	118,456	40	88,842	30		88,842	30
	Nord Total	1,174,690	338,094	29	339,502	29		497,094	42
Nord-Est	Nord-Est HT02 + HT03	409,590	102,398	25	122,877	30		184,316	45
	Ville de Ouanaminthe	77,640	23,292	30	27,174	35		27,174	35
	Nord-Est Total	487,230	125,690	26	150,051	31		211,490	43
Nord-Ouest	Nord-Ouest HT01	363,357	72,671	20	72,671	20		218,014	60
	Nord-Ouest HT02	438,881	87,776	20	87,776	20		263,328	60
	Nord-Ouest Total	802,238	160,448	20	160,448	20		481,343	60
Ouest	Ouest_HT01- La gonave	95,978	14,397	15	23,995	25		57,587	60
	Ouest HT05	218,847	65,654	30	65,654	30		87,539	40
	Ouest HT06	132,439	46,354	35	33,110	25		52,976	40
	Ouest HT07+HT03	950,910	237,728	25	285,273	30		427,910	45
	Ouest Total	1,398,174	364,132	26	408,031	29		626,011	45
Sud	Sud HT01	117,144	29,286	25	29,286	25		58,572	50
	Sud HT07	453,346	113,337	25	113,337	25		226,673	50
	Sud HT08	273,936	68,484	25	82,181	30		123,271	45
	Ville des Cayes	109,021	32,706	30	27,255	25		49,059	45
	Sud Total	953,447	243,813	26	252,059	26		457,575	48
Sud-Est	Sud-Est HT01	439,331	131,799	30	131,799	30		175,733	40
	Sud-Est HT07	311,663	77,916	25	77,916	25		155,832	50
	Sud-Est Total	750,994	209,715	28	209,715	28		331,564	44

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%		#per.	%
	Tabarre P+TP	46,586	9,317	20	13,976	30		23,293	50
	Carrefour_P+TP	267,134	80,140	30	80,140	30		106,853	40
	Cite Soleil P_TP	279,698	55,940	20	69,925	25		153,834	55
	Croix de Bouquet P+ TP	28,560	5,712	20	5,712	20		17,136	60
ZMPAP	Delmas P+TP	300,851	75,213	25	75,213	25		150,425	50
	Petion Ville P+TP	195,713	58,714	30	68,500	35		68,499	35
	Port au Prince P+TP	702,075	140,415	20	175,519	25		386,142	55
	Camp de deplacement	112,721	11,272	10	22,544	20		78,904	70
	ZMPAP Total	1,933,338	436,723	23	511,529	26		985,086	51
Grand Total		11,214,605	2,749,682	25	3,057,026	27		5,407,898	48

Note : Une population en Phase 3+ ne reflète pas nécessairement l'ensemble de la population nécessitant une action urgente. En effet, certains ménages peuvent être en Phase 2 ou même 1, mais uniquement parce qu'ils ont reçu une aide, et peuvent donc avoir besoin d'une action continue. Les incohérences marginales qui peuvent apparaître dans les pourcentages globaux des totaux et des grands totaux sont imputables aux arrondis.

Estimation de population pour la situation projetée (mars- juin 2025)

Departement	Zone d'analyse	Pop totale analysée	Phase 1		Phase 2		Zone Phase	Phase 3+	
			#per.	%	#per.	%		#per.	%
Artibonite	Artibonite HT01 + HT05 + HT08	729,339	182,335	25	218,802	30		328,203	45
	Artibonite HT03	445,557	111,389	25	111,389	25		222,778	50
	Artibonite HT04	508,289	127,072	25	152,487	30		228,730	45
	Ville des Gonaives	233,751	46,750	20	81,813	35		105,188	45
	Artibonite Total	1,916,936	467,546	24	564,491	29		884,899	46
Centre	Bas plateau HT03	413,603	82,721	20	124,081	30		206,801	50
	Haut plateau HT04	440,104	110,026	25	110,026	25		220,052	50
	Centre Total	853,707	192,747	23	234,107	27		426,853	50
Grand-Anse	Grande-anse HT07	177,353	35,471	20	35,471	20		106,412	60
	Grande-anse HT08 + Jérémie	363,185	72,637	20	90,796	25		199,752	55
	Grand-Anse Total	540,538	108,108	20	126,267	23		306,164	57
Nippes	Nippes HT01	205,568	41,114	20	41,114	20		123,341	60
	Nippes HT07 + HT08	197,745	39,549	20	39,549	20		118,647	60
	Nippes Total	403,313	80,663	20	80,663	20		241,988	60
Nord	Nord HT02	620,447	155,112	25	186,134	30		279,201	45
	Nord HT03	258,103	64,526	25	64,526	25		129,051	50
	Ville du Cap Haitien	296,140	118,456	40	88,842	30		88,842	30
	Nord Total	1,174,690	338,094	29	339,502	29		497,094	42
Nord-Est	Nord-Est HT02 + HT03	409,590	102,398	25	102,398	25		204,796	50
	Ville de Ouanaminthe	77,640	23,292	30	27,174	35		27,174	35
	Nord-Est Total	487,230	125,690	26	129,572	27		231,970	48
Nord-Ouest	Nord-Ouest HT01	363,357	72,671	20	72,671	20		218,014	60
	Nord-Ouest HT02	438,881	87,776	20	87,776	20		263,328	60
	Nord-Ouest Total	802,238	160,448	20	160,448	20		481,343	60
Ouest	Ouest_HT01- La gonave	95,978	14,397	15	23,995	25		57,587	60
	Ouest HT05	218,847	65,654	30	65,654	30		87,539	40
	Ouest HT06	132,439	46,354	35	33,110	25		52,976	40
	Ouest HT07+HT03	950,910	237,728	25	285,273	30		427,910	45
	Ouest Total	1,398,174	364,132	26	408,031	29		626,011	45
Sud	Sud HT01	117,144	29,286	25	23,429	20		64,429	55
	Sud HT07	453,346	90,669	20	113,337	25		249,340	55
	Sud HT08	273,936	68,484	25	82,181	30		123,271	45
	Ville des Cayes	109,021	32,706	30	27,255	25		49,059	45
	Sud Total	953,447	221,146	23	246,201	26		486,100	51
Sud-Est	Sud-Est HT01	439,331	131,799	30	131,799	30		175,733	40
	Sud-Est HT07	311,663	77,916	25	62,333	20		171,415	55
	Sud-Est Total	750,994	209,715	28	194,132	26		347,147	46